



## Rapport du Président à la Séance Plénière

### Séance du 12 décembre 2019

---

Rapport n°	19SP-2642
Commission(s)	Commission des Finances du 9 décembre 2019
<b>Objet</b>	<b>Budget Primitif 2020</b>

---

Le projet de budget 2020 qui vous est soumis dans ce rapport présente, **de manière détaillée et dans leurs déclinaisons opérationnelles, les grands axes prioritaires et les objectifs qui fondent notre action au quotidien.** Il témoigne ainsi, avec lisibilité, précision et force, de l'ampleur des responsabilités dont notre collectivité a su s'investir dans tous ses domaines de compétences et au-delà, avec volontarisme et détermination.

Responsabilités pour **asseoir sur des bases solides, porteuses et durables le développement futur du Grand Est**, avec l'ambition d'en promouvoir l'exemplarité et les singularités dans un contexte qui sera sans nul doute toujours plus complexe et concurrentiel. Responsabilités aussi **pour répondre avec réactivité, souplesse et de manière très pragmatique, aux urgences, aux besoins et aux aspirations** de nos territoires, de nos secteurs d'activités, de nos concitoyens.

Ce faisant, par son action, ses interventions et ses initiatives, notre collectivité **affirme avec force la place et le rôle particulier qui sont les siens dans le paysage institutionnel régional et national :**

- **une collectivité stratégique**, qui ne craint pas d'anticiper, d'innover, d'expérimenter, et surtout **d'investir fortement dans tous les champs porteurs d'avenir**, considérant avec volontarisme que les défis et les transitions d'aujourd'hui et de demain - numérique, économique, énergétique, écologique - ne sont ni des freins ni des obstacles, mais des opportunités à exploiter, des facteurs de réussite pour se projeter dans l'avenir avec confiance ;

- et, dans le même temps, **une collectivité de la proximité, de l'écoute, de la solidarité et de l'équité**, à l'égard de toutes les composantes territoriales, économiques et sociales de notre région. Avec le dessein de faire du Grand Est d'aujourd'hui et de demain une terre d'équilibre, une région des possibles pour tous, forte d'un environnement et d'un cadre de vie préservé et valorisé.

L'attractivité et la compétitivité du Grand Est se fonde sur **des potentiels remarquables que nous avons le devoir de renforcer, de diversifier et de promouvoir.**

Notre région a en effet des atouts de premier plan dans des domaines aussi porteurs de développement que **l'industrie du futur, la santé, la bioéconomie**, pour ne citer que ces exemples. Elle dispose de réels potentiels pour s'affirmer comme une région qui compte et qui a vocation à jouer un rôle moteur : ce sera notamment le cas en matière **d'intelligence artificielle, de digital, d'économie décarbonnée**. Son positionnement transfrontalier et européen tout à fait privilégié lui ouvre de même des champs de coopérations et de partenariats particulièrement fructueux et aux effets démultiplicateurs.

**La force de notre ambition pour fonder le Grand Est de demain sur des bases solides tient aussi au fait qu'elle est aujourd'hui largement partagée.** Notre collectivité a su, notamment lors de l'élaboration de nos grands schémas, enclencher une dynamique de concertation et de mobilisation de toutes les forces vives du Grand Est, impulsant ainsi l'émergence et la mise en place de synergies et de partenariats entre et avec une grande diversité d'acteurs publics et privés, désormais engagés à nos côtés, donnant corps ainsi, dans la quasi-totalité de nos domaines d'intervention et d'innovation, à l'adage bien connu et éprouvé : « on va plus loin ensemble » !

**Agir pour le Grand Est d'aujourd'hui et de demain** se décline dans les grands axes présentés dans ce rapport, qui sont autant de marqueurs politiques de notre action :

- **Promouvoir le capital humain du Grand Est**, richesse première de notre région, avec le souci prioritaire de permettre à chacun de disposer des moyens d'acquérir compétences, savoirs et savoir-faire d'aujourd'hui et surtout de demain, correspondant à la fois à ses aspirations et au marché de l'emploi dans nos territoires. Tel est l'objectif, entre autres, de notre décision de faire du Grand Est la première région de France dont tous les lycées sont désormais entrés dans l'ère de l'éducation numérique ;

- **Etre région pilote des mobilités d'aujourd'hui et de demain, au travers d'un effort d'investissement sans précédent mais indispensable** à la fois pour desservir tous nos territoires, arrimer notre région aux grands réseaux de transports européens et internationaux, offrir un haut niveau de services à la hauteur des besoins et attentes de nos concitoyens et de nos entreprises, et contribuer, en matière de transports, à la réussite des enjeux ambitieux que nous nous sommes fixés en matière de transition énergétique et d'économie décarbonnée ;

- **Réussir la révolution économique et numérique**, en investissant tous les leviers d'innovation dans les différents secteurs d'activités, en accompagnant de manière ciblée les filières et les entreprises dans leur processus de modernisation et d'adaptation aux défis et transitions en cours, en réaffirmant la vocation industrielle d'avenir du Grand Est, en tirant parti et en conjuguant les atouts singuliers, les avantages comparatifs de notre région, terre de culture et de talents en même temps que destination touristique d'excellence ;

- **Construire un pacte fédérateur avec chacun des territoires du Grand Est**, avec la conviction « qu'il n'y a pas de territoire sans chance mais des territoires sans projet » (selon une formule fondatrice des politiques d'aménagement du territoire), et que la cohésion territoriale et sociale de notre région, clé de voûte de tout développement présent et futur, est pour nous plus qu'une priorité, une obligation morale.

Ainsi, en conformité avec nos orientations budgétaires 2020, et plus globalement avec les valeurs et les principes qui fondent notre mandature, **ce budget déroule la trajectoire durable d'une action publique régionale exigeante, engagée et résolument mobilisatrice.**

Sur le plan financier, si 2019 peut être considérée comme une année de pause dans les réformes des ressources régionales, le mouvement reprend en revanche en 2020, du fait de la réforme de l'apprentissage. Cette réforme de même que l'évolution des inscriptions de recettes et de dépenses liées aux fonds européens et au PACTE 2019-2022, rendent **déliçates les comparaisons en recettes et dépenses entre le Budget Primitif (BP) 2019 et le BP 2020, et peu pertinentes celles entre ratios**, qui sont affectés mécaniquement - diminution apparente du taux d'épargne brute et de la capacité de désendettement en 2020 - par ces mouvements.

Notre collectivité continuera de privilégier en 2020 une stratégie de **maitrise de ses dépenses de fonctionnement**, qui seront en baisse de l'ordre de -1% par rapport au BP 2019. Tout en ayant veillé, dès le 1<sup>er</sup> janvier 2018, à l'harmonisation du régime indemnitaire des agents régionaux par la mise en œuvre du RIFSEEP, ces efforts de gestion ont permis à notre Région de **respecter l'objectif** d'une croissance des dépenses réelles de fonctionnement (DRF) limitée à **+1,2%**, inscrit dans le contrat financier conclu avec l'Etat. Pour preuve, les DRF prises en compte dans ce cadre ont baissé de 0,3% en 2018 et devraient baisser de l'ordre de 1,3% en 2019.

En 2020, cette politique de maitrise des dépenses de fonctionnement s'intensifiera par la mise en œuvre d'un **plan d'économies en fonctionnement** dont les impacts concerneront les trois exercices à venir (cession d'actifs permettant de générer des recettes ; redimensionnement du parc automobile ; diminution des coûts d'impression ; achats groupés ; etc.).

Ces efforts de maitrise des dépenses de fonctionnement, de nature à assurer un niveau d'autofinancement conséquent de l'ordre de 18% et une capacité de désendettement nettement inférieure au plafond de référence fixé par l'Etat de 9 ans, permettront de financer notre **politique d'investissement s'appuyant sur une programmation ambitieuse**. C'est ainsi plus de 3,1 milliards d'euros de dépenses d'investissement sur 4 ans (2020 à 2023) qui sont programmés pour **soutenir les grands projets de nature à nous armer pour réussir les grandes transitions écologique, numérique et économique, considérées dans toutes leurs composantes**. Citons à ce titre sur cette période 2020/2023 les projets liés au Lycée 4.0 (841 M€), au THD (171 M€) et aux matériels et infrastructures ferroviaires (754 M€).

Au total, le budget réel proposé pour 2020, présenté sous la forme nouvelle d'un **Budget Par Activités** (BPA) permettant de favoriser une lecture transversale des interventions régionales ainsi qu'un meilleur suivi de nos politiques publiques par le biais d'indicateurs, s'élève à **3 172 744 329 €** (1 149 590 019 € de crédits de paiement en investissement ; 2 023 154 310 € de crédits de paiement en fonctionnement).

\* \* \*

**Il vous sera proposé à l'issue des débats budgétaires :**

- **d'arrêter** le montant du budget de la Région comme suit :

DEPENSES REELLES ET D'ORDRE					RECETTES REELLES ET D'ORDRE	
Chapitre	Autorisations de programme	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement en investissement	Crédits de paiement en fonctionnement	Investissement	Fonctionnement
900 / 930	16 492 102	8 491 189	18 226 593	155 944 149	649 740	2 696 747
901 / 931	33 920 000	796 212 412	22 461 000	428 334 100	15 000 000	138 938 588
902 / 932	180 325 000	119 193 715	268 479 545	378 326 661	74 595 000	16 315 000
903 / 933	99 305 827	56 079 108	29 350 182	60 668 985	1 733 400	1 311 751
904 / 934	6 000 000	1 050 000	3 000 000	873 077	-	-
905 / 935	52 500 000	3 065 000	92 962 309	4 300 000	58 000 000	260 000
906 / 936	-	921 038	200 358 423	48 895 710	200 358 423	48 895 710
907 / 937	28 255 735	14 494 580	23 350 213	13 821 411	600 000	1 140 000
908 / 938	465 818 000	1 096 316 000	175 502 954	728 511 729	5 122 800	39 600 546
909 / 939	135 687 000	96 955 300	97 898 800	70 024 091	4 424 600	428 521
922					36 000 000	
923			218 000 000		399 750 953	
925			141 552 300		141 552 300	
926			451 938 000		465 000 000	
940				80 881 998		799 667 550
941						1 189 602 000
942						135 303 000
943				49 818 000		600 000
944				2 008 899		
945				745 500		500 000
946				465 000 000		451 938 000
950	20 000 000					
951					339 043 103	
952		40 000 000				
953				339 043 103		
954					1 250 000	
<b>TOTAL</b>	<b>1 038 303 664</b>	<b>2 232 778 342</b>	<b>1 743 080 319</b>	<b>2 827 197 413</b>	<b>1 743 080 319</b>	<b>2 827 197 413</b>

- **d'approuver** le document comptable et ses annexes ;
- - **d'arrêter** l'ouverture des autorisations de programme, des autorisations d'engagement et des crédits de paiement, tels que présentés dans le document budgétaire ;
- - **de procéder** aux affectations des autorisations de programme et des autorisations d'engagement conformément à l'annexe ;
- **de donner délégation** à la commission permanente pour affecter les autorisations de programme à des opérations d'investissement et les autorisations d'engagement à des opérations de fonctionnement ;
- **de maintenir**, au 1<sup>er</sup> janvier 2020, le tarif applicable en matière de taxe sur les certificats d'immatriculation à 42 € par cheval vapeur sur l'ensemble du territoire régional ;
- **de reconduire**, en 2020, l'exonération à concurrence de la totalité de la taxe proportionnelle sur les certificats d'immatriculation les véhicules spécialement équipés pour fonctionner, exclusivement ou non, au moyen de l'énergie électrique, du gaz naturel véhicules ou du gaz de pétrole liquéfié ou du superéthanol E85 mentionné au 1 du tableau B de l'article 265 du code des douanes ;

- **d'autoriser** le Président à signer les conventions pluriannuelles de financement avec les établissements financiers, notamment avec la Banque Européenne d'Investissement et la Caisse des Dépôts, dans le cadre de la réalisation des investissements régionaux. La mobilisation ou la consolidation des contrats d'emprunt annuels ou pluriannuels est limitée annuellement au montant d'emprunt inscrit au budget ;
- **d'opter**, selon le principe de permanence des méthodes, pour le mécanisme de mise en réserve annuelle de l'emprunt obligataire groupe référencé 1.12.06 à hauteur de 2 470 000 € ;
- **de reprendre** à hauteur de 500 000 € la provision constituée en 2011 au titre de la réforme de la taxe professionnelle sur la convention TER ;
- **d'attribuer** un montant de subvention de 102 000 € imputé sur le chapitre 930 pour l'année 2020 à l'association de prévoyance et de solidarité des anciens conseillers régionaux d'Alsace conformément aux dispositions de l'article L.4135-25 du CGCT et d'autoriser le Président du conseil régional à signer la convention correspondante jointe en annexe ;
- **d'autoriser** le Président à pourvoir les emplois vacants par la voie du recrutement d'agents titulaires ou par voie contractuelle compte tenu de la spécificité de certains emplois ou en cas d'échec de la recherche d'agents titulaires et à signer les contrats d'engagement du personnel ;
- **d'autoriser** le Président à passer tous contrats et conventions relatifs à la gestion du personnel ;
- **d'approuver**, conformément aux dispositions prévues par l'article 21 de la loi n° 90-1067 du 28 novembre 1990 relative à la fonction publique territoriale et portant modification de certains articles du code des communes, le principe de l'octroi d'un logement de fonction pour nécessité absolue de service aux agents placés sur les emplois fonctionnels de DGS et de DGA ainsi qu'à l'emploi de Directeur de Cabinet en raison des responsabilités liées à ces fonctions. La gratuité du logement s'étend aux fluides afférents au logement de fonction en application du principe de parité avec les agents de l'Etat placés sur des emplois à responsabilités comparables.
- **de demander** le concours du Payeur Régional pour assurer des prestations de conseil ;
- **d'accorder** l'indemnité de conseil au taux de 100% au payeur en fonction du 01/01/2019 au 31/12/2019 ; cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 12 juillet 1990 ;
- **d'autoriser** le versement de la cotisation au CNAS aux conditions fixées par la convention d'adhésion conclue en 2019. Le montant prévisionnel est estimé à 1 520 000 € et sera prélevé sur les chapitres 930, 932, 933, 937 et 938 ;
- **de prendre en charge** la rémunération et la protection sociale des demandeurs d'emploi non indemnisés intégrant les formations, selon les dispositions énoncées à la sixième partie du Code du Travail, par le biais de l'ASP dans le cadre du marché n°16-1910 du 16/12/2016 ;
- **d'autoriser** le Président à signer les décisions d'agrément de rémunération ;
- **d'autoriser** le Président à signer les conventions et avenants afférents au programme 2020 de l'OREF ;

- **d'autoriser** le Président du Conseil Régional à :
  - signer les arrêtés d'attribution des bourses et des aides à la mobilité internationale conformément aux règlements en vigueur,
  - procéder au versement des bourses et aides conformément aux règlements en vigueur ;
  
- **de prendre acte** de la perception de recettes à hauteur de 348 521 € correspondants aux loyers perçus au titre des locations des locaux et du circuit automobile sur le site de Chambley ;
  
- **de donner** délégation à la Commission permanente pour répartir les crédits votés chaque année par le Conseil Régional au titre des politiques suivantes :
  - la coopération transfrontalière,
  - les affaires européennes,
  - la coopération internationale décentralisée ;
  
- **d'autoriser** la signature de tous actes nécessaires à la mise en œuvre de ces politiques (conventions, etc.).

\*\*\*

**Je vous prie de bien vouloir en délibérer**

Le Président du Conseil régional

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Jean ROTTNER', with a stylized flourish at the end.

Jean ROTTNER

# **RAPPORT BUDGET PRIMITIF 2020**

# Partie 1 : FINANCES

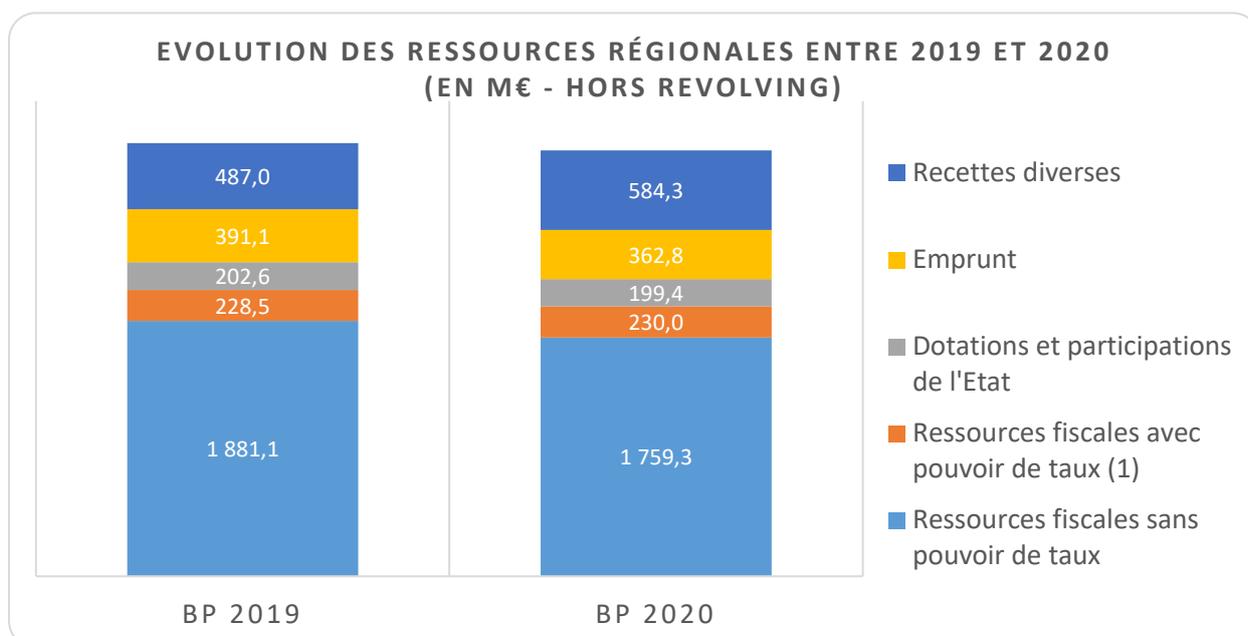
## **I - La recomposition des recettes liées à l'apprentissage affecte le niveau et la structure des ressources régionales.**

De nombreuses réformes sont venues impacter les ressources régionales au cours des derniers exercices (parmi lesquelles, l'attribution d'une nouvelle part de CVAE en 2017, le remplacement de la Dotation Globale de Fonctionnement par une fraction de TVA nationale en 2018), auxquelles se sont ajoutés les effets de la baisse des dotations subie sur la période 2014-2017 (laquelle a représenté une diminution de ressources de plus de 136 M€ en cumulé sur la période 2014-2017 pour la Région Grand Est, intégralement imputée sur la part forfaitaire de la Dotation Globale de Fonctionnement).

Ces différentes réformes ont profondément modifié la structure des ressources régionales, en diminuant en particulier la dépendance des Régions aux concours financiers versés par l'Etat. Elles n'ont en revanche pas contribué à leur attribuer le moindre pouvoir en matière de taux, la taxe sur les certificats d'immatriculation demeurant le seul levier fiscal sur lequel les Régions sont encore susceptibles d'agir.

Si l'année 2019 peut être considérée comme une année de pause dans les réformes des ressources régionales, le mouvement reprend en revanche en 2020, du fait de la réforme de l'apprentissage, et de ses effets sur les recettes perçues à ce titre par les Régions.

Cette réforme de l'apprentissage, mais également l'évolution des inscriptions de recettes liées aux fonds européens, au Plan d'Investissement dans les Compétences (PIC) 2018 et au PACTE 2019-2022 (toutes ces recettes figurant dans la catégorie « recettes diverses » dans le graphique ci-dessous), rendent par conséquent délicates les comparaisons des prévisions de ressources entre le Budget Primitif (BP) 2019 et le BP 2020.



(1) Les ressources fiscales avec pouvoir de taux sont constituées de la Taxe sur les certificats d'immatriculation et de la TICPE Grenelle.

Les recettes de la Région Grand Est apparaissent globalement en retrait de 1,7% entre le BP 2019 et celui 2020. Toutefois, hors évolutions des ressources liées à l'apprentissage, à la formation professionnelle et aux fonds européens, les recettes régionales sont en réalité en progression de 2%, du fait principalement d'un dynamisme limité des ressources fiscales (CVAE, taxe sur les certificats d'immatriculation, fraction régionale de TVA, notamment), d'une progression attendue du versement au titre du Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA), et de la hausse des recettes anticipées en matière de Très Haut Débit (THD).

## 1. Les incidences de la réforme de l'apprentissage

La loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel du 5 septembre 2018 entraîne de profondes modifications en matière d'apprentissage, les Régions perdant à cette occasion la majeure partie de leurs compétences dans ce domaine.

En matière de ressources, il est institué, dans le cadre du Projet de Loi de Finances (PLF) pour 2020, un dispositif assurant la neutralité budgétaire de la réforme de l'apprentissage pour les Régions, pour un montant total net évalué à 218 M€ par an. Ce dispositif devrait être financé à la fois par une part de TICPE, et par un prélèvement sur les recettes de l'Etat.

Par ailleurs, les Régions, bénéficiaires jusqu'à fin 2019 de la ressource régionale pour l'apprentissage (constituée d'une fraction de la taxe d'apprentissage, et, en complément, d'une part de TICPE), seront destinataires à compter de 2020, de deux enveloppes distinctes : une en fonctionnement destinée à absorber certains contrats d'apprentissage ; l'autre en investissement.

Enfin, il convient également de prendre en compte l'extinction progressive des versements en faveur des Régions au titre du financement des contrats d'apprentissage.

Les incidences de la réforme de l'apprentissage pour la Région Grand Est peuvent ainsi être synthétisées de la façon suivante (les montants ci-dessous, y compris ceux pour 2019, constituent des estimations) :

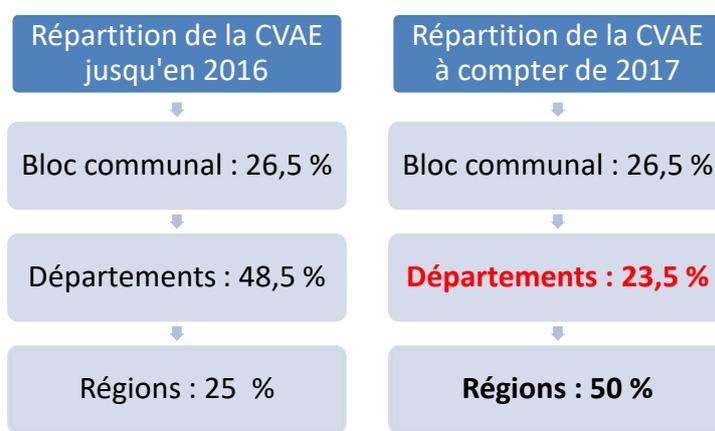
<b>Ressources jusqu'en 2019</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ressource régionale pour l'Apprentissage : <b>172,9 M€</b></li> <li>• Financement des contrats d'apprentissage (PRA + ARA) : <b>30,7 M€</b></li> </ul>
<b>Ressources à compter de 2020</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dispositif de neutralité budgétaire (TICPE + Prélèvement sur les recettes de l'Etat) : <b>19 M€</b></li> <li>• Fonctionnement des CFA : <b>11 M€</b></li> <li>• Investissement des CFA : <b>15 M€</b></li> <li>• Extinction des engagements antérieurs en matière de contrats d'apprentissage (PRA + ARA): <b>15,8 M€</b></li> </ul>

Les discussions se poursuivent néanmoins actuellement dans le cadre du PLF pour 2020 sur le volet ressources de cette réforme de l'apprentissage. Par conséquent, les éléments indiqués ci-dessus, non encore complètement stabilisés pour 2020, sont à considérer avec prudence.

## 2. Des ressources fiscales au dynamisme relatif

### a. La Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE), principale ressource de la Région depuis 2017

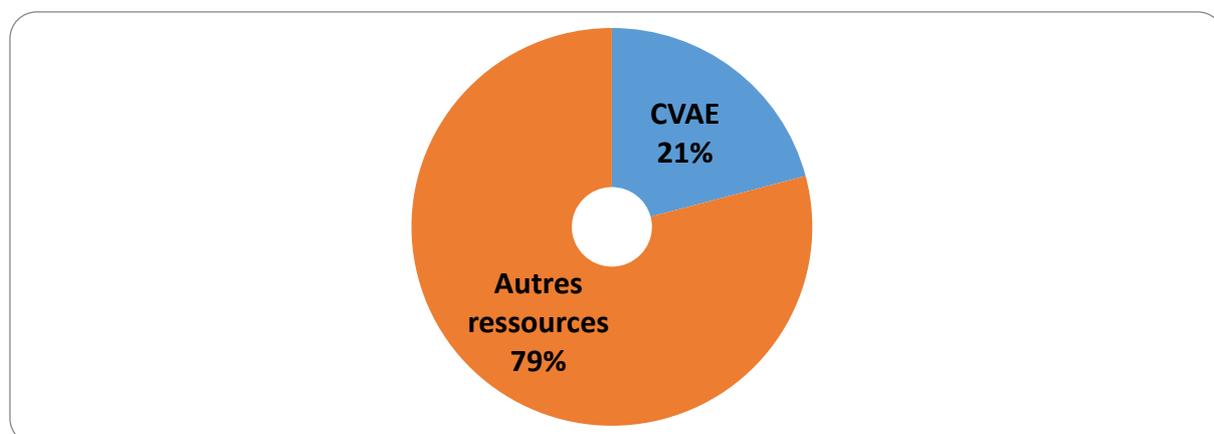
Une modification de la répartition du produit de la CVAE entre les différents niveaux de collectivités locales est intervenue au 1er janvier 2017, afin de prendre en compte l'évolution des compétences exercées par les Régions en application de la loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (dite loi NOTRe).



Cette nouvelle répartition avait pour but d'attribuer aux Régions une ressource dynamique destinée à financer les compétences transférées dans le cadre de la loi NOTRe, c'est à dire les transports scolaires et interurbains.

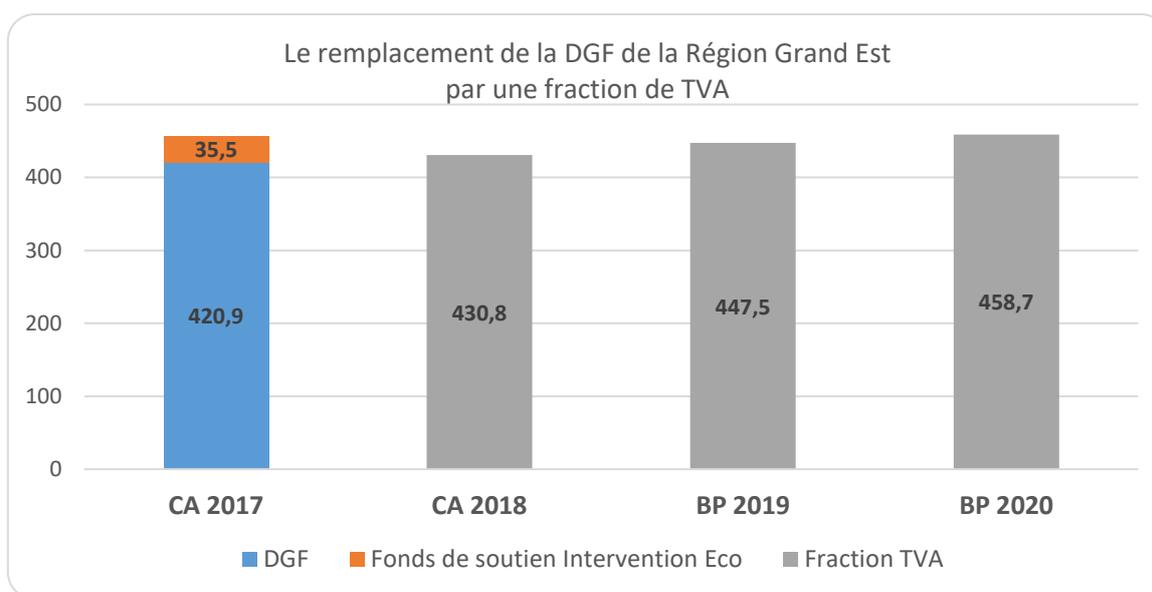
L'inscription prévisionnelle effectuée dans le cadre du BP 2020 au titre de la CVAE s'appuie sur la notification définitive reçue au titre de 2019, soit 662,5 M€

La CVAE demeure ainsi la première ressource régionale, représentant 21% des recettes prévues au BP 2020.



La Région Grand Est devrait par ailleurs demeurer éligible au fonds de péréquation des ressources régionales en 2020. La péréquation va s'appuyer l'année prochaine sur l'évolution des ressources entre 2011 et 2019, un prélèvement étant opéré sur les Régions dont l'évolution cumulée du nouveau panier fiscal (c'est-à-dire, la somme des produits liés à la CVAE, à l'IFER, à la DCRTP et au FNGIR) est supérieure à la moyenne, au profit des Régions dont l'évolution cumulée est inférieure à cette même moyenne. En 2020, la Région Grand Est pourrait ainsi percevoir, au titre de ce dispositif de péréquation, un montant évalué à 21,2 M€ (contre 18,1 M€ notifiés en 2019).

### b. La fraction de Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA)



Les Régions bénéficient depuis 2018 d'une fraction de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) en échange de leur Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), laquelle représente un produit évalué pour le Grand Est à 458,7 M€ pour 2020.

Il convient cependant de rappeler que, contrairement à l'engagement pris en Loi de Finances pour 2017, le fonds de soutien exceptionnel mis en place en 2017, et destiné à soutenir les interventions économiques des Régions, suite au transfert de cette compétence des départements vers les Régions prévu par la Loi NOTRe, n'est pas entré dans la base de calcul de la fraction de TVA. La perte annuelle de ressources pour l'ensemble des Régions s'est ainsi élevée à 450 M€, dont 35,5 M€ pour le Grand Est.

En dépit de cette décision, et même si les Régions ne récupèrent par ailleurs aucun pouvoir de taux avec cette attribution de TVA, cette réforme s'avère assez positive pour les Régions, en leur attribuant une ressource plutôt dynamique, la progression moyenne du produit de TVA étant de l'ordre de 2,5% à 3% par an.

### c. La Taxe Intérieure de Consommation sur les Produits Energétiques (TICPE)

L'inscription proposée au BP 2019 en matière de TICPE représente globalement 467,6 M€, et comprend plusieurs parts distinctes :

- Une part destinée à compenser les compétences transférées par l'Etat : 325,793 M€;

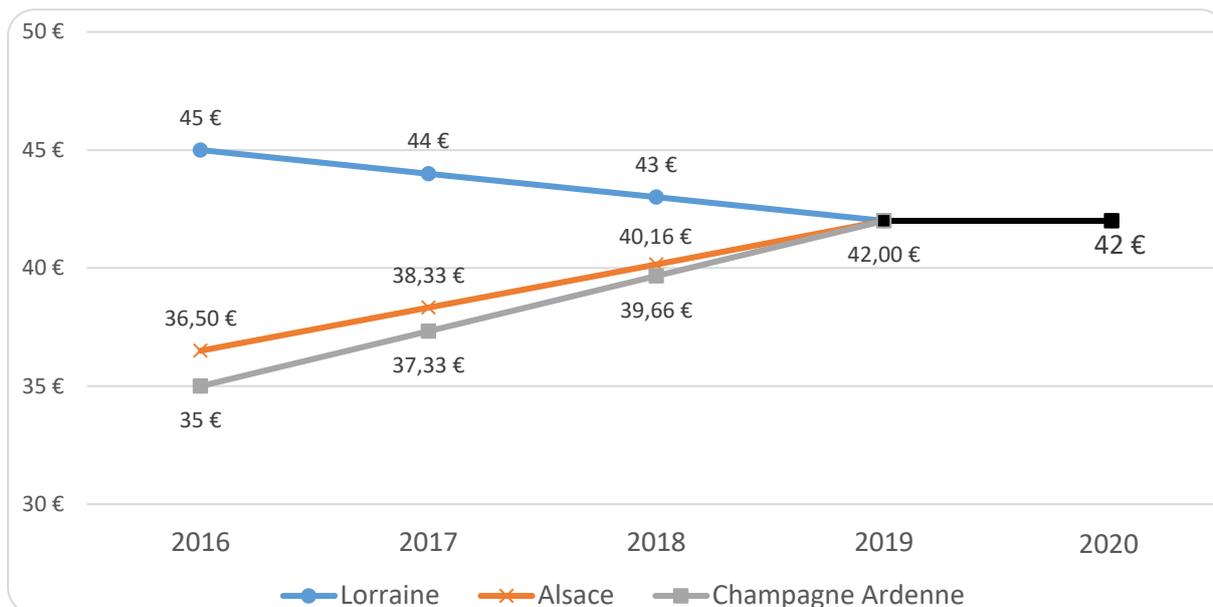
- Une première part de TICPE dont le produit dépend de la consommation de carburants, représentant 1,15 centime d'euro par litre pour le gazole et 1,77 centime d'euro par litre pour le super : 52 M€ Pour mémoire, la Région ne fixe plus depuis 2017 les tarifs afférents à cette part de TICPE ;
- La part modulable de TICPE, dite « TICPE Grenelle », laquelle est destinée à financer une infrastructure de transport durable, ferroviaire ou fluvial, mentionnée aux articles 11 et 12 de la loi du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'Environnement. Cette modulation représente 1,35 centime d'euro par litre pour le gazole, et 0,73 centime d'euro pour le super : 50 M€ ;
- Une part de TICPE destinée à financer la nouvelle aide ciblée pour les entreprises de moins de 11 salariés, en remplacement de l'Indemnité Compensatoire Forfaitaire (ICF) : 13,624 M€ ;
- Une part de TICPE en compensation de l'Aide au Recrutement des Apprentis (ARA) : 2,2 M€ ;
- Une part de TICPE, d'un montant de 23,963 M€, qui, complétée de frais de gestion liés à la fiscalité directe locale, compose la ressource pour la formation professionnelle et l'apprentissage (voir ci-après).

Il convient par ailleurs de rappeler, comme évoqué précédemment, que le dispositif assurant la neutralité budgétaire de la réforme de l'apprentissage pour les Régions sera financé à la fois par un prélèvement sur les recettes de l'Etat et par une part de TICPE. Toutefois, la répartition entre des deux parts étant encore en discussion dans le cadre du Projet de Loi de Finances pour 2020, cette nouvelle part de TICPE accordée à la Région n'a pas été prise en compte dans l'évaluation ci-dessus.

#### d. La taxe sur les certificats d'immatriculation

La taxe sur les certificats d'immatriculation constitue la dernière ressource sur laquelle la Région peut encore déterminer le taux.

Le processus d'harmonisation progressive des tarifs de la taxe sur les certificats d'immatriculation, décidé lors de la séance plénière du 30 mai 2016, s'est achevé en 2019. Au terme des 3 années de convergence, le tarif est désormais unique sur l'ensemble du territoire régional, et s'établit à 42 € par cheval vapeur (tarif reconduit en 2020) :

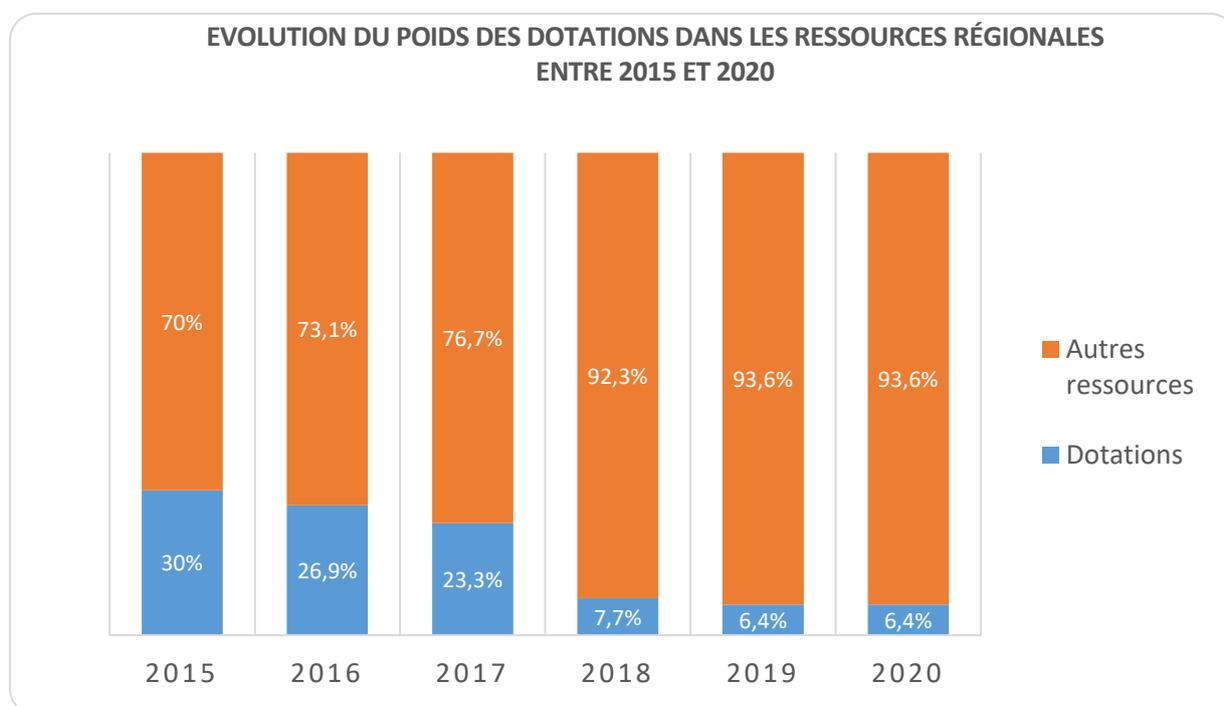


Par ailleurs, il convient de rappeler que depuis 2017 la Région exonère en totalité les véhicules propres (c'est-à-dire, les véhicules spécialement équipés pour fonctionner, exclusivement ou non, au moyen de l'énergie électrique, du gaz naturel véhicules ou du gaz de pétrole liquéfié ou du superéthanol E85 mentionné au 1 du tableau B de l'article 265 du code des douanes) de la taxe sur les certificats d'immatriculation.

Au BP 2020, le produit de la taxe sur les certificats d'immatriculation a été évalué à 180 M€.

### 3. Une dépendance aux dotations désormais réduite

En raison des différentes réformes précédemment évoquées, lesquelles ont principalement visé à attribuer aux Régions des ressources fiscales en échange de dotations (comme par exemple, le remplacement de la DGF par une fraction de TVA depuis 2018), mais aussi de la contribution de la collectivité au redressement des comptes publics sur la période 2014-2017, le poids des dotations dans les ressources régionales a fortement diminué au cours des derniers exercices, pour se stabiliser désormais à hauteur de 6,4 % du total des ressources régionales :



Le montant prévu au BP 2020 au titre des concours financiers de l'Etat s'établit globalement à 199,4 M€, comprenant principalement la Dotation Générale de Décentralisation (96,058 M€), la Dotation Régionale pour l'Équipement Scolaire (64,095 M€), et la Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP) (32,873 M€).

Concernant cette dernière, il convient de rappeler que la DCRTP figure, pour la quatrième année consécutive, au sein de l'enveloppe des variables d'ajustement dans le cadre du PLF pour 2020 : ceci implique une nouvelle diminution de la ressource attendue pour 2020, estimée à 1,7 M€ par rapport au montant définitif notifié pour 2019.

Pour mémoire, la DCRTP avait été attribuée lors de la réforme de la taxe professionnelle, et était destinée à neutraliser les pertes de ressources pour les collectivités locales. L'intégration de cette dernière dans l'enveloppe des variables d'ajustement constitue ainsi une mesure particulièrement injuste puisqu'elle vient pénaliser les Régions « perdantes » de la réforme de la Taxe Professionnelle : plus les nouvelles ressources de CVAE et d'IFER étaient inférieures aux

ressources fiscales antérieures, plus les montants versés pour garantir un niveau de ressources équivalent à celui avant réforme (au travers de la DCRTP et du FNGIR) étaient en effet élevés.

#### **4. Les ambitions de la Région et le contexte favorable sur les marchés financiers justifient un recours à l'emprunt pour soutenir nos efforts d'investissement**

L'encours de dette s'élevait à 2 364,8 M€ au 1<sup>er</sup> janvier 2019, réparti comme suit :

- 2 018 M€ au titre de l'encours de dette bancaire classique ;
- 109,7 M€ au titre de l'encours obligataire ;
- 222,1 M€ au titre de l'encours Partenariat Public Privé (PPP) ;
- 15 M€ au titre des préfinancements initiaux (fonds européens) ;
- un montant marginal de 16 673 € au titre des dépôts et cautionnements.

L'encours de dette de la Région a été stabilisé sur la période 2015-2018, avec un endettement net nul en 2017 et 2018.

Une progression très mesurée, de l'ordre de 90 M€, en cohérence avec les investissements en cours et dans un contexte de taux d'intérêt favorables, est anticipée sur 2019 et 2020, tout en notant que la capacité de désendettement devrait du fait d'une amélioration prévisible de notre taux d'épargne brute se stabiliser sur ce même exercice 2019 autour de 5,7 années.

Rappelons également que la dette contractée en Régions cofinance pour une part conséquente, avec l'épargne brute dégagée en section de fonctionnement et des recettes propres d'investissement, les dépenses d'investissement. Il s'agit comptablement d'une recette d'investissement qui ne peut donc pas financer des dépenses de fonctionnement, à la différence de la dette de l'Etat français.

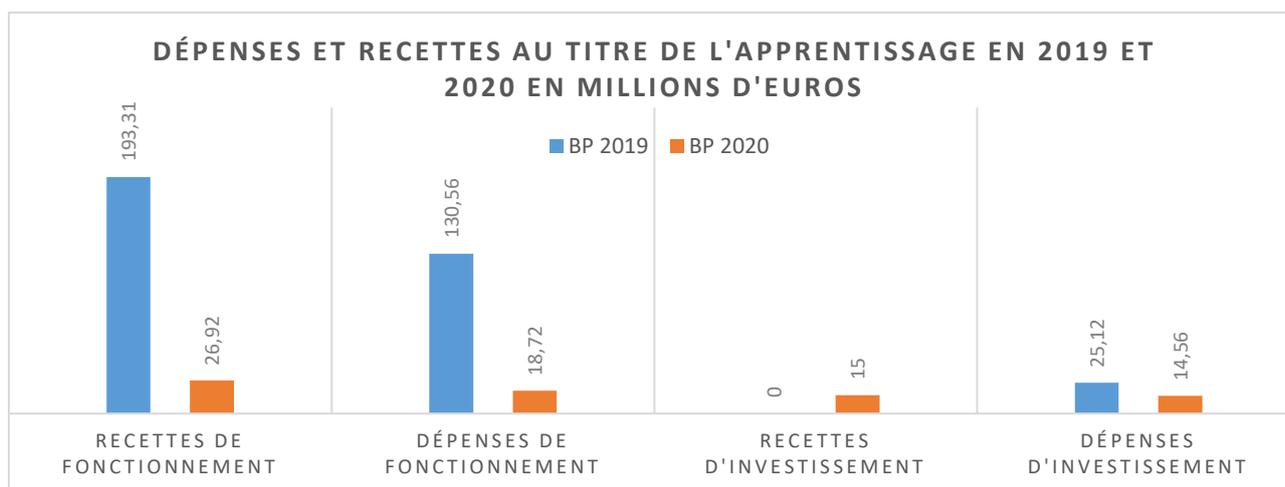
**II- Si les comparaisons sont rendues difficiles et peu pertinentes par l'évolution en profondeur du cadre réglementaire et de la structure du budget, le budget 2020 n'en est pas moins à la fois solide, en préservant les fondamentaux financiers de la Région, et ambitieux, en privilégiant une maîtrise forte des dépenses de fonctionnement et des moyens d'action en investissement notablement accrus.**

##### **1. Une évolution des ratios due à la structure du budget et à la dynamique des dépenses de mobilité**

L'évolution des ratios financiers doit être analysée au regard des évolutions du cadre réglementaire et de la structure du budget. En effet, la réforme de l'apprentissage, la mise en œuvre du PACTE, comme la mobilisation croissante des fonds européens, affectent mécaniquement les ratios financiers et expliquent la diminution apparente du taux d'épargne brute et de la capacité de désendettement en 2020.

###### **a. La réforme de l'apprentissage, au-delà de ses effets négatifs sur les recettes, impacte négativement les ratios**

La perte de l'essentiel de nos compétences en matière d'apprentissage a un impact négatif sur les recettes de la Région à hauteur de 54,5 M€ en fonctionnement, et modifie la structure du budget. En effet, les dépenses engagées étant traditionnellement inférieures aux recettes, la réforme entraîne une perte nette de ressources pour la Région et réduit donc le montant de l'épargne brute attendue en 2020.



**b. Des engagements financiers majeurs pris dans le cadre des plans nationaux pour l'emploi et les compétences (PIC-PACTE)**

Dans la continuité des plans « 500 000 formations supplémentaires » 2016 et 2017 et du Plan d'investissement dans les compétences 2018, le Pacte régional d'investissement dans les compétences 2019-2022, lancé à l'initiative de l'Etat, continue de mobiliser un montant important de ressources et de dépenses régionales.

Comme le montre le tableau plus bas, il faut distinguer à ce titre 2 périodes qui s'équilibrent au final en termes d'impacts sur notre taux d'épargne brute (TEB) : une première période où la Région « fait l'avance » (plus de dépenses régionales que de recettes à percevoir de l'Etat) créant mécaniquement une évolution à la baisse du TEB et une seconde période où la Région « se rembourse » (plus de recettes venant de l'Etat que de dépenses régionales).

PIC 2018 et PACTE 2019-2022	Recettes perçues	Dépenses	Ecart entre Recettes et Dépenses
2018	17 112 600	7 247 540	9 865 060
2019	46 966 468	57 500 000	- 10 533 532
<i>Sous total recettes perçues et dépenses exécutés</i>	<b>64 079 068</b>	<b>64 747 540</b>	- <b>668 472</b>
2020	117 000 000	125 500 000	- 8 500 000
2021	161 362 800	170 000 000	- 8 637 200
2022	149 630 646	155 025 600	- 5 394 954
2023	68 362 117	63 300 812	5 061 305
2024	14 251 825	-	14 251 825
2025	3 819 024	-	3 819 024
<i>Sous total recettes et dépenses prévisionnelles</i>	<b>514 426 412</b>	<b>513 826 412</b>	<b>600 000</b>
<b>Total plans</b>	<b>578 505 480</b>	<b>578 573 952</b>	- <b>68 472</b>

**c. Le rythme de mobilisation des fonds européens affecte également les ratios budgétaires**

Le Conseil régional assure la gestion déléguée, sous le contrôle de la Commission Européenne, des fonds structurels FEDER, FSE et FEADER. La diminution des inscriptions d'investissement prévues au budget 2020 par rapport au budget primitif 2019 (-33,7 M€), en raison d'une surestimation des crédits FEADER au BP 2019 corrigée lors du budget supplémentaire 2019, contribue mécaniquement à une réduction du rythme de croissance des investissements régionaux.

**Réforme de l'apprentissage, PACTE, fonds européens : volumes en jeu**

<i>Fonctionnement</i>	Recettes de fonctionnement		Dépenses de fonctionnement		Ecart Recettes - Dépenses		IMPACT Recettes - dépenses 2019/2020		
	BP 2019	BP 2020	BP 2019	BP 2020	BP 2019	BP 2020	Recettes	Dépenses	Solde
<b>PIC/PACTE</b>	71 021 000	117 000 000	71 521 000	124 110 000	- 500 000	- 7 110 000	45 979 000	52 589 000	- 6 610 000
<b>Apprentissage</b>	193 311 000	26 924 000	130 563 580	18 720 000	62 747 420	8 204 000	-166 387 000	-111 843 580	-54 543 420
<b>FUE (fonction 6)</b>	37 113 911	48 895 710	37 113 911	48 895 710	-	-	11 781 799	11 781 799	-
<b>TOTAL</b>	<b>301 445 911</b>	<b>192 819 710</b>	<b>239 198 491</b>	<b>191 725 710</b>	<b>62 247 420</b>	<b>1 094 000</b>	<b>-108 626 201</b>	<b>- 47 472 781</b>	<b>-61 153 420</b>

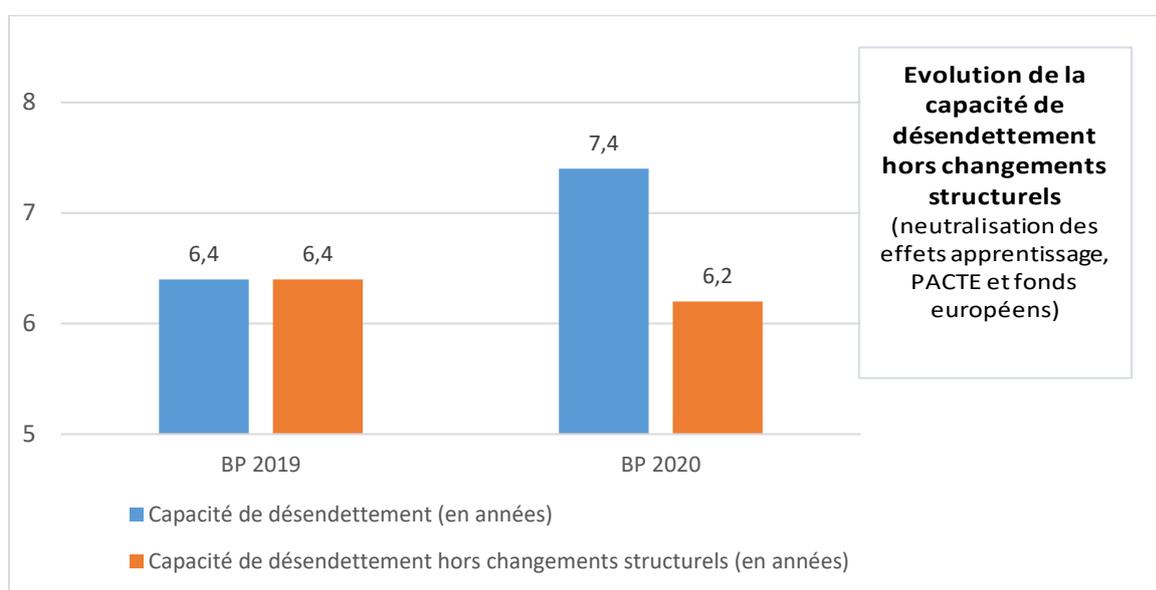
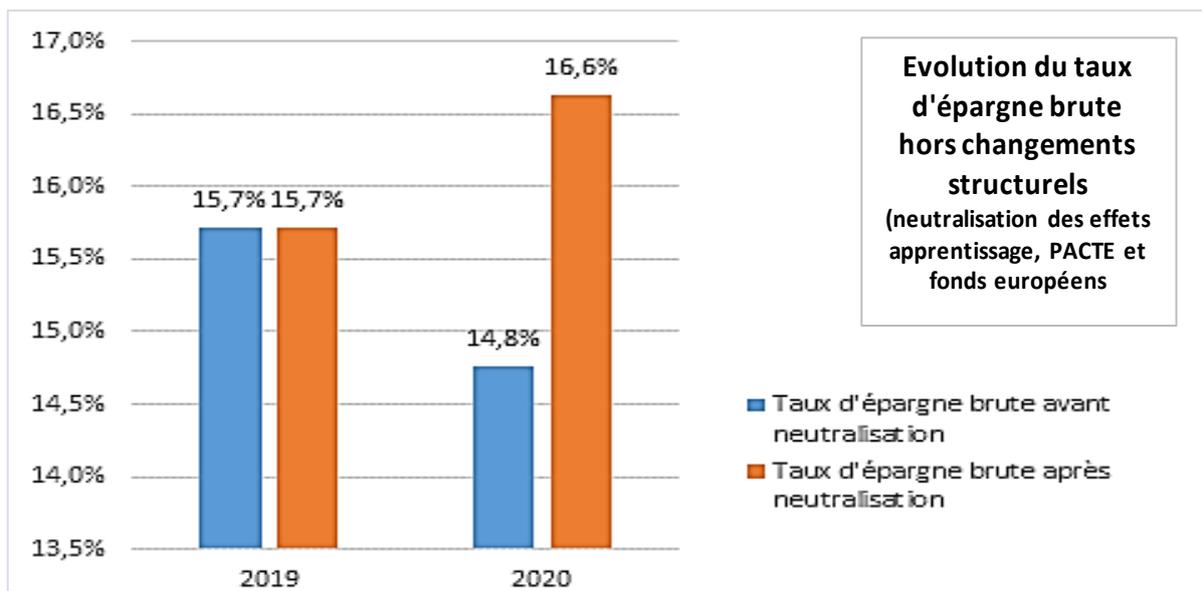
  

<i>Investissement</i>	Recettes d'investissement		Dépenses d'investissement		Ecart Recettes - Dépenses		IMPACT Recettes - dépenses 2019/2020		
	BP 2019	BP 2020	BP 2019	BP 2020	BP 2019	BP 2020	Recettes	Dépenses	Solde
<b>PIC/PACTE</b>	-	-	-	1 390 000	-	-1 390 000	-	1 390 000	- 1 390 000
<b>Apprentissage</b>	-	15 000 000	25 120 000	14 561 000	-25 120 000	439 000	15 000 000	- 10 559 000	25 559 000
<b>FUE (fonction 6)</b>	234 111 608	200 358 423	234 111 608	200 358 423	-	-	- 33 753 185	- 33 753 185	-
<b>TOTAL</b>	<b>234 111 608</b>	<b>215 358 423</b>	<b>259 231 608</b>	<b>216 309 423</b>	<b>-25 120 000</b>	<b>- 951 000</b>	<b>- 18 753 185</b>	<b>- 42 922 185</b>	<b>24 169 000</b>

Au total, ces différents enjeux financiers, par l'importance des masses budgétaires mouvementées, affectent en profondeur le cadre budgétaire.

**d. La qualité de la gestion pratiquée permet, toutes choses égales par ailleurs, de consolider encore nos fondamentaux financiers**

Comme le montre le tableau plus bas, l'effet cumulé de ces évolutions masque la solidité de nos fondamentaux financiers. Après neutralisation de leurs effets, le taux d'épargne brute du budget primitif 2020 apparaît en effet supérieur à celui constaté au budget primitif 2019 et la capacité de désendettement à un niveau approchant celui du BP 2019.



**e. Le poids et les dynamiques spécifiques des dépenses prévues au titre de la mobilité invitent à conduire une réflexion sur la mise en place d'un budget annexe**

Le volume des dépenses liées à la politique régionale de la mobilité, en particulier du ferroviaire, est considérable. C'est ainsi qu'en 2020 plus de 723 M€ de dépenses de fonctionnement (environ 35% des dépenses totales de fonctionnement) et plus de 175 M€ de dépenses en investissement (environ 25% des dépenses totales d'investissement opérationnel) seront proposés au vote. Ceci est particulièrement prégnant en région Grand Est qui est riche de son réseau d'infrastructures ferroviaires, le plus grand linéaire parmi les nouvelles régions. Celui-ci représente près de 15% du réseau ferroviaire national, alors que le territoire régional ne représente que 10% de la superficie de la France, et que sa population représente seulement 8,5% de la population nationale.

Le maintien et le développement de ce réseau au service de ses habitants constituent donc un sujet fortement dimensionnant pour la collectivité.

Dans cette perspective, 2020 marquera une nouvelle étape importante en matière ferroviaire via une mise à niveau globale des standards d'offre sur l'ensemble du Grand Est (liaisons structurantes Paris-Strasbourg et Paris-Mulhouse, cadencement de l'étoile ferroviaire de Reims, etc.) et la mise en œuvre de nouveaux développements d'offre (liaisons Luxembourg, Réseau Express Métropolitain de Strasbourg, liaisons France-Allemagne, nécessitant un renforcement du parc de matériel et de sa capacité d'emport de voyageurs).

Dans la mesure où ce programme ambitieux concerne des logiques d'investissement de long terme très spécifiques, une réflexion va être menée pour envisager les modalités de mise en place d'un budget annexe « mobilités » à l'horizon du budget 2021.

Dans un souci de transparence financière, ce budget annexe permettrait d'individualiser davantage donc de rendre plus visible l'engagement de la Région dans cette politique régionale centrale. Sa mise en place nécessite, dans la cadre des travaux de la commission des finances du Conseil régional, de mener des études approfondies, qui ont commencé, sur des questions complexes comme le périmètre pertinent à retenir ou la question de la récupération de la TVA acquittée sur les dépenses liées aux services de transports scolaires et interurbains.

## **2. Des efforts en fonctionnement pour favoriser une politique d'investissement volontariste**

S'agissant des crédits de paiement, le budget réel proposé pour 2020 s'élève à un montant total de **3 172 744 329 €** (1 149 590 019 € de crédits de paiement en investissement ; 2 023 154 310 € de crédits de paiement en fonctionnement), en léger recul par rapport au budget primitif 2019, essentiellement en raison de la réforme de l'apprentissage.

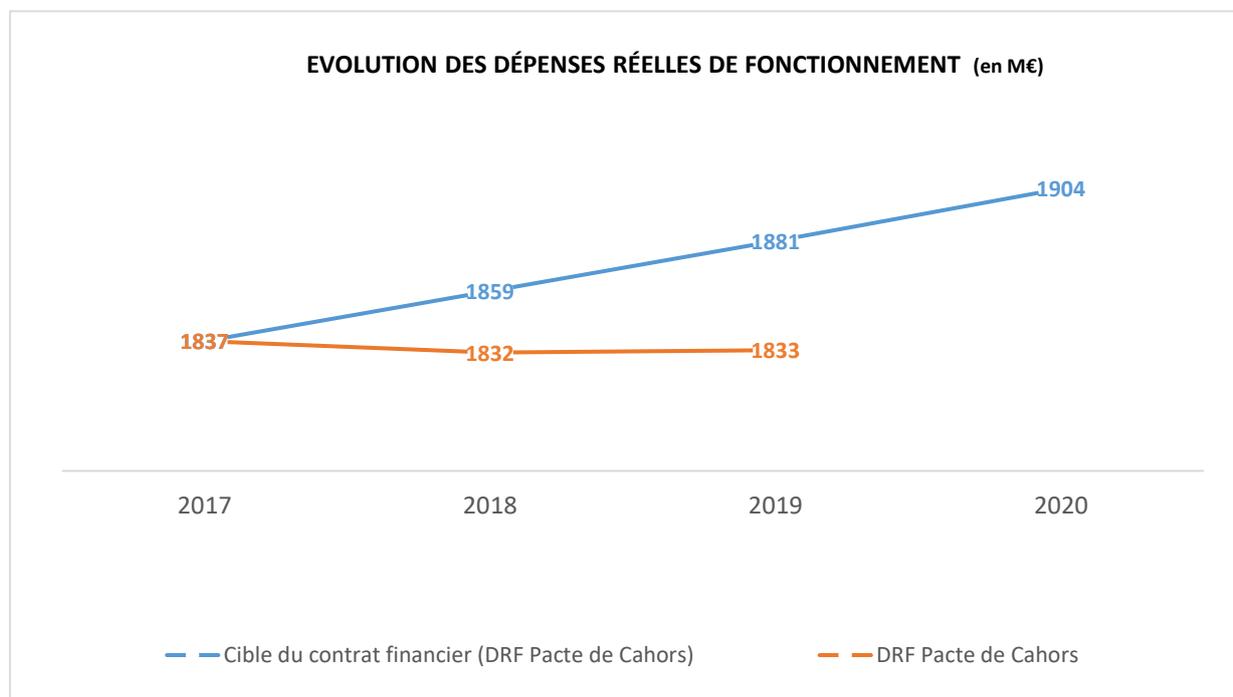
Quant aux autorisations de programme et autorisations d'engagement proposées dans le cadre de ce budget primitif 2020, elles s'élèvent respectivement à 1 038 303 664 € et 2 232 778 342 €, essentiellement dans les domaines des transports, des lycées et de la formation.

### **a. Des efforts en fonctionnement prolongés et accentués sur l'exercice 2020**

La Région Grand Est a réalisé depuis 2016 des efforts importants sur ses dépenses de fonctionnement, en réduisant notamment celles liées au fonctionnement des assemblées (indemnités des élus, réduction du nombre de membres du CESER, pour une économie supérieure à un million d'euro par an), et en faisant évoluer sa politique immobilière vers une stratégie d'acquisition permettant de réduire ses dépenses au titre des loyers (moins deux millions d'euros par an) et d'accroître son patrimoine.

Ces efforts de gestion ont permis à la Région en 2018 d'aller plus loin que l'objectif d'une croissance des dépenses réelles de fonctionnement (DRF) limitée à +1,2%, inscrit dans le contrat financier liant l'Etat à la Région : pour preuve, les DRF prises en compte dans ce cadre ont baissé de 0,3%. De même, l'exercice 2019 devrait également être marqué par une croissance des DRF inférieure à 1,2%.

En 2020, cette politique de maîtrise des dépenses de fonctionnement s'intensifiera par la mise en œuvre d'un plan d'économies permettant de générer une diminution de la dépense de fonctionnement dans chacune des directions de l'administration régionale afin de conforter au sein de notre collectivité la culture de l'efficacité (à titre d'exemples : opérations de cession d'actifs permettant de générer des recettes ; redimensionnement du parc automobile après analyse de son coût global comprenant acquisition, entretien, carburant, assurance).



Le graphique plus haut démontre que la maîtrise des dépenses de gestion de la collectivité permet à la croissance des DRF d'être largement en deçà de la contrainte fixée par l'Etat, offrant ainsi les marges de manœuvre nécessaires pour mener une politique ambitieuse d'investissement.

### **b. Une politique d'investissement qui s'appuie sur une programmation ambitieuse**

La gestion rigoureuse de la Région Grand Est permettra de mobiliser 3,1 milliards d'euros de dépenses d'investissement sur quatre ans (2020 à 2023) pour soutenir les grands projets de nature à nous armer pour réussir les grandes transitions écologique, numérique et économique, considérées dans toutes leurs composantes, pour en tirer pleinement parti.

Le tableau qui suit rend compte des volumes en jeu par priorités au sein d'un Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI). Les montants sont indicatifs et s'agissant du rythme d'exécution des crédits de paiement d'investissement, il dépendra de la vitesse de réalisation des projets. Des ajustements d'inscription de crédits d'investissement, à la hausse ou à la baisse, pourront donc intervenir en cours de route. En tout état de cause, les efforts de maîtrise des dépenses de fonctionnement en cours, générant à la fois un niveau d'autofinancement conséquent de l'ordre de 18% et une capacité de désendettement nettement inférieure au plafond de référence fixé par l'Etat de 9 ans, permettront de préserver les marges de manœuvre indispensables pour financer notre ambitieuse politique d'investissement.

**Plan Pluriannuel d'investissement (PPI) :**  
**ventilation par pôles et poids des grandes priorités**

Pôle	PPI 2019-2023						
	CA 2019 anticipé	PPI 2020	PPI 2021	PPI 2022	PPI 2023	PPI 2020-2023	PPI 2019-2023
<b>Cohésion des territoires</b>	116,3	124,5	113,9	113,4	98,2	<b>450,0</b>	<b>566,3</b>
<b>Mobilités</b>	178,4	230,0	306,0	248,5	195,6	<b>980,1</b>	<b>1 158,5</b>
<b>Attractivité (hors FUE)</b>	181,5	138,6	149,5	139,2	123,6	<b>550,8</b>	<b>732,3</b>
<b>Emploi, jeunesse, formation</b>	256,4	274,1	262,1	262,5	263,1	<b>1 061,9</b>	<b>1 318,3</b>
<b>Fonctionnement de la Région</b>	14,0	18,4	17,2	13,2	13,3	<b>62,1</b>	<b>76,1</b>
<b>TOTAL invest. opérationnel</b>	<b>746,6</b>	<b>785,7</b>	<b>848,7</b>	<b>776,8</b>	<b>693,8</b>	<b>3 105,0</b>	<b>3 851,5</b>

Projet	PPI 2020-2023				
	PPI 2020	PPI 2021	PPI 2022	PPI 2023	PPI 2020-2023
<b>Lycée : travaux, équipement, projet 4.0</b>	230,5	209,1	195,9	205,8	<b>841,3</b>
<b>Très Haut Débit</b>	54,0	45,8	43,6	28,4	<b>171,8</b>
<b>Mobilités : matériels et infrastructures ferroviaires</b>	174,9	242,7	194,2	142,4	<b>754,2</b>

**BUDGET PAR ACTIVITES  
SYNTHESE PAR PRIORITES ET OBJECTIFS STRATEGIQUES**

DEPENSES BUDGET 2020 (crédits de paiement)		Fonctionnement	Investissement	Total général
<b>Jeunesse, emploi, formation</b>		<b>602 765 500</b>	<b>274 552 349</b>	<b>877 317 849</b>
Faciliter l'accès à l'emploi par la formation professionnelle		307 953 500	15 499 600	323 453 100
Permettre la formation aux métiers du sanitaire et social		103 600 000	7 200 000	110 800 000
Créer les conditions favorables à la réussite des lycéens		138 647 000	159 726 547	298 373 547
Accompagner la transition numérique et environnementale des lycéés et des lycéens		8 000 000	76 500 000	84 500 000
Préparer les jeunes à l'autonomie et à la citoyenneté		10 160 000	0	10 160 000
Faciliter l'orientation et la promotion des métiers		16 245 000	0	16 245 000
Soutenir le développement des pratiques sportives		15 390 000	13 496 202	28 886 202
Renforcer la participation, l'engagement citoyen et la cohésion sociale		2 770 000	2 130 000	4 900 000
<b>Mobilités</b>		<b>723 065 600</b>	<b>175 865 000</b>	<b>898 930 600</b>
Offrir un service de qualité aux voyageurs		711 873 600	9 436 000	721 309 600
Moderniser le réseau régional de transport de voyageurs		6 018 000	73 467 000	79 485 000
Accompagner le développement des grands réseaux de transport		3 435 000	70 767 000	74 202 000
Développer et accompagner le développement de l'intermodalité		1 739 000	22 195 000	23 934 000
<b>Attractivité</b>		<b>129 624 050</b>	<b>138 851 747</b>	<b>268 475 797</b>
Le Grand Est comme territoire d'expérimentation des innovations		8 804 368	4 864 102	13 668 470
Accompagner le rayonnement et l'attractivité de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche		15 825 947	42 870 000	58 695 947
Accompagner les transitions et développer la performance industrielle		25 026 459	39 700 540	64 726 999
Renforcer l'attractivité des territoires et accélérer l'internationalisation des entreprises		5 310 000	0	5 310 000
Soutenir la compétitivité de l'agriculture, l'agroalimentaire et de la filière bois		7 175 650	25 220 000	32 395 650
Assurer le rayonnement international et transfrontalier à travers la coopération		3 282 926	14 970	3 297 896
Soutenir la création contemporaine et la diffusion culturelle		36 137 100	9 086 110	45 223 210
Révéler le patrimoine culturel		6 910 358	6 988 390	13 898 748
Faire de la destination Grand Est une destination touristique de notoriété		14 729 242	10 089 635	24 818 877
Promouvoir l'image et la notoriété de la Région Grand Est		6 422 000	18 000	6 440 000
<b>Territoire et proximité</b>		<b>98 202 000</b>	<b>124 580 000</b>	<b>222 782 000</b>
Soutenir l'aménagement et le développement des usages numériques		50 000	54 040 000	54 090 000
Impulser et accompagner un développement durable et équilibré des territoires		83 881 998	45 000 000	128 881 998
Agir pour une région à énergie positive et sobre en ressources		13 396 925	22 540 000	35 936 925
Développer une stratégie globale de santé dans toute la Région		873 077	3 000 000	3 873 077
<b>Fonds Européens</b>		<b>50 087 110</b>	<b>200 365 423</b>	<b>250 452 533</b>
Mobiliser les fonds européens au profit des tous les acteurs et territoires du Grand Est		50 087 110	200 365 423	250 452 533
<b>Ressources et moyens</b>		<b>419 410 050</b>	<b>235 375 500</b>	<b>654 785 550</b>
Assurer le fonctionnement de l'administration régionale		334 266 455	403 000	334 669 455
Assurer le fonctionnement des instances délibératives		11 708 240	0	11 708 240
Poursuivre l'adaptation du fonctionnement de la collectivité pour gagner en efficacité		10 308 800	9 230 000	19 538 800
Assurer l'ingénierie financière		53 112 800	218 000 000	271 112 800
Améliorer le pilotage et la gestion des risques de la collectivité		5 996 600	0	5 996 600
Accompagner la transformation		4 017 155	7 742 500	11 759 655
<b>TOTAL DU BUDGET</b>		<b>2 023 154 310</b>	<b>1 149 590 019</b>	<b>3 172 744 329</b>

## BUDGET 2020 RECETTES

	BP 2019	BP 2020	Evolution BP 2020 / BP 2019
<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>			
<b>FISCALITE DIRECTE</b>	<b>784 394 550 €</b>	<b>799 667 550 €</b>	<b>15 273 000 €</b>
CVAE	650 000 000 €	662 550 000 €	12 550 000 €
CVAE péréquation	18 500 000 €	21 200 000 €	2 700 000 €
IFER	57 624 000 €	57 647 000 €	23 000 €
FNGIR	46 337 000 €	46 337 000 €	0 €
Attributions de compensation Transfert Transports	11 933 550 €	11 933 550 €	0 €
<b>AUTRES IMPOTS ET TAXES</b>	<b>1 325 218 000 €</b>	<b>1 189 602 000 €</b>	<b>-135 616 000 €</b>
Cartes grises	174 000 000 €	180 000 000 €	6 000 000 €
TICPE part compensation	324 720 000 €	325 793 000 €	1 073 000 €
TICPE ex - 1ère part modulation	55 400 000 €	52 000 000 €	-3 400 000 €
TICPE part Grenelle	54 474 000 €	50 000 000 €	-4 474 000 €
TICPE Prime apprentissage	22 340 000 €	13 624 000 €	-8 716 000 €
TICPE ARA	8 363 000 €	2 200 000 €	-6 163 000 €
Ress. Form pro et apprentissage (TICPE; frais gestion)	75 813 000 €	77 297 500 €	1 484 500 €
Fonds Péréquation régional / Apprentissage	0 €	11 000 000 €	11 000 000 €
Ressource Régionale pour l'Apprentissage	162 608 000 €	0 €	-162 608 000 €
Compensation Part Form pro DGD ( 44 %)	0 €	19 000 000 €	19 000 000 €
Fraction de TVA	447 500 000 €	458 687 500 €	11 187 500 €
<b>DOTATIONS</b>	<b>138 554 000 €</b>	<b>135 303 000 €</b>	<b>-3 251 000 €</b>
DGD	95 870 000 €	96 057 600 €	187 600 €
Compensations diverses	6 446 000 €	5 119 100 €	-1 326 900 €
Dotation de compensation de la réforme de la TP (DCRTP)	36 129 000 €	32 873 000 €	-3 256 000 €
Exonérations CVAE	109 000 €	207 500 €	98 500 €
Compensation CET - Aéroport Bâle Mulhouse	0 €	345 800 €	345 800 €
FCTVA	0 €	700 000 €	700 000 €
<b>PARTICIPATIONS DIVERSES</b>	<b>192 276 161 €</b>	<b>250 686 863 €</b>	<b>58 410 702 €</b>
Services généraux hors fonds européens 2007-2013	2 221 687 €	2 696 747 €	475 060 €
Formation professionnelle	92 307 000 €	138 938 588 €	46 631 588 €
Enseignement	17 320 000 €	16 315 000 €	-1 005 000 €
Culture, sports et loisirs	465 000 €	1 311 751 €	846 751 €
Santé et action sociale	0 €	0 €	0 €
Aménagement des territoires	280 000 €	260 000 €	-20 000 €
Fonds européens 2014-2020 Chapitre 6	37 113 911 €	48 895 710 €	11 781 799 €
Environnement	1 555 000 €	1 140 000 €	-415 000 €
Transports	36 623 563 €	39 600 546 €	2 976 983 €
Action économique	390 000 €	428 521 €	38 521 €
Opérations financières	3 500 000 €	600 000 €	-2 900 000 €
Reprise provisions	500 000 €	500 000 €	0 €
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>2 440 442 711 €</b>	<b>2 375 259 413 €</b>	<b>-65 183 298 €</b>
<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>			
<b>DOTATIONS</b>	<b>64 095 000 €</b>	<b>64 095 000 €</b>	<b>0 €</b>
DRES	64 095 000 €	64 095 000 €	0 €
<b>PARTICIPATIONS DIVERSES</b>	<b>294 695 825 €</b>	<b>333 638 963 €</b>	<b>38 943 138 €</b>
Services généraux	32 340 €	649 740 €	617 400 €
Apprentissage	0 €	15 000 000 €	15 000 000 €
Enseignement hors DRES	9 690 000 €	10 500 000 €	810 000 €
Culture, sports et loisirs	1 508 000 €	1 733 400 €	225 400 €
Santé et action sociale	0 €	0 €	0 €
Aménagement des territoires	13 330 000 €	58 000 000 €	44 670 000 €
Fonds européens 2014-2020	234 111 608 €	200 358 423 €	-33 753 185 €
Environnement	1 140 000 €	600 000 €	-540 000 €
Transports	1 241 877 €	5 122 800 €	3 880 923 €
Action économique	3 541 000 €	4 424 600 €	883 600 €
FCTVA	29 665 000 €	36 000 000 €	6 335 000 €
Produits des cessions d'immobilisations	436 000 €	1 250 000 €	814 000 €
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>358 790 825 €</b>	<b>397 733 963 €</b>	<b>38 943 138 €</b>
<b>TOTAL HORS EMPRUNT HORS REVOLVING</b>	<b>2 799 233 536 €</b>	<b>2 772 993 376 €</b>	<b>-26 240 160 €</b>
Revolving	12 000 000 €	12 000 000 €	0 €
Refinancement de dette	0 €	25 000 000 €	25 000 000 €
<b>TOTAL HORS EMPRUNT</b>	<b>2 811 233 536 €</b>	<b>2 809 993 376 €</b>	<b>-1 240 160 €</b>
EMPRUNT	391 118 383 €	362 750 953 €	-28 367 430 €
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>3 202 351 919 €</b>	<b>3 172 744 329 €</b>	<b>-29 607 590 €</b>

## PARTIE 2 - BUDGET PAR ACTIVITES

### JEUNESSE, EMPLOI, FORMATION

- Faciliter l'accès à l'emploi par la formation professionnelle
- Faciliter l'orientation et la promotion des métiers
- Permettre la formation aux métiers du sanitaire et social
- Créer les conditions favorables à la réussite des lycéens
- Accompagner la transition numérique et environnementale des lycées et des lycéens
- Préparer les jeunes à l'autonomie et à la citoyenneté
- Soutenir le développement des pratiques sportives
- Renforcer la participation, l'engagement citoyen et la cohésion sociale

### 2 - MOBILITES

- Offrir un service de qualité aux voyageurs
- Moderniser le réseau régional de transport de voyageurs
- Accompagner le développement des grands réseaux de transport
- Développer et accompagner le développement de l'intermodalité

### 3 - ATTRACTIVITE

- Le Grand Est, territoire d'expérimentation des innovations
- Accompagner le rayonnement et l'attractivité de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche
- Accompagner les transitions et développer la performance industrielle
- Renforcer l'attractivité des territoires et accélérer l'internationalisation des entreprises
- Soutenir la compétitivité de l'agriculture, l'agroalimentaire et de la filière bois
- Assurer le rayonnement international et transfrontalier à travers la coopération
- Soutenir la création contemporaine et la diffusion culturelle
- Faire de la destination Grand Est une destination touristique de notoriété

### 4 - TERRITOIRES ET PROXIMITE

- Soutenir l'aménagement et le développement des usages numériques
- Impulser et accompagner un développement durable et équilibré des territoires
- Agir pour une région à énergie positive et sobre en ressources
- Développer une stratégie globale de santé dans toute la Région

### 5 – FONDS EUROPEENS

- Mobiliser les fonds européens au profit de tous les acteurs et territoires du Grand Est

### 6 – RESSOURCES ET MOYENS

- Assurer le fonctionnement de l'administration régionale
- Assurer le fonctionnement des instances délibératives
- Poursuivre l'adaptation du fonctionnement de la collectivité pour gagner en efficacité
- Assurer l'ingénierie financière
- Améliorer le pilotage et la gestion des risques de la collectivité
- Accompagner la transformation

Développer et valoriser les potentiels, au service de la jeunesse, de l'emploi, de la formation : le défi est d'ampleur. Nous sommes dans **un monde où les technologies changent très rapidement, dans lequel les savoirs techniques deviennent obsolètes s'ils ne sont pas actualisés, où l'intelligence artificielle a un rôle émergent** - dont on est loin de connaître toutes les applications -, et où la question de la transition énergétique se pose avec acuité.

Permettre aux jeunes et aux adultes du Grand Est d'évoluer, de **se former et de s'orienter tout au long de la vie est un enjeu majeur**. La formation concerne les savoirs actuels et la capacité de s'adapter aux savoirs futurs ; le développement des « soft skills » est aussi important que le savoir technique. L'ouverture à la mobilité, à l'engagement, à la discipline et à la cohésion sportive ou artistique, facilitent l'évolution personnelle et l'adaptation des parcours futurs. Par ailleurs, les entreprises de notre région de même que les institutions sanitaires et sociales manquent régulièrement de compétences adaptées à leurs besoins.

C'est pourquoi la Région investit massivement dans les actions pour l'emploi, la formation et la jeunesse, tout en les déclinant à l'échelle des territoires. Je vous propose de **poursuivre cet effort indispensable pour l'avenir du Grand Est**, tant pour ses habitants que pour ses entreprises ou ses institutions.

**Le contexte dans lequel la Région inscrit son action pour l'année 2020 est évolutif** en raison de la loi du 8 septembre 2018 « Pour la liberté de choisir son avenir professionnel ». Ce texte a profondément remanié les modalités de financement de la formation continue et celles de l'apprentissage ; il a également des conséquences sur l'action régionale en matière d'orientation.

En premier lieu, les modalités de financement des centres de formation d'apprentis (CFA) à partir de 2020 sont bouleversées. **Le financement de l'apprentissage ne relève plus de la compétence des Régions**, qui ne disposent plus de budget à cet effet, de même que la création des CFA ou les aides aux employeurs d'apprentis. La Région disposera d'une enveloppe marginale à la portée très restreinte. Certains secteurs de l'apprentissage n'ont pas été appréhendés dans leur intégralité dans le cadre de la loi précitée, laissant des questions encore ouvertes : l'apprentissage transfrontalier, non pris en compte ; l'apprentissage dans le secteur public, qui sera financé uniquement pour les collectivités à hauteur de 50% maximum par le CNFPT, la question restant entière pour les autres secteurs publics.

En deuxième lieu, **la responsabilité régionale en matière d'information et d'orientation sur les métiers s'élargit**. Si notre collectivité avait déjà fait de l'orientation tout au long de la vie une priorité, et assume pleinement son rôle de coordonnateur des acteurs publics dans ce champ d'action, la loi lui a confiée, en lien avec les autorités académiques et la communauté éducative, la **responsabilité de l'information sur les métiers auprès des publics scolaires** (de la 4<sup>e</sup> à la terminale), **étudiants, apprentis**. Même si le montant budgétaire transféré à la Région est faible au regard des enjeux, **une nouvelle offre de service via une boîte numérique « Orient 'Est » et une mise en réseau d'Ambassadeurs des métiers seront proposées**.

D'autres évolutions contextuelles font évoluer le cadre d'action régionale : la **montée en puissance des objectifs du PIC PACTE**, signé en 2018 avec l'Etat, qui a pour **ambition en 2020 de former 30 000 personnes supplémentaires par rapport aux formations habituelles**. La Région renforcera ainsi son partenariat avec Pôle Emploi et son action sur les freins à l'entrée en formation.

Pour l'ensemble du champ de la jeunesse, de l'éducation et de la formation pour l'emploi, la Région :

- Favorise, en lien avec ses partenaires académiques, la **réussite de tous les lycéens du Grand Est par un cadre d'études ouvert au monde**, contemporain, adapté au développement durable et aux technologies d'aujourd'hui ;
- Organise, pilote et coordonne l'information et les actions d'orientation tout au long de la vie pour tous les publics, **et travaille sur la représentation et l'attractivité des métiers dont l'image n'est pas toujours celle de la réalité d'aujourd'hui** ;
- **Agit pour la jeunesse pour la préparer à l'avenir en toute confiance**, notamment en favorisant le logement, l'esprit d'entreprise, la mobilité, l'insertion de tous les jeunes du Grand Est ;
- Favorise l'**engagement citoyen** et la **promotion du vivre ensemble** ;
- Renforce les formations professionnelles adaptées aux besoins des territoires et des entreprises, favorise les nouvelles ingénieries et la **levée des freins** ;
- Accompagne et valorise les pratiques et performances sportives du Grand Est et prépare dès maintenant Terres de jeux 2024.

La Région s'est fixée comme enjeu majeur d'accompagner le développement des potentiels et de permettre à chacun de disposer de tous les moyens de se réaliser et de s'épanouir sur le plan personnel et professionnel. Le budget dédié pour 2020 s'élève à 580 M€ en fonctionnement et 140,9 M€ en investissement, auquel s'ajoute la part immobilière d'un montant de 22,6 M€ en fonctionnement et de 133,6 M€ en investissement.

### ■ Faciliter l'accès à l'emploi par la formation professionnelle : 323,5 M€

Avec un **budget de 323,5 M€, dont 307 M€ en fonctionnement**, la Région entend poursuivre l'objectif qu'elle s'est fixée de favoriser l'insertion dans l'emploi, la compétitivité et l'attractivité par une formation professionnelle initiale et continue adaptée aux besoins des publics, des entreprises et des territoires.

#### 1. Financer les formations continues pour les demandeurs d'emploi

La Région affirme son rôle de chef de file sur l'ensemble des formations professionnelles continues, contribuant en cela au développement économique et aux filières d'avenir.

Malgré la reprise de l'activité économique et un taux de chômage en baisse (8,1% en Grand Est), le nombre de demandeurs d'emploi reste conséquent (plus de 451 000) avec des besoins d'entreprises non pourvus, faute de profils adéquats.

Certains métiers très recherchés apparaissent en tension sur l'ensemble de territoire régional, plus particulièrement dans les secteurs de la maintenance d'équipements industriels et d'exploitation, du transport de marchandises sur longue distance et du personnel de cuisine.

Au regard des études sur les besoins en recrutements à venir, **quatre domaines professionnels sont identifiés** : services aux particuliers et aux collectivités ; santé, action sociale, culturelle et sportive ; gestion, administration des entreprises ; commerce.

En 2020, la Région renforcera son action autour de deux axes pour **favoriser, y compris par des expérimentations en intelligence artificielle, la rencontre des besoins des entreprises et des talents** :

- **Former dans les filières en tension, filières d'avenir**, en prenant appui sur les études menées par l'OREF (Observatoire Régional Emploi Formation) et sur les COT (Contrats d'Objectifs Territoriaux) signés avec les branches professionnelles, et mettre en place des formations adaptées à l'évolution des besoins du fait de la numérisation de l'économie et de la transition environnementale ;
- **Accompagner et former les publics éloignés de l'emploi** pour favoriser leur insertion socioprofessionnelle. L'enjeu du suivi et de la sécurisation des parcours de

formation devient une absolue nécessité et renvoie à deux injonctions : réduire les risques de rupture et accompagner les personnes les plus vulnérables.

Le Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et de l'Orientation Professionnelles (CPRDFOP) constitue le cadre stratégique, y compris pour le pilotage des nouveaux projets d'envergure comme le PACTE pour l'investissement dans les compétences 2019/2022.

**Avec un budget de près de 288 M€, 2020 verra, pour la 2<sup>ème</sup> année, la montée en puissance du PACTE, contractualisé avec l'Etat.**

**Plus de 30 000 personnes seront formées en 2020 grâce à ce levier.** Ces places supplémentaires **s'ajouteront aux plus de 30 000 places que la Région finance** au travers notamment du Programme Régional de Formation et des formations innovantes ou « sur mesure ». Le budget 2020 dédié au financement des formations dans le cadre du Programme Régional de Formation et du PACTE s'élève à **155,5 M€, dont 84 M€ au titre du PACTE.**

L'objectif conjoint de l'Etat et de la Région est de **répondre à un besoin additionnel de qualification pour les jeunes sortis du système scolaire sans qualification et pour les personnes à la recherche d'emploi disposant d'un niveau inférieur au baccalauréat** (plus de 50 % des demandeurs d'emploi). Afin de définir au mieux les actions à déployer dans ce cadre, la Région renforcera ses moyens avec **des « développeurs de compétences » dans chaque Maison de la Région** pour développer des projets de formation en lien avec les besoins identifiés par les entreprises sur le territoire. Ces postes sont financés dans le cadre des frais de gestion prévus par le PACTE.

La Région s'est saisie de l'opportunité des moyens apportés par le PACTE pour engager des actions fortes autour de **deux enjeux phares** :

- **Faire évoluer l'offre de formation par l'approche compétences et la modernisation des contenus pédagogiques.** L'objectif est de construire des parcours de formation dès l'accueil jusqu'à l'emploi et aussi d'offrir des formations personnalisées aux demandeurs d'emploi. « **Itinéraires compétences** » propose une prise en charge globale de la personne avec un parcours de formation constitué de modules professionnels, disciplinaires et liés au développement des compétences transversales. Des expérimentations complémentaires seront lancées en 2020 autour du sourcing, du positionnement des publics et du référent de parcours.
- **Faciliter l'accès à la formation en favorisant la levée des freins vers l'insertion** via une **offre de mobilité** complémentaire aux mesures mises en œuvre par les Départements dans le cadre du Plan Pauvreté et par des **aides à la garde d'enfants et à l'hébergement.**

En complément, les actions spécifiques d'accès à la formation pour permettre aux jeunes de s'inscrire dans un parcours adapté à leur profil seront maintenues avec un budget de **7,3 M€** (Ecoles de la seconde chance, Aide Régionale Individuelle à la Formation, Service Militaire Volontaire, actions de formation à la création d'entreprise).

Auxquelles s'ajoutent les conventionnements avec les « grands opérateurs » - CNAM, GRETA, UNIVERSITES, CMA-, avec un budget de 5,8 M€ pour le développement d'un programme d'actions adaptées visant à faciliter l'accès à la qualification.

En complémentarité avec les autres financeurs, la Région continuera à **mettre l'accent sur les réponses à apporter dans les territoires, de façon individualisée et avec la réactivité demandée** tant par les entreprises que les personnes. L'accès à l'emploi sera la seule ligne

directrice, comme le sera également l'articulation des différentes ressources mobilisables avec notamment les OPCo et Pôle emploi.

Le budget dédié aux formations dites « sur mesure », au Fonds d'Intervention à la Formation et à l'Emploi et au soutien aux « grands projets » (ex : ARDAN) s'élève à **12,4 M€**

L'Economie Sociale et Solidaire reste une priorité forte via la **mise en œuvre du programme régional de l'insertion par l'activité économique renouvelé à hauteur de 1,5 M€**

104 M€ sont réservés à la rémunération des stagiaires, dont ceux éligibles au PACTE (40 M€), aux aides à la mobilité et au Fonds Régional d'Incitation Formation (FRIF).

## 2. Soutenir des formations en apprentissage

Les impacts de la loi du 5 septembre 2018 marqueront fortement le contexte de l'action régionale au 1<sup>er</sup> janvier 2020 : fin de la taxe d'apprentissage et financement des formations par le système des « coûts contrats », suppression de la carte des formations de l'apprentissage pilotée par la Région, fin du financement du fonctionnement des Centres de Formation pour Apprentis (CFA) et de la qualité des formations par les Régions.

La Région n'aura donc **plus aucun rôle dans le financement de l'apprentissage** à partir de cette date, **à l'exception de deux enveloppes résiduelles** :

- Fonds de soutien pour la modulation des coûts contrats des CFA ;
- Fonds investissement pour participer à des projets des CFA.

L'objectif du Fonds de soutien en fonctionnement est de **soutenir des formations identifiées comme prioritaires pour les territoires, les entreprises et les publics** du Grand Est. Pour ce faire un budget de **10 M€** est prévu pour 2020.

La Région conserve un rôle de définition des orientations stratégiques en formation professionnelle scolaire, apprentissage et continue, qu'elle formalisera par un plan d'action global ou pluriannuel.

A cet effet, une méthodologie renforcée d'analyse de l'offre de formation a été engagée en 2019 afin de définir des orientations régionales et prioriser l'affectation de nos moyens.

Dans ce cadre, la Région continuera, en étroite coopération avec les professions et les autorités académiques, à poursuivre le **développement d'une carte des formations en apprentissage en complémentarité avec les autres voies de formation**.

Par ailleurs, le soutien aux employeurs d'apprentis apporté par la Région ne s'applique plus pour les contrats signés depuis le 1er janvier 2019. De par la loi, une aide unique a été créée, gérée par l'Agence Service Paiement.

Pour les contrats signés avant cette date et en cours la Région **versera encore en 2020 la prime régionale à l'apprentissage (PRA)** qui s'élève à 1 000 € par année de formation pour tout contrat d'apprentissage conclu par une entreprise de moins de 11 salariés avant le 1er janvier 2019. Un budget de **8,5 M€** est prévu à cet effet.

Il est à noter qu'au regard de la perte de la compétence, **la responsabilité de l'apprentissage transfrontalier est transférée à l'Etat**. La prise en charge des contrats sera néanmoins assurée, conformément aux engagements pris à l'égard de nos partenaires pour la durée des contrats signés avant le 1er janvier 2020.

**Sur le plan immobilier**, la Région héberge majoritairement les CFA dans l'enceinte des lycées, (les dépenses relatives à ces CFA étant alors intégrées au budget Education), mais il

existe quelques CFA hébergés dans des bâtiments distincts des lycées. Pour ces CFA, les crédits prévus pour 2020 s'élèvent à **13,8 M€**, dont **10 M€ pour des participations à des programmes d'investissement de rénovation** : CFA du BTP (Vosges, Meurthe et Moselle, Moselle), CFA des Compagnons du devoir (Strasbourg), CFA des MFR (Maisons familiales rurales), CFA Agriculture et territoires, CFA Horticulture et paysage de Roville-aux-Chênes et Campus des métiers (Moselle).

Ces crédits qui émargent sur l'enveloppe de la Direction de l'Immobilier et de la Maîtrise d'Ouvrage sont de **3,8 M€** : construction des nouveaux locaux du CEPAL sur le site ARTEM à Nancy, soutien financier pour la construction de la Maison de l'Industrie à Mulhouse, divers programmes de gros entretien globalisés et provision pour les dépenses imprévisibles d'investissement pour l'ensemble des CFA.

S'y ajoute un volume de crédits de paiement de 0,22 M€ pour assurer la maintenance courante des bâtiments hébergeant des CFA, couvrir les dépenses réalisées dans le cadre de marchés annuels, accords-cadres ou répondre à des dépenses imprévisibles.

### **3. Concevoir, coordonner, piloter et évaluer les politiques régionales de formation professionnelle**

Un budget de **2,9 M€** est réservé au volet conception, coordination, pilotage et évaluation des politiques de formation professionnelle. Il comprend notamment les moyens pour les études et analyses menées par l'Observatoire Régional Emploi Formation (OREF), les audits financiers des établissements, des actions de communication spécifiques et diverses prestations de services.

La Région poursuivra dans ce cadre le développement des projets innovant emploi-formation-orientation autour du digital pour créer notamment une entrée unique sur les questions d'emploi, de formation et d'orientation et pour de nouveaux services pour le grand public, fondée sur l'utilisation du DATA afin de **faciliter l'accès à une information non morcelée pour les demandeurs d'emploi**. L'objectif étant de développer la visibilité et la lisibilité de l'offre de formation régionale.

#### **■ Faciliter l'orientation et la promotion des métiers : 16,2 M€**

L'orientation est considérée comme un droit pour chaque personne. En 2015, les Régions ont été légitimées dans leur responsabilité en matière d'orientation, au travers notamment de l'installation, du pilotage et de la coordination du Service Public Régional de l'Orientation (SPRO), et en leur confiant de nouvelles missions en matière d'orientation et de prise en charge des jeunes sortant du système de formation initiale sans diplôme ni qualification.

Responsabilité accrue en 2018 avec un transfert de compétence en matière d'information sur les métiers et les formations, de mixité des métiers et d'égalité professionnelle auprès des publics scolaires, apprenti, étudiant, et de leur famille.

**Avec plus de 1 180 000 personnes potentiellement concernées en Grand Est par des conseils en orientation (227 000 collégiens, 217 800 lycéens, 200 000 étudiants, 39 000 apprentis, 500 000 demandeurs d'emploi), l'enjeu est majeur.**

#### **1. Contribuer à l'insertion professionnelle des jeunes**

En matière d'accompagnement et d'information des jeunes, la Région consacre un budget de 0,64 M€. La Région **soutient notamment le réseau Information Jeunesse, animé par le CRIJ Grand Est** (Centre Régional d'Information Jeunesse) qui propose une information

généraliste » visant à apporter aux jeunes des réponses adaptées à leurs préoccupations. L'information doit être individualisée et simplifiée.

Ce Réseau a pour ambition d'**offrir des lieux d'information dans la proximité**, pour les jeunes, leur famille et les professionnels, sur l'ensemble du territoire régional. Véritable espace d'éducation à l'information, il favorise aussi l'initiative, l'engagement et la mobilité des jeunes.

La Région accentuera le développement de sa politique phare visant à aider les jeunes dans leur recherche de logement à travers notamment le **dispositif « LOJ'Toît », élargi et adapté à l'ensemble du Grand Est**. Il permet d'apporter aux jeunes l'appui, l'accompagnement et les informations nécessaires pour accéder à un logement autonome. Cette prise en charge favorise en même temps l'insertion et la sécurisation des parcours professionnels. Les 21 plateformes LOJToit existant sur le territoire régional ont également pour objectif de mettre en réseau les acteurs territoriaux qui œuvrent pour l'insertion et le logement des jeunes pour développer de nouvelles formes d'habitat (colocations, résidence chez l'habitant, logement intergénérationnel, etc.). **LOJ'Toît a touché 6 000 jeunes en 2019 et permis 1 000 accès au logement ou au relogement.**

Pour les jeunes en situation de « rupture » et sortant du système scolaire sans diplôme ni qualification, la Région développe des actions favorisant une nouvelle dynamique individuelle, dans une dimension positive.

Notre collectivité poursuivra son engagement envers les **44 Missions Locales du Grand Est, qui accompagnent près de 80 000 jeunes**. Il repose désormais sur un partenariat étroit et pluriannuel dans une approche globale et transversale. Inscrites dans la stratégie Jeunesse et Performance Grand Est, la Région réaffirme ses attentes vis-à-vis des Missions locales ainsi que son implication dans la réalisation, l'efficacité et la pertinence des plans d'actions à destination des publics jeunes (en lien avec le PACTE d'investissement compétences).

**Le partenariat avec les Missions Locales est unique en France** et vise à inciter les structures à innover dans la manière d'agir auprès des jeunes. Il se décline dans un accord-cadre pluriannuel 2018-2022 et une convention unique avec chaque structure sur tous les champs d'intervention de la Région pour un budget fixé à 10,5 M€. Il comprend une convention avec l'ARML Grand Est (Association Régionale des Missions Locales) pour la gestion de l'outil de suivi des Missions locales (I-Milo)

## **2. Accompagner et soutenir les actions de l'orientation**

Parallèlement, la Région continuera d'assurer son **rôle de coordination et de pilotage du SPRO**. Le défi en 2020 sera de mettre en œuvre la nouvelle mission transférée aux Régions visant à permettre à chacun de trouver facilement l'information utiles à la construction de son parcours professionnel et fédérer les acteurs de l'orientation autour d'une sécurisation des parcours professionnels sans distinction d'âge ni de statut.

Il s'agit non seulement de renforcer les actions d'information générales sur les métiers, mais aussi d'**accentuer l'action régionale vers les métiers des filières en tension, les métiers d'art** (spécifiques au Grand Est) tant auprès des jeunes en formation initiale que vers les publics les moins qualifiés.

Les messages et le travail sur la mixité des métiers seront intensifiés et la mise en réseau d'offres de stages sera renforcée.

Pour atteindre cet objectif, trois préalables : une gouvernance performante, fluide et efficace, une relation étroite avec le monde économique et avec les acteurs de l'éducation, l'innovation dans la méthode et les actions pour atteindre les publics concernés.

Depuis début 2018, différents outils ont vu le jour à l'échelle Grand Est : charte du SPRO et annuaire des membres, Agenda de l'orientation, folio de l'orientation (Lorfolio), partenariat avec un You tubeur, salon virtuel.

Dans le cadre de la nouvelle compétence, deux actions phares, engagées en 2019, en lien avec les autorités académiques et les membres du SPRO, seront poursuivies :

- Mise en place d'une **Boîte à outils « Orient'Est »** à destination des chefs d'établissements et des équipes éducatives. Les outils, dont l'Agenda de l'orientation, sont accessibles via l'Espace Numérique de Travail des établissements scolaires, permettant ainsi la diffusion des informations aux familles des élèves ;
- Installation d'un **réseau d'ambassadeurs des métiers Orient'Est labellisés par la Région**, en lien avec les branches, les organismes consulaires, les acteurs économiques, les entreprises.

Des actions seront renforcées pour travailler autour du geste professionnel, avec notamment les Olympiades des Métiers. L'ambition est de mieux informer les publics pour faciliter leur orientation professionnelle et éclairer leur choix d'avenir.

L'action régionale en matière d'orientation s'adresse aussi aux acteurs prescripteurs, via des actions de professionnalisation et la mission CARIF (Centre d'Action Régionale pour l'Information sur la Formation).

En 2020 et dans la continuité des engagements pris depuis 2018, des assises seront organisées et **un partenariat innovant avec des partenaires européens et internationaux sera mis en place**. Le budget consacré au SPRO, à la professionnalisation des acteurs et à la mixité des métiers est de 4,9 M€.

### ■ Permettre la formation aux métiers du sanitaire et social : 110,8 M€

Le développement des formations du secteur sanitaire et social dans le Grand Est relève d'une priorité régionale puisqu'il s'intègre pleinement dans l'ambitieuse politique de soutien à l'emploi que la Région entend mener. Ce secteur représente des gisements d'emplois considérables : les évolutions socio démographiques conduisent en effet à un développement significatif des besoins en compétences en matière d'intervention sanitaire, sociale et médico-sociale.

Selon l'étude « Besoins de renouvellement des professions sanitaires et sociales à l'horizon 2022 en Grand Est », publiée par l'Observatoire régional Emploi Formation (OREF) :

- Près de 4 200 emplois seraient créés par an en moyenne ;
- Les départs en fin de carrière devraient avoisiner les 7 700 par an en moyenne ;
- Les besoins de renouvellement nets devraient représenter au total près de 11 900 postes à pourvoir par an en moyenne, dont environ 6 300 dans le domaine sanitaire et 5 600 dans le domaine social.

L'OREF a également conduit des enquêtes auprès d'employeurs du secteur qui ont fait particulièrement ressortir les difficultés de recrutement :

- Notables pour les métiers d'aide-soignant, d'aide à l'accompagnement des personnes âgées ou handicapées, de rééducation (masseur-kiné, ergothérapeute, psychomotricien) et d'auxiliaire de puériculture ;
- Modérées pour les métiers d'infirmier et d'éducateur de jeunes enfants ;
- Résiduelles pour les métiers d'éducateur spécialisé, d'aide médio-psychologique, de moniteur éducateur et d'éducateur technique spécialisé.

Enfin, l'OREF réalise chaque année des enquêtes sur le devenir des jeunes diplômés. En 2018, le taux de personnes en emploi (6 à 12 mois après obtention du diplôme) dans les principaux métiers du secteur sanitaire et social est de l'ordre de 83 à 99 %.

La Région est compétente pour définir et mettre en œuvre la politique de formation du secteur sanitaire et social. **Chaque année, plus de 15 500 élèves et étudiants sont formés dans 123 instituts de formation.** A ce titre, elle :

- Elabore le schéma régional des formations sanitaires et sociales ;
- Conduit une politique adaptée permettant de répondre aux besoins en compétences des secteurs sanitaire, social et médico-social ;
- Détermine la carte des formations des travailleurs sociaux, celle des écoles et instituts de formations paramédicales et de formation de sages-femmes ;
- Finance les établissements gestionnaires de ces instituts de formation ;
- Attribue des bourses et aides aux élèves et étudiants inscrits dans ces instituts.

Pour ce secteur, qui reste l'un des plus porteurs en termes d'emplois (plus de 334 000 emplois, 16% des actifs occupés en Grand Est en 2017), des crédits à hauteur de **110,1 M€ sont proposés pour 2020 afin de permettre le fonctionnement et l'équipement des instituts de formation (90 M€) et le versement de bourses à plus de 5 000 apprenants (13,6 M€).** Ils permettront de respecter les engagements pris et seront mobilisés dans le cadre des dialogues de gestion avec les établissements.

2020 se situe également dans la prolongation de « l'universitarisation » de certaines formations ; les formations d'infirmiers ayant rejoint ParcoursSup cette année.

**Le partenariat déjà entamé avec les Maisons de Région et les Départements pour rechercher des solutions aux difficultés de recrutement des EHPAD sera également renforcé.**

**Sur le plan immobilier, plusieurs opérations sont soutenues par la Région (6,5 M€ en 2020) :** construction de l'Institut Régional de Formation à Reims accueillant les instituts du Centre Hospitalier Régional, construction des Instituts de Formation en Soins Infirmiers (IFSI) de Sarreguemines et Forbach par leur Communauté d'Agglomération respective, travaux de réhabilitation/mise en sécurité des locaux des instituts de formation sanitaire (Sélestat, Nancy, Bar-le-Duc, Sarrebourg, Eprenay, Mulhouse, Troyes, Thionville), travaux de rénovation des IRTS de Nancy, Reims et de l'ESPS de Mulhouse.

Par ailleurs, la Région s'est engagée à soutenir des projets d'investissement immobilier pour la **relocalisation des IFSI** (Instituts de Formation en Soins Infirmiers) **dans les villes d'Epinal et de Neufchâteau.** Pour l'IFSI d'Epinal, il s'agit d'acquérir les anciens locaux du STAPS et de les restructurer pour accueillir l'IFSI. Pour l'IFSI de Neufchâteau, il est envisagé de le délocaliser sur le site des Hauts de Bellieu (cité scolaire) et de restructurer des locaux d'enseignement pour accueillir l'institut de formation.

### ■ Créer les conditions favorables à la réussite des lycéens : 298,4 M€

Dans un contexte démographique plutôt favorable, avec **plus de 217 800 élèves inscrits en 2019 dans les 355 établissements du Grand Est,** l'enjeu pour la Région est de mobiliser tous les leviers pour favoriser la réussite de tous les lycéens du Grand Est.

La Région dédie à cet enjeu majeur qu'est la formation initiale un budget de 298,4 M€, dont 138,7 M€ en fonctionnement et 159,7 M€ en investissement.

Ces moyens budgétaires couvrent les interventions en investissement immobilier (travaux, maintenance) et mobilier (équipements), en fonctionnement, ainsi qu'un certain nombre de dispositifs destinés à accompagner familles et élèves.

## **1. Financer le fonctionnement des lycées publics**

En 2019, les dotations de fonctionnement ont été harmonisées. Elles seront calculées en 2020 sur les effectifs de la rentrée N-1 et en fonction des fonds de réserve de l'établissement. Ce calcul permettra aux établissements de disposer, dès la construction de leur budget, de la totalité de la dotation régionale. Dans un contexte de réforme des lycées, ce calcul unique permettra aux établissements d'avoir une lisibilité complète sur leurs ressources annuelles, permettant ainsi de mieux préparer leur budget annuel.

**La participation aux dépenses de fonctionnement des lycées pour 2020 s'élève à 48,6 M€ en fonctionnement et 3 M€ en investissement.**

S'agissant des fournitures d'énergies, les marchés gaz et électricité ont fait l'objet d'un nouvel appel d'offre pour 2020. Comme pour l'électricité, dont le prix moyen de l'électron est en hausse de 20 %, le prix du gaz sera plus élevé avec un coût moyen de 6 €/MWH. Il est à noter également une forte augmentation des taxes, notamment la TICGN.

Le budget consacré aux fournitures d'énergie est de 32,73 M€.

Par ailleurs, la Région assure la politique régionale relative aux équipements non pédagogiques dits « généraux », dans l'objectif d'accompagner les établissements publics dans le renouvellement des équipements de demi-pension et d'hébergement, des équipements professionnels des ATTEE et des mobiliers de salles de classes, des CDI et des espaces lycéens.

Le budget 2020 s'élève à 8,16 M€ en investissement et 0,55 M€ en fonctionnement.

Au-delà de ces budgets dédiés au bon fonctionnement des lycées, les accords-cadres et contrats d'objectifs à venir, témoignent d'une volonté commune Rectorat, DRAAF et Région, de travailler ensemble. La Région met en place dès 2020 un budget participatif de 0,250 M€ pour soutenir dans ce cadre un projet innovant construit par et avec la communauté éducative.

## **2. Participer au financement du fonctionnement des lycées privés**

Pour les classes des lycées sous contrat d'association avec le Ministère de l'Education nationale, la Région verse deux contributions : le forfait d'externat « part matérielle » (dotation de fonctionnement) et le forfait d'externat « part personnel » calculé par rapport aux dépenses correspondantes de rémunération des personnels non enseignants afférentes à l'externat des lycées de l'enseignement public assurés par la Région.

**Le budget global dotations des lycées privés 2020 s'élève à 25,5 M€ en fonctionnement et à 0,7 M€ en investissement.**

La qualité des plateaux techniques est une condition essentielle pour dispenser des formations répondant aux besoins des jeunes et de leurs futurs employeurs.

Les dépenses relatives aux équipements pédagogiques, liés aux réformes des formations professionnelles, sont essentielles pour garantir à nos lycéens une qualité d'enseignement et d'équipements adaptés aux exigences des examens diplômants.

Certaines dépenses, liées aux opérations immobilières (dont les livraisons totales ou partielles sont prévues en 2020) ou aux restructurations de demi-pensions, sont également incontournables.

### **3. Accompagner la mise en place des équipements pédagogiques dans les lycées publics**

Dans le respect de ce cadre juridique, cette politique régionale a pour objectif d'accompagner les établissements dans le renouvellement, la modernisation des équipements et le maintien d'un niveau d'équipements performants et innovants pour offrir aux lycéens les meilleures conditions de formation. Il s'agit aussi de garantir les préoccupations de sécurité pour les usagers et les matériels dans les ateliers et laboratoires des lycées publics en participant à la mise en conformité des matériels et équipements, et à la mise en sécurité des laboratoires.

Les plans d'actions 2020, pour un montant de 9,7 M€, seront mis en œuvre en concertation et en partenariat avec les établissements et les services du Rectorat (DAET, Corps d'inspection). Un appel à projet est lancé auprès de tous les établissements du Grand Est, qui définissent ainsi leurs besoins. Un budget complémentaire de 0,75 M€ permettra d'assurer les dépenses de maintenance notamment.

Des dialogues de Gestion permettent, au cours de l'analyse des dossiers, un temps d'échange entre la Direction des Lycées, les Maisons de Région et les équipes de Direction des établissements, afin d'ajuster au mieux les demandes. Ils permettent notamment d'aborder l'évolution de leur offre de formation, l'adaptation de leurs équipements ainsi que les moyens pour en assurer le fonctionnement. Les projets finalisés sont retenus en fonction des priorités régionales, des Fonctions Pédagogiques et du budget alloué à cette politique.

### **4. Participer aux investissements dans les lycées privés**

Dans la continuité des efforts consentis ces dernières années, une somme de 9 M€ est proposée au budget primitif 2020 pour l'aide à l'investissement et à l'équipement des lycées privés sous contrat ainsi que des Maisons Familiales Rurales (MFR), avec une attention particulière pour les opérations de mise en sécurité et d'accessibilité.

L'élaboration du programme pluriannuel d'investissement des lycées privés sous contrat relève de la responsabilité des établissements et de leurs organismes confessionnels de tutelle.

Parmi les opérations présentées, avec une intervention financière prévue en 2020, on peut citer le Lycée agricole privé Saint Maure, l'Institut Champagnat, le Lycée Saint-Joseph Lasalle, et le Lycée Jean Baptiste Vatelot.

### **5. Soutenir les familles et les élèves dans la scolarité**

Afin d'apporter une aide aux familles pour la **prise en charge d'une partie du coût de la rentrée scolaire**, deux types d'aides sont proposées par la Région, avec un budget global de 4,6 M€, dédié à :

- L'acquisition des manuels papier, via Jeun'Est dans l'attente de la généralisation totale du 4.0 ;
- L'achat du premier équipement dans les filières professionnelles.

Un budget de 2,25 M€ est par ailleurs prévu en 2020 pour la participation au coût de la restauration des élèves.

### **6. Assurer et améliorer les services en régie des lycées publics**

La Région a décidé, dans le cadre du Plan Qualité de Service et Valorisation des Métiers, de mettre en place une meilleure organisation pour rendre le service en régie plus efficace.

Cette organisation reposera sur deux niveaux coordonnés : un niveau local, l'établissement, pour la garantie du fonctionnement au quotidien, et un niveau mutualisé, sous l'égide des Maisons de la Région.

Ce plan se déclinera sur une durée de 4 à 5 ans par la définition de critères objectifs applicables à chaque métier afin d'assurer l'égalité entre agents et entre établissements, par une dotation cible pour chaque lycée, par la dotation des Maisons de la Région en équipes mutualisées destinées à intervenir dans les lycées pour assurer la maintenance, et par la valorisation du parcours professionnel et des carrières des ATTEE et l'amélioration de la qualité de vie au travail, via la formation notamment.

2020 sera marquée par le déploiement des EMOP dans les territoires des Maisons de la Région qui ne sont pas encore couverts par ce type de régie (Saint-Dizier, Sélestat, Verdun). Un budget de 2,7 M€ est dédié au fonctionnement quotidien des EMOP et à l'investissement (équipement, véhicules, etc.).

## **7. Favoriser l'accès à la pratique sportive dans les lycées**

Tous les établissements ne disposent pas d'installations sportives permettant de remplir l'ensemble des obligations pédagogiques et il n'est pas toujours opportun d'investir dans des équipements propres.

Dès lors, la Région propose un budget de 0,5 M€ permettant d'apporter un appui financier aux investissements des communes et structures intercommunales qui mettent leurs équipements sportifs à la disposition gratuite des lycéens, au prorata du montant de l'investissement régional.

## **8. Construire, gérer, entretenir les bâtiments Lycées**

La Région poursuit la mise en œuvre du programme pluriannuel d'investissements avec pour objectifs d'assurer l'offre pédagogique, l'amélioration des conditions d'usage des locaux, et de répondre aux problèmes techniques dans le cadre d'opérations lourdes de construction ou de restructuration, ou d'interventions ponctuelles s'inscrivant dans une temporalité plus courte.

Les structures d'enseignement lycées représentent **un ensemble de 2 840 bâtiments développant près de 5,2 millions de m<sup>2</sup> de surface hors œuvre brute.**

Une connaissance globale du patrimoine immobilier support des activités de service public, ayant pour ambition de disposer de l'état des besoins prioritaires, permet d'identifier les moyens financiers à répartir dans les lycées et CFA publics hébergés en leur sein, en fonction des opérations ciblées.

Aussi, le programme d'investissements pour 2020 s'inscrit dans une logique territoriale prenant en compte la situation d'avancement des projets immobiliers les plus significatifs par Maison de la Région, et un maillage de l'action pour favoriser les conditions d'accueil les plus appropriées aux fonctions essentielles pour les jeunes.

La proposition du budget en investissement inclut les huit programmes d'actions suivants :

1. Action pédagogique et réussite éducative : 56,12 M€
2. Restauration scolaire : 10,02 M€
3. Hébergement : 7,62 M€
4. Economie d'énergie et gestion des ressources : 9,89 M€

5. Education physique et sportive : 2,67 M€
6. Amélioration des conditions de travail du personnel et des agents ATTEE : 4,54 M€
7. Mise en sécurité/sûreté : 12,03 M€
8. Maintenance générale préventive et corrective : 22,71 M€

Le budget de fonctionnement concerne pour l'essentiel la maintenance technique de tous les composants immobiliers, notamment des équipements techniques pour les lycées, les dépenses d'exploitation des prestations réalisées par les partenaires extérieurs et contrats de partenariat ou encore des charges locatives par exemple de locaux provisoires, voire le versement d'indemnités ou de frais d'expertise qui s'avèreraient nécessaires.

- Travaux d'entretien et de petite maintenance pour les bâtiments scolaires : 6,43 M€
- Etudes et diagnostics obligatoires dans le domaine de la santé : 0,70 M€ ;
- Loyer « fonctionnement » des contrats de partenariat PPP et du contrat de performance énergétique pour 15,26 M€ qui correspond à un montant incompressible du budget.

### ■ **Accompagner la transition numérique et environnementale des lycées et des lycéens : 84,5 M€**

La Région Grand Est est la **1<sup>ère</sup> Région de France à s'être engagée dans la connexion de tous ses lycées** pour permettre aux élèves et aux équipes éducatives de disposer des outils adaptés aux enjeux pédagogiques de notre époque. Outre les ordinateurs remis aux élèves, le travail se poursuivra sur l'accès de tous à la ressource numérique, au livre numérique.

Le nouvel espace numérique de travail (ENT) « Mon Bureau Numérique », partagé avec les collèges du Grand Est dans le cadre d'**une démarche partenariale sans équivalent en France**, sera encore amélioré pour proposer de nouvelles pratiques éducatives.

#### **1. Assurer l'équipement et la maintenance numérique des lycées**

En vertu de la loi, la Région a en charge les infrastructures, les équipements, les services et leur maintien en conditions opérationnelles. Elle y consacre un budget de 23,3 M€ en investissement.

S'agissant des équipements informatiques des établissements, le parc de l'ensemble des EPLE publics s'établit à près de 70 000 postes de travail fixes et 8 000 postes de travail portables, soit un taux d'équipement moyen de 2,46 élèves par poste de travail.

**En 2020, les enseignants auront des postes de travail dans chaque salle de cours.** Les lycées pourront par ailleurs, dans le cadre de leur dotation, continuer à remplacer les vidéoprojecteurs obsolètes par des Vidéo Projecteurs Interactifs.

Les contrats de garantie associés aux dotations régionales d'équipements ont été harmonisés à 5 ans afin de minimiser les opérations de maintenance.

76 chargés de Maintenance Informatique dans les Lycées (CMIL), 12 Responsables CMIL (1 par Maison de la Région) et 23 CMIL 4.0, assurent l'installation de nouveaux matériels, l'exploitation au quotidien des postes de travail et des serveurs, la sécurité informatique et les sauvegardes, les demandes de travaux d'évolution et de maintenance du réseau informatique. Ces agents sont épaulés par un guichet de maintenance appelé PHARE, opérationnel depuis décembre 2018.

Les différents dispositifs d'assistance et de maintien en conditions opérationnelles seront maintenus pour garantir en ordre de marche stable et sécurisé l'ensemble des outils et services informatiques utilisés au quotidien par les élèves, leurs familles, et les équipes éducatives.

## 2. Favoriser l'accès des lycéens aux outils et ressources numériques

**2020 verra la poursuite de la généralisation du lycée 4.0** qui permet d'offrir un nouvel outil pédagogique à chaque élève du Grand Est selon un **principe d'égalité et de gratuité**. Les derniers établissements n'ayant pas mis en œuvre cette révolution numérique deviendront à leur tour « 4.0 », profitant des infrastructures numériques achevées dans tous les établissements en 2019.

**Près de 100 000 ordinateurs seront distribués pour tous les niveaux**, avant d'entrer dans un régime de croisière à partir de la rentrée de 2021 : seules les classes de seconde devront être équipées, soit environ 70 000 élèves par an. 40 M€ sont consacrés à la mise à disposition gratuite de l'équipement informatique et 12,7 M€ aux services et ressources numériques, intégrant plus de 8 000 références dont 3 500 manuels, et les licences internet.

S'agissant du nouvel ENT « **Mon Bureau Numérique** », son utilisation se développe et se diversifie avec plus de 8 millions de visites en septembre 2019 (+ 8 % par rapport à janvier 2019) et un volume de compte activé significatifs (92 % de comptes élèves, 95 % de comptes enseignants et 33 % de comptes parents).

L'ENT représente l'outil stratégique et le canal unique de communication de la Région à destination des familles et élèves. Le groupement de commande, qui associe l'ensemble des Départements du Grand Est et la Région depuis 2018, travaille en partenariat avec les autorités académiques selon une répartition des responsabilités définie dans une convention validée en octobre 2019.

Sur l'accès Internet, **l'ensemble des lycées publics est raccordé en Très Haut Débit** (200 Mb/s au lieu de 100Mb/s) grâce au nouveau marché unique Grand Est de fourniture d'accès Internet pour tenir compte de l'augmentation des usages numériques.

En 2020, cet effort sera poursuivi pour adapter, sur l'ensemble du territoire, les débits aux usages réels des EPLE. Pour ce faire, la Région continuera de développer les partenariats déjà engagés localement avec les deux Départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin, de Meurthe-et-Moselle et de Moselle afin de mutualiser les moyens.

Le budget réservé en fonctionnement aux services numériques est de 7,5 M€.

## 3. Soutenir et accompagner les démarches de développement durable

Une des priorités 2020 est celle du développement durable.

Il s'agit de poursuivre l'action « **Lycée en transition** », qui concerne 89 établissements se mobilisant pour faire évoluer leurs usages, notamment dans les domaines de la consommation d'énergie, de l'alimentation, des espaces verts.

Dans ce cadre, des crédits sont mobilisés à hauteur de 1M€ pour financer des investissements s'inscrivant dans cette évolution des usages dans les lycées.

Par ailleurs, la dimension développement durable, de nature transversale, est un élément central, par exemple dans la politique d'achat d'équipements. Ainsi en 2020, l'objectif est de privilégier un basculement progressif des véhicules des lycées vers l'électrique.

Les enseignements tirés de « Lycée en transition » feront l'objet d'une **capitalisation-diffusion auprès de tous les établissements**.

## ■ Préparer les jeunes à l'autonomie et à la citoyenneté : 10,2 M€

Avec **987 000 jeunes, soit 18 % de la population**, le territoire dispose d'une véritable richesse pour l'avenir, que la Région, en sa qualité de chef de file des politiques Jeunesse, entend soutenir et aider dans toutes ses initiatives et sa prise d'autonomie.

La Région renforcera ainsi en 2020 sa politique en faveur de la jeunesse autour des quatre défis déjà initiés : donner les clés de l'insertion professionnelle, entreprendre, s'engager et être un citoyen actif, élargir son horizon par les mobilités et l'accès à la culture.

A travers ces quatre grandes priorités, l'effort sera notamment porté sur les **marqueurs politiques suivants** : logement des jeunes, promotion de la citoyenneté et du vivre-ensemble au travers du « Mois de l'Autre », lutte contre le décrochage scolaire. L'ensemble de la politique de la jeunesse sera soutenu par **le dispositif Jeun'Est, qui verra son offre étoffée en 2020**.

En complément, dans son rôle de chef de file, la Région créera les conditions nécessaires à une bonne coordination des politiques et initiatives des acteurs du territoire en faveur de la jeunesse. Elle dialoguera ainsi au plus proche des territoires lors des Tours Régionaux de la Jeunesse et se saisira de l'avis des jeunes, à travers notamment le Conseil Régional des Jeunes du Grand Est.

### 1. Aider les jeunes à élargir leur horizon et favoriser les mobilités

Contribuer au développement personnel des jeunes, favoriser leur épanouissement et leur mobilité, sont des objectifs majeurs que la Région souhaite intensifier.

Avec ses quatre frontières, le Grand Est bénéficie d'une opportunité exceptionnelle de coopération transfrontalière et internationale et d'un atout pour les mobilités transfrontalières, européennes et internationales dont le budget afférent est de 3,9 M€.

Ces mobilités seront encouragées pour les étudiants. Une convention avec l'OFQJ (Office franco-québécois pour la jeunesse) permet à des étudiants partant en stage au Québec de bénéficier d'une bourse complémentaire.

**En 2018/2019, 5 754 mobilités ont été soutenues (+ 8,1%) dans 104 pays**, dont 28 % dans les 4 pays frontaliers. En 2020, l'expérience sera valorisée à travers un « Carnet de voyage », outil numérique permettant aux étudiants de préparer leur future mobilité grâce à des témoignages, bons plans et retours d'expériences.

Les bourses seront également favorisées pour les lycéens en filière professionnelle qui effectuent leurs périodes de formation en milieu professionnel dans un pays européen ou dans une région partenaire du Grand Est hors Europe.

**En 2018/2019, plus de 430 lycéens inscrits dans 38 établissements ont effectué un stage dans 14 pays européens**, dont 3 de nos 4 pays voisins comme destinations prioritaires.

En termes d'ouverture sur le monde extérieur, la Région continuera de soutenir :

- **Les actions culturelles d'une centaine d'établissements** où tous les élèves d'un même niveau de classes bénéficient d'un programme mené en collaboration avec des partenaires culturels de proximité ;
- **Le dispositif d'intégration professionnelle**, qui permet aux étudiants d'étoffer leur curriculum vitae, de développer leur réseau professionnel et leurs compétences. En 2019, 22 opérations ont été soutenues dans les principaux centres universitaires :

Universités d'été, actions autour de l'innovation, rencontres entre étudiants de différentes filières ;

- **Les 36 Cordées de la Réussite du Grand Est** qui visent à favoriser l'accès à l'enseignement supérieur de jeunes, quel que soit leur milieu socio-culturel, en leur donnant les clés pour s'engager avec succès dans les filières d'excellence. La Région a accompagné 6 Cordées pour l'année 2019-2020 portées par l'IEP de Strasbourg, l'Université de technologie et l'ESC (Ecole supérieure de commerce) de Troyes.

Véritable lien entre les jeunes et la Région, **la plate-forme Jeun'Est** accompagne les jeunes dans leur quotidien, les informe sur les politiques et dispositifs qui leur sont dédiés et facilite leur accès à la culture et au sport.

Avec **plus de 180 000 jeunes inscrits**, Jeun'Est s'appuie sur un portail web et une application Smartphone qui permet aux bénéficiaires de s'approprier les aides et informations en ligne. Si, sur la première campagne, la priorité a été axée sur l'inscription des lycéens en lien avec les aides aux manuels scolaires et au Lycée 4.0, la volonté est de diversifier les profils de jeunes inscrits à Jeun'Est.

**L'offre de la plateforme sera ainsi renouvelée et élargie en 2020** (budget de 1,5 M€), en s'appuyant sur les conclusions d'une étude menée au dernier trimestre 2019 : intégration d'un Carnet de Voyage (témoignages de jeunes soutenus par la Région dans le cadre de mobilités à l'étranger), développement de bons plans Jeun'Est (Expériences de Jeunesse, Jeunes Entrepreneurs) et création de nouveaux avantages.

## **2. Favoriser l'engagement et la citoyenneté des jeunes**

La Région favorise l'engagement des jeunes et leur capacité à être des citoyens éclairés et confiants. Elle dédie à cet objectif majeur un budget de 3 M€.

Le **Conseil Régional des Jeunes (CRJ)**, assemblée régionale représentant la jeunesse du Grand Est, sera renouvelé en janvier 2020. Ses membres contribuent à l'évolution des politiques en faveur de la jeunesse en étant force de propositions auprès de la Région. Ils sont également relais auprès des jeunes du Grand Est et rendent des avis motivés sur les demandes d'aides déposées dans le cadre du dispositif « Expériences de jeunesse ».

Les jeunes conseillers se sont consacrés au développement de l'engagement des jeunes ainsi qu'à des propositions autour de l'éducation pour faciliter l'accès aux stages, les transports et la culture, la connaissance de la transition numérique et la lutte contre le cyber harcèlement.

En 2019, le CRJ a préconisé la mise en place d'un **Festival Régional de l'Engagement**, véritable « Université de la jeunesse », rassemblant les jeunes du Grand Est dans toute leur diversité autour de la thématique de l'engagement, pour favoriser les échanges entre jeunes engagés et non engagés, donner accès aux parcours, aides et informations nécessaires à tout engagement, découvrir des témoignages fédérateurs, donner envie de s'engager. **La 1<sup>ère</sup> édition de cet événement s'est déroulée en novembre 2019 à Epinal, sous la dénomination « Les RV de l'Engagement », et a rassemblé 200 jeunes du Grand Est.**

En 2020, la nouvelle assemblée poursuivra le travail engagé, en mettant notamment l'accent sur son rôle d'ambassadeur pour la jeunesse.

Par ailleurs, la Région poursuivra son ambition de **faire des lycées des lieux d'apprentissage et d'exercice de la citoyenneté** via le dispositif de conventionnement triennal de Soutien à l'animation de la vie lycéenne.

A travers notamment le projet pédagogique d'ampleur qu'est « **Le Mois de l'Autre** », la Région concourt à la **transmission des valeurs et principes de la République**.

Articulé autour de la devise républicaine, « Le Mois de l'Autre » est piloté par la Région en lien avec les Académies et en partenariat avec le Conseil de l'Europe. Altérité et vivre ensemble, devoir de mémoire, citoyenneté, éducation aux médias, égalité femmes-hommes... sont autant de thématiques proposées aux jeunes.

Pour faciliter la mise en œuvre des actions pédagogiques dans les lycées, la Région édite chaque année un catalogue contenant 200 propositions d'actions portées par des associations.

En 2019/2020, la Région souhaite encourager les établissements à construire des projets abordant la **lutte contre le racisme et l'antisémitisme**.

Le **devoir de mémoire**, au travers du partenariat avec le Mémorial de la Shoah, permet chaque année aux élèves de mener des projets pédagogiques et de réaliser un voyage d'études au camp d'extermination d'Auschwitz. Il sera étendu par la mise en œuvre de nouveaux partenariats avec des lieux de mémoire emblématiques du Grand Est.

Enfin, la Région a fait le choix d'accompagner le développement du volontariat des jeunes à travers le **Service Civique**, qui contribue à enrichir ou préciser leur projet professionnel.

La Région poursuivra son engagement en 2020, en s'appuyant notamment sur un partenariat avec l'Institut de l'Engagement. Elle développera le **soutien au Service Civique en milieu rural** auprès des partenaires associatifs et des collectivités locales (100 jeunes en ont bénéficié) et assurera l'**accueil de Volontaires dans ses services**. 30 volontaires « ambassadeurs » ont ainsi été accueillis en 2018/2019 dans les services de la Région, sur des missions de proximité en contact avec le public et les partenaires dans les territoires (lycées, associations, événements locaux). Cette initiative pourra être étendue à des jeunes en Service Volontaire Européen, en lien avec les compétences de la Région dans la promotion des mobilités transfrontalières, européennes et internationales.

### 3. Encourager et soutenir l'entrepreneuriat des jeunes

La Région fait du développement de la culture entrepreneuriale l'un de ses axes prioritaires afin de **développer l'esprit d'entreprendre et les projets de création d'entreprises** grâce notamment au dispositif « Entrepreneuriat des jeunes ». Celui-ci encourage et soutient l'innovation et l'audace des jeunes créateurs.

Un partenariat actif avec l'Office franco-québécois pour la Jeunesse (OFQJ) dynamise cette priorité, favorisant les échanges à l'international entre jeunes entrepreneurs et la créativité.

Les moyens alloués, d'un montant de 0,5 M€, permettront d'alimenter un fonds d'amorçage pour lancer une entreprise, de maintenir la présentation de projets innovants devant un jury (74 jeunes en 2019), et d'accompagner des porteurs de projets par des acteurs économiques.

En 2020, la Région amplifiera son soutien aux jeunes en formalisant un « **parcours du jeune entrepreneur** », garantissant l'accompagnement et l'évolution des projets entrepreneuriaux

#### ■ Soutenir le développement des pratiques sportives : 28,9 M€

Dans le cadre du Schéma Régional de Développement du Sport - SRDS Grand Est -, l'enjeu pour la Région est de **renforcer la transversalité du Sport sous toutes ses composantes**, en mobilisant l'ensemble des parties prenantes, touristiques, économiques, d'attractivité et d'aménagement des territoires, de Sport Santé, Sport en entreprise ou d'activités de pleine nature.

Mobilisation partenariale qui sera confortée par la mise en place d'une **Conférence Régionale du Sport Grand Est**, instance de dialogue et de co-construction du projet sportif territorial, qui associera l'Etat, les collectivités territoriales, le mouvement sportif, le secteur privé et les usagers.

Les enjeux phares 2020, avec les prochaines échéances olympiques Tokyo 2020, Pékin 2022, Paris 2024 et la dynamique engagée dans le cadre de la labellisation **Terre de Jeux 2024**, seront de **mobiliser les partenaires autour de projets transverses de développement de la pratique** en lien avec les ligues, et de participer à l'évolution du modèle économique des clubs et à l'attractivité de certains événements sportifs.

Au regard de ces enjeux, le budget 2020 est d'un montant total de 28,9 M€

## 1. Soutenir le sport pour tous

Pour la période 2018-2021, 75 conventions quadriennales de partenariat ont été signées avec des ligues, comités sportifs et le CROS Grand Est, interlocuteurs privilégiés de la Région dans le déploiement de la politique sportive régionale. Elles ciblent des projets précis et définissent un partenariat prenant en compte les singularités de chaque discipline. Un soutien d'un montant de 2,45 M€ est dédié à ce partenariat, complété pour une enveloppe de 0,37 M€ pour l'achat de matériel sportif mutualisé destiné aux ligues.

Ces ambitions sportives ne peuvent s'envisager sans **un maillage territorial approprié d'installations sportives**. Dans une réflexion transversale avec la politique régionale d'aménagement des territoires, le dispositif de soutien aux investissements sportifs cible exclusivement les équipements répondant aux normes en vigueur au plan national minimum, pour les entraînements et la performance, et permettant d'adapter les jauges aux publics visés pour l'accueil de compétitions.

En 2020 ce dispositif de soutien se fera via un appel à projets visant à anticiper les projets et à participer à leur conception pour une prise en compte plus fine des enjeux locaux et régionaux, sportifs mais aussi environnementaux. Le budget dédié est de 9,28 M€.

Par ailleurs, pour favoriser le développement de l'animation sportive et proposer de multiples vitrines aux compétiteurs, officiels et accompagnants, la Région poursuivra en 2020 son **soutien aux manifestations sportives de rayonnement national voire international**, récurrentes ou exceptionnelles, pour un montant d'1,5 M€. A noter que le Grand Est accueillera en 2020 la Golden League de Handball à Metz et un Grand National d'Equitation à Vittel.

Enfin, la **Maison régionale des Sports à Tomblaine** est mise à disposition des ligues et comités sportifs régionaux pour y installer leurs bureaux et y organiser une partie de leurs activités (réunions, formations, etc.). La Région y réserve une enveloppe de 0,7 M€.

## 2. Accompagner le Sport de Haut Niveau

Une enveloppe de 8,70 M€ est consacrée aux clubs de haut niveau, supports et vitrines de la dynamique sportive régionale.

En 2020, une réflexion sera engagée pour compléter ce soutien par un appel à projets destiné à valoriser les initiatives de restructuration de clubs, de développement de nouveaux modèles économiques, ainsi que par un appui stratégique aux réseaux du secteur privé avec lesquels la Région a signé en 2019 des conventions-cadre de mécénat de compétences.

Les sportifs du Grand Est, identifiés de haut niveau au vu de leurs performances et de leurs potentiels, demeurent le cœur de cible de la Région. Les dispositifs de soutien, dans

l'accompagnement des pépites encore en devenir et des sportifs en fin de carrière, seront poursuivis en 2020 pour un budget de près d'1 M€ (aides individualisées, Team Grand Est, Challengers, sécurisation du projet de vie).

En termes de communication, garante d'une plus grande visibilité régionale, la Région a prévu un budget de 1,4 M€ pour des prestations avec les clubs professionnels et les organisateurs des grandes compétitions internationales, la création de magazines Sport diffusés sur l'ensemble des chaînes TV régionales, le développement et la maintenance d'applications et sites internet dédiés tel Grand Est Ambitions Sportives dans le cadre des JOP Paris 2024.

### **3. Construire, gérer, entretenir les bâtiments du sport**

Depuis le 1er janvier 2016, la Région a la compétence pour le développement et la programmation des travaux d'investissement du patrimoine des trois **Centres de ressources, d'expertise et de performance sportives (CREPS) d'Essey les Nancy, Reims et Strasbourg**.

Au titre de 2020, la Région privilégie la mise en œuvre d'un **Schéma Directeur Immobilier (SDI) pour la période 2020-2025** (PPI CREPS Grand Est), avec une enveloppe globale de 39 M€ dédiée à laquelle s'ajoute une enveloppe de 0,280 M€ pour les petits travaux de maintenance.

Les actions opérationnelles portent sur trois axes : Accueil - Hébergement, Développement des activités sportives, Maintenance lourde.

Dans ce cadre, il est prévu de conduire dès 2020 six opérations lourdes d'investissement (construction d'une résidence d'hébergement sur chaque site, création d'un espace de kiné-balnéothérapie sur le site du CREPS de Reims et extension/rénovation de la halle d'athlétisme des CREPS de Reims et Strasbourg) pour **accueillir des sportifs en préparation pour les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024**.

### **■ Renforcer la participation, l'engagement citoyen et la cohésion sociale : 4,9 M€**

En 2020, la Région continuera de renforcer son soutien à la vie associative dans les territoires afin d'encourager la dynamique de projets, le bénévolat, la structuration des réseaux associatifs. La vie des territoires et la dynamique des projets associatifs est une priorité.

#### **1. Soutenir la vie associative dans les territoires**

En Grand Est, le champ de l'**Economie Sociale et Solidaire (ESS)** est représenté à 76% par les associations, soit près de **12 000 établissements employeurs** avec **155 000 salariés** (10,6 % de l'emploi privé) générant une masse salariale associative de 3,2 Mds €.

Au-delà du champ de l'ESS, le Grand Est compte près de 100 000 associations en activité qui se structurent autour de différentes thématiques (Education Populaire, Culture, Jeunesse, Sport, Tourisme, etc.). Il se crée en moyenne 4 000 associations par an dans notre région.

Pour la période 2018-2020, la Région a structuré une convention cadre avec l'UMAGE (Union des Mouvements Associatifs Grand Est) pour définir et préciser les modalités d'un partenariat, pour lequel des conventions annuelles financières sont programmées.

La plateforme dédiée à la **montée en compétence des bénévoles associatifs** se déploie sur tous les territoires, offrant des modules gratuits, permettant de faire mieux vivre les projets associatifs, de développer et sécuriser les associations.

Par ailleurs, la politique de **soutien au développement et à la structuration des têtes de réseaux régionales associatives** se concrétisera par des conventions d'objectifs 2019-2021. La Région continuera aussi à développer des partenariats privilégiés avec les réseaux associatifs de l'Education Populaire, pour fédérer l'ensemble des moyens et des compétences, et avec l'Union Régionale des Familles Rurales et la Fédération Régionale des Centres d'Information aux droits des femmes et des familles.

Consciente du rôle fondamental que joue le monde associatif, la Région souhaite encore davantage se rapprocher des territoires, simplifier les relations et **rendre la politique régionale en faveur des associations plus lisible**. Elle confortera le télé service mis en place en 2019 (dépôt en ligne des demandes de subvention) pour permettre une meilleure orientation des demandes des associations ainsi qu'une réponse rapide, fluide et mieux ciblée.

Le **dispositif de soutien à la Vie Associative de Proximité (DIVA'P)**, mis en place en 2019, sera consolidé. Il accompagne les associations dans le développement de manifestations de proximité et soutient des projets reconnus localement, valorisant le bénévolat, favorisant l'animation des territoires et renforçant le lien social.

Le budget 2020 dédié au soutien de la vie associative dans les territoires est de 4,2 M€.

## 2. Rapprocher la politique et la décision des citoyens

La Région fera du rapprochement « citoyens – élus » une priorité 2020, en **proposant aux habitants du Grand Est de contribuer aux politiques publiques et à leur évolution**. Depuis sa création, elle a multiplié les initiatives pour renforcer la proximité avec les habitants, renforcer la transparence de son action et permettre une meilleure participation citoyenne.

La politique de démocratie participative doit favoriser le dialogue entre les citoyens et la Région dans une approche plus prospective. La Région se donne ainsi **quatre objectifs majeurs** :

- Informer les citoyens sur son action et son rôle dans leur quotidien ;
- Détecter les « signaux faibles » sur les actions régionales pour les ajuster ;
- Construire le futur de la Région en lien avec la mission Prospective ;
- Animer les communautés pour maintenir l'engagement citoyen et l'intérêt pour les problématiques régionales.

En 2020, la Région réserve un budget de 0,45 M€ pour structurer et outiller la démarche de démocratie participative engagée fin 2019 avec un conseil en organisation qui l'accompagnera durant la démarche (définition du cadrage, du périmètre, du choix des outils...) et des prestations techniques pour la réalisation d'un outil digital de participation citoyenne.

La Région souhaite que cette démarche soit fondamentalement inclusive, raison pour laquelle elle s'incarnera tant dans des modalités physiques que digitales de participation.

## 3. Porter la lutte contre les discriminations et renforcer la cohésion sociale

Notre collectivité s'attachera à **développer la lutte contre les discriminations dans toutes ses politiques**. Une société inclusive et promouvant l'égalité entre les femmes et les hommes, tel est le projet collectif auquel souhaite contribuer la Région.

Consciente que l'égalité femmes-hommes se joue tant au niveau local qu'au niveau national, la Région a décidé de s'engager pleinement pour faire du Grand Est un territoire exemplaire en la matière. Cette volonté s'est traduite en 2019 par l'adoption d'un **plan régional d'actions pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes**.

Il comporte un volet « interne-Ressources Humaines » avec des mesures visant à assurer une plus grande égalité professionnelle au sein de la collectivité, et un volet « externe » afin de faire progresser l'égalité femmes/hommes sur le territoire par notamment une approche intégrée des politiques publiques régionales.

La Région a également entamé en 2019 une réflexion transversale sur le handicap, avec pour ambition en 2020 de **faire progresser l'inclusion des personnes en situation de handicap**.

Enfin, elle poursuivra la **construction du dialogue interreligieux**, garant de mieux-vivre ensemble et vecteur d'éducation pour les jeunes.

Le budget dédié à cette volonté collective est de 0,120 M€.

En 2020, la Région poursuivra son engagement volontariste pour le développement de la mobilité de nos concitoyens, avec plus de 723 M€ de dépenses de fonctionnement et 175,9 M€ en investissement.

Au niveau investissement, il convient de souligner que le budget intégrera la possibilité d'acquérir les premiers matériels roulants entrant dans le cadre de la politique de transition énergétique.

Le règlement régional du transport scolaire et ses dispositifs connexes ont été votés les 29 mars et 21 juin 2019. Ce règlement applicable dès septembre 2019 sur les réseaux de l'Aube et des Ardennes, définit les ambitions régionales en matière d'offres de transport, de tarification scolaire et de partenariat avec les territoires. 2020 ainsi sera porteuse des premiers effets financiers de ce règlement sur les territoires de l'Aube, des Ardennes, de la Meuse et de la Moselle.

Parallèlement, le travail de convergence routière / ferrée, de complémentarité des offres avec les Autorités Organisatrices de la Mobilité et de rationalisation du schéma de transport mené en 2019 se poursuivra.

Conformément au calendrier annoncé, la politique d'harmonisation de la politique de mobilité routière se poursuivra par la remise à la concurrence des réseaux de Meuse, Moselle et Ardennes en septembre 2020. **Le coût global du fonctionnement du transport scolaire et interurbain s'élève à 257,2 M€ en 2020.**

Dans la continuité des travaux réalisés en matière scolaire, une nouvelle gamme tarifaire commerciale unifiée, adossée sur un standard d'offre pour les lignes interurbaines, sera proposée à l'Assemblée Régionale en 2020. Cette démarche sera accompagnée par la mise en œuvre d'une AMO opérationnelle pour le déploiement d'une billettique embarquée répondant aux objectifs régionaux d'interopérabilité.

Une démarche de standardisation en matière d'arrêt et de mobilier urbain sera également lancée pour répondre aux besoins de mise en accessibilité et sécurité des réseaux tout en permettant la diffusion de la marque FLUO.

Parallèlement, la mise en accessibilité matérielle des points d'arrêt de transports routiers sera portée par le budget 2020 pour tous les réseaux régionaux intégrant la mise en accessibilité des arrêts TER routiers.

Simultanément, 2020 verra un développement et une restructuration des offres des réseaux Moselle, Meuse et Ardennes intégrant :

- La desserte des gares TGV
- Les logiques de partenariat autour de la mobilité transfrontalière avec l'Allemagne, le Luxembourg et la Suisse
- La mise en œuvre de la tarification commerciale convergée

Enfin, le budget 2020 intégrera également les crédits relatifs aux études de mobilité.

## ■ Offrir un service de qualité aux voyageurs et moderniser le réseau régional de transport de voyageurs : 800,8 M€

**En matière ferroviaire**, l'année 2020, tout en s'inscrivant dans la dynamique positive des premières années de la Région Grand Est, marquera une nouvelle étape importante.

En effet, au-delà de la poursuite des objectifs de montée en qualité, notamment sur les liaisons structurantes Paris-Strasbourg et Paris-Mulhouse, le cadencement de l'étoile ferroviaire de Reims (décembre 2019) permettra une mise à niveau globale des standards d'offre sur l'ensemble du Grand Est. Préparé depuis plus de 2 ans et concerté avec les territoires, ce projet de cadencement prévoit une augmentation de l'offre en semaine de près de 15%, avec un objectif de robustesse accrue.

2020 verra un nouveau développement des lignes structurantes Est-Ouest, avec la mise en place de services TER Paris-Strasbourg en fin de semaine, à l'instar des liaisons de semaine et suite au retrait au printemps 2019 des Intercités 100% Eco par SNCF Mobilités.

Par ailleurs, l'optimisation des offres ferroviaires se poursuivra sur les autres territoires, en lien notamment avec la convergence routier / ferroviaire qui se déploie donc progressivement.

Ce haut niveau d'ambition prendra notamment appui d'une part sur la revoyure de la Convention TER (**454 M€ en 2020**) et d'autre part sur la préparation de l'ouverture à la concurrence, telle que décidée par les élus régionaux en 2019. Cette dynamique doit permettre de mettre en place à terme un réseau plus attractif et plus performant, avec un objectif de meilleure maîtrise des charges. 2020 verra ainsi la publication des premiers appels d'offre ferroviaire portés par la Région, pionnière en France dans ce domaine.

Au-delà du développement du ferroviaire régional, **la Région, en lien avec ses partenaires, restera mobilisée en 2020 pour pérenniser et développer les connexions grande vitesse nationale et européenne, ainsi que les relations interrégionales de proximité.**

L'ensemble de ces ambitions en termes d'offre de transports collectifs ne pourra voir le jour que si elles s'appuient sur une mise à niveau importante des moyens matériels utilisés, et que la Région finance dans le cadre de la politique transport. Cette démarche de fiabilisation et de pérennisation, tant en termes de matériel roulant que d'infrastructures, implique de passer en 2020 à un niveau d'investissement substantiellement plus important que les années précédentes.

Ainsi, concernant le **matériel roulant ferroviaire**, les développements d'offre préparés par la Région Grand Est (liaisons Luxembourg, Réseau Express Métropolitain de Strasbourg, liaisons France-Allemagne), nécessitent un renforcement du parc de matériel et de sa capacité d'emport de voyageurs. C'est pourquoi, des engagements importants ont été contractualisés en 2019 pour acquérir de nouveaux matériels, en particulier le protocole avec la Région Normandie pour l'acquisition de 16 rames d'occasion à 2 niveaux et la convention pour l'acquisition de 30 Régiolis transfrontaliers et 9 Régiolis domestiques. Ils impacteront donc fortement le budget régional à compter de l'année 2021. **Pour 2020, le besoin de crédits de paiement pour l'acquisition du matériel est de 25,4 M€**

En parallèle, pour prolonger la dynamique d'amélioration de la qualité de service due aux usagers du TER, que la Région Grand Est a engagée depuis plusieurs années, mais aussi pour assurer le fonctionnement pérenne des matériels roulants sur la durée, la Région doit impérativement poursuivre ses investissements dans la maintenance du matériel roulant. Ces opérations de maintenance, dont des opérations lourdes effectuées à « mi-vie » des matériels sont en effet des échéances incontournables pour assurer que le parc de matériels roulants

pourra continuer à circuler dans le respect des normes et des conditions de sécurité exigées, tout en offrant le niveau de confort attendu par les voyageurs. A ce titre sont programmées dès 2020 les programmes de modernisation de la flotte de voitures Corail, concernant principalement la Vallée de la Marne, et l'achèvement des travaux d'équipement ERTMS sur la flotte transfrontalière qui dessert le Luxembourg.

Garantir un haut niveau de disponibilité des matériels roulants et développer le parc régional consistent donc deux clés indispensables au maintien et au développement du réseau TER Fluo Grand Est. **Une enveloppe de 32 M€ a été mobilisée pour la modernisation, la rénovation et la maintenance du matériel roulant.**

De même, la mise en œuvre du **schéma directeur des installations de maintenance**, décidé en 2019 et suivi du lancement des premières études, amorce à partir de 2020 une période d'investissements significatifs, tout particulièrement sur les sites de Strasbourg et Metz. En effet, la mise à niveau du parc de matériels roulant nécessaire à la concrétisation de l'ambition régionale pour le développement du transport ferroviaire implique de doter le réseau Fluo Grand Est des équipements permettant d'assurer la maintenance de ces nouveaux matériels, aux spécifications particulières. Par ailleurs, afin de préparer les conditions d'une ouverture à la concurrence qui soit effective, la Région Grand Est se doit de lancer dès 2020 la construction des installations dont auront besoin les nouveaux opérateurs. **10 M€ ont été affectés à cette opération en 2020.**

Néanmoins les ambitions portées par la Région en matière d'évolution de l'offre de transports collectifs qu'elle organise ne pourront être traduites d'effets dans la durée que si les investissements nécessaires au développement des capacités du réseau et à sa pérennisation sont portés aux échéances prévues dans un cadre financier stabilisé avec l'Etat et SNCF Réseau.

Le Grand Est est riche de son réseau d'infrastructures ferroviaires, qui présente le plus grand linéaire parmi les nouvelles régions. Celui-ci constitue près de 15% du réseau ferroviaire national, alors que le territoire régional ne représente que 10% de la superficie de la France, et que sa population seulement 8,5% de la population nationale. Le maintien et le développement de ce réseau au service des habitants constituent donc des sujets fortement dimensionnant pour la collectivité.

Or, presque 2 ans après la clôture des Assises nationales de la mobilité, qui ont mis en avant toute l'étendue du sous-entretien ayant particulièrement fragilisé les lignes de desserte fine du territoire au cours des dernières décennies, la LOI d'Orientation sur les Mobilités (LOM) n'est toujours pas votée et la stratégie d'accompagnement de l'Etat pour la remise en état du réseau ferroviaire de proximité toujours pas arrêtée. Malgré ce contexte national incertain, la Région restera mobilisée en 2020 pour mener à bien les opérations déjà engagées dans le cadre du volet mobilité du CPER 2015-2020, et pour négocier un cadre partenarial équilibré avec l'Etat visant à restaurer les performances des lignes de desserte fine du territoire afin d'optimiser la production des services ferroviaires et de contribuer à la maîtrise des coûts d'exploitation.

Le partenariat à négocier avec l'Etat devra tenir compte du statut historique du réseau ferroviaire national, propriété nationale et dont la gestion est confiée à SNCF Réseau, et aussi intégrer les diverses possibilités qui seront ouvertes par la LOM en terme de gestion déléguée de ce réseau, notamment dans le cadre de l'ouverture à la concurrence de l'exploitation des services ferroviaires régionaux.

Dans cette perspective, et au regard des avancées déjà réalisées par la Région pour le compte de l'Etat au cours des dernières années sur plusieurs opérations du CPER, la Région attend de celui-ci à court terme qu'il respecte ses engagements pour mener, dans les délais prévus,

les opérations de régénération du réseau permettant de maintenir l'offre ferroviaire définie par la Région.

Pour l'ensemble des infrastructures ferroviaires, l'accompagnement financier de la Région, déjà soutenu en 2019, sera encore renforcé en 2020, principalement pour faire face à la montée en puissance des appels de fonds correspondant aux opérations engagées au cours des années précédentes (4<sup>ème</sup> voie Strasbourg-Vendenheim, électrification Paris-Troyes, rénovation de la ligne Charleville-Givet, capillaire voyageurs dans le cadre du protocole inscrit au CPER, etc.), mais également assurer le financement des opérations engagées plus récemment comme celles du nœud ferroviaire de Mulhouse, de la réouverture aux circulations ferroviaires de la ligne Epinal – Saint-Dié ou du développement de la capacité sur la ligne Metz – Thionville – Luxembourg dans le cadre du protocole Franco-Luxembourgeois. La montée en puissance et le poids de ces engagements traduit la forte opérationnalité du volet mobilité multimodale du CPER dans le Grand Est, qui se concrétise par les plus hauts niveaux d'engagement et de réalisation des opérations à l'échelle nationale.

Les nouveaux engagements pour 2020 concerneront principalement les études d'avant-projet définitif de la nouvelle liaison ferroviaire de l'EuroAirport, les premiers travaux du nœud ferroviaire de Nancy, le renforcement de la capacité électrique du réseau, ainsi que les premières opérations de régénération des lignes de desserte fine du territoire, hors maquette actuelle du CPER, en déclinaison du cadre partenarial évoqué ci-avant.

**L'évolution des crédits de paiement pour accompagner le développement et la modernisation du réseau ferroviaire accueillant le trafic de voyageurs sera marquée par une progression de près de 60% entre 2019 et 2020, pour s'établir à un niveau de 50 M€ en 2020.**

La Région poursuivra également l'accompagnement des opérations déjà engagées en matière de préservation et du développement du réseau capillaire fret dans le cadre de son dispositif CAPFRET.

■ **Accompagner le développement des grands réseaux de transport, développer et accompagner le développement de l'intermodalité : 98,1 M€**

La mobilisation de l'ensemble des acteurs, à l'échelle nationale autour des « **Assises de la Mobilité** » en 2017, et à l'échelle régionale autour du SRADDET, a mis en exergue la nécessité de repenser la mobilité comme un service. Ce concept, désigné par l'acronyme anglais MaaS (Mobility as a Service) vise à tirer parti des innovations digitales pour moderniser et fluidifier le service rendu à l'utilisateur sur tous les territoires. **La Région consolidera les services proposés en s'appuyant sur le déploiement effectif à l'échelle régionale de la carte billettique Simplicités sur le réseau ferroviaire** en lien avec les AOM utilisant le même support et la poursuite du projet d'application mobile de vente de titres de transports interopérables par le déploiement d'une plateforme régionale de génération de titres sécurisés.

Le lancement en avril 2019 du nouveau calculateur d'itinéraires régional, FLUO.eu, véritable assistant numérique de mobilité facilite par ses fonctionnalités, et notamment les inscriptions scolaires, le parcours des usagers en recherche d'alternative au « tout voiture ».

Pour mener à bien toutes ces démarches, et sans attendre le législateur en matière de gouvernance des Autorités Organisatrices, la Région poursuivra son rôle de chef de file de l'intermodalité en pilotant et animant la « Conférence régionale des mobilités » entre les partenaires, au rythme de 2 à 3 réunions annuelles pour échanger et proposer la mise en

œuvre d'outils et de services à l'utilisateur dans une logique vertueuse d'économies d'échelles et d'optimisation de l'argent public. Cette gouvernance s'appuie sur un cadre référentiel, « la charte de l'intermodalité » signée par chaque AOM et une déclinaison en projets opérationnels (billettique, tarification, information multimodale, etc.) travaillés dans le cadre technique du LABO des Mobilités.

Tous ces éléments du MaaS s'inscrivent dans le **déploiement progressif du nouveau réseau de transport régional, FLUO Grand Est**, intégrant à la fois le réseau ferroviaire et routier ainsi que les anciens services régionaux sous une seule bannière identifiable par l'utilisateur.

Le développement d'un réseau régional de transport cohérent et complémentaire doit pouvoir prendre en compte les spécificités territoriales. C'est ainsi que **le dispositif d'intervention « Ambassadeurs de la Mobilité », cofinancé avec l'ADEME sur 7 territoires, rentre dans une phase opérationnelle** avec l'appui d'animateurs dédiés, dont la vocation est de sensibiliser et d'expérimenter des solutions de mobilité innovantes adaptées aux territoires et aux publics.

Le bouquet de solutions de mobilités alternatives a été renforcé en 2019 par des approches territoriales et servicielles pour soutenir les AOM qui mettent en œuvre des dispositifs de flottes partagées de véhicules et le déploiement de bornes de recharges pour les collectivités, entreprises et l'habitat collectif pour des motorisations propres.

L'amélioration continue de l'intermodalité physique entre les différents modes de transport constitue également une **ligne conductrice des interventions de la Région** permettant d'améliorer les interconnexions entre les offres de transports, de faciliter les correspondances pour les usagers et de renforcer l'attractivité de l'offre globale de mobilité alternative.

En ce sens, la Région maintiendra ses interventions pour permettre la poursuite du déploiement du Schéma Directeur de Services en gare sur le réseau régional, la mise en œuvre de projets d'amélioration de l'intermodalité dans les gares régionales par le dispositif DIRIGE, dans un cadre maîtrisé tenant compte des nombreux engagements déjà actés, et la mise en œuvre des opérations de mise en accessibilité aux personnes à mobilité réduite des gares inscrites au Schéma Directeur Régional d'Accessibilité.

**Le succès du dispositif DIRIGE a conduit à l'engagement de très nombreux projets au cours des années 2017 à 2019, qui se traduisent dès 2020 par une augmentation très conséquente des crédits de paiement liés à l'avancement de ces opérations : + 56% entre 2019 et 2020, pour atteindre 8,9 M€ en 2020.**

**En matière d'accessibilité, la mobilisation des crédits de paiement sera en hausse de +26% pour s'établir à hauteur de 4,1 M€**

La Région poursuivra son **accompagnement des projets routiers** inscrits au CPER 2015 – 2020 et préparera la mise en place d'une révision du CPER ou d'une nouvelle contractualisation avec l'Etat. Ainsi en termes d'infrastructures routières, les crédits de la Région seront concentrés en 2020 autour des opérations déjà engagées, dont principalement la VR52, la RN83 et le contournement de Châtenois. La Région veillera au bon avancement des projets routiers les plus structurants - Autoroute de Contournement Ouest de Strasbourg, A35 et A31 bis -, dans un cadre de dialogue continu avec les territoires concernés et **dans une vision résolument multimodale intégrant les mobilités alternatives.**

Enfin, l'accompagnement du **développement du transport de marchandises par les voies d'eau structurantes** sera poursuivi par la mise en œuvre des opérations inscrites au volet fluvial et portuaire du CPER 2015-2020 et des engagements pris par la Région dans le cadre de la mise en place des SMO sur le Rhin ainsi que dans le cadre d'une gouvernance unifiée

sur la Moselle. A ce titre, **2020 sera marquée par la mise en place des SEMOP assurant la gestion des plateformes logistiques multimodales de Colmar/Neuf-Brisach et du Sud Alsace.**

**Les autorisations de programme augmenteront de manière très conséquente en 2020 pour atteindre 22 M€, pour accompagner les premiers investissements nécessaires aux SEMOP et traduire le partenariat conclu sur l'ensemble des ports de la Moselle. Le montant des crédits de paiement pour 2020 s'établit à un peu plus de 4 M€, soit un doublement par rapport au BP 2019.**

En matière de transport aérien, l'année 2020 verra se poursuivre la démarche initiée par la Région fin 2019, afin de définir **une stratégie aérienne à l'échelle du Grand Est** dans un contexte marqué par la diversité des structures de gestion des aéroports et aérodromes présents sur le territoire régional, et par la forte concurrence des équipements aéroportuaires situés au sein des espaces frontaliers qui bordent la Région.

En terme de fonctionnement, le volume des autorisations d'engagement est en baisse de 44% entre 2019 et 2020, dans la mesure où l'engagement financier de la Région en faveur du dispositif de baisse des taxes aéroportuaires a été conventionné en 2019. **Le montant des crédits de paiement de fonctionnement est stabilisé autour de 3,2 M€ en 2020.**

**En matière d'investissement, les crédits de paiement sont en forte augmentation de + 81% pour se situer à hauteur de 3,5 M€, en raison des premiers paiements qui seront réalisés à la Société Aéroportuaire de l'Aéroport de Strasbourg Entzheim qui assure la maîtrise d'ouvrage du pavillon d'honneur.**

Les politiques de la Région tournées vers les **acteurs économiques** – qu'ils opèrent dans les secteurs agricoles, culturels, touristiques, industriels ou de services – permettent de les accompagner dans leurs **projets de développement, porteurs de création d'emplois et de richesse pour nos territoires**. Ces politiques sont aussi largement axées vers **l'international** pour attirer des investissements étrangers et coopérer avec nos voisins.

La région Grand Est, qui compte plus de 5,5M d'habitants, représente une **puissance économique** considérable. Avec plus de 155 Mds € de PIB, elle est l'une des rares régions françaises à afficher une balance commerciale excédentaire (4Mds d'€), et se place en tête quand il s'agit d'attirer les investissements étrangers dans le secteur industriel.

Puissance industrielle, elle est également riche d'un **secteur touristique très dynamique** – avec plus de 64 millions de nuitées, 650 M€ d'investissements annuels et 80 000 emplois – d'un **secteur culturel et patrimonial qui rayonne au niveau mondial** (1500 monuments, 120 Musées de France, 250 festivals...) et représente plus de 35 000 emplois, et de **filières agricoles, viticoles et forestières qui sont des moteurs** pour l'économie régionale. Le Grand Est est la première région de France pour l'exportation de produits agro-alimentaires, de produits bois, de blé tendre ou de maïs. Il est aussi **exceptionnellement positionné au cœur de l'Europe**, et frontalier avec quatre pays, qui sont autant de partenaires.

C'est fort de ces richesses, de ces atouts, que la Région doit faire face à des défis majeurs, liés aux mutations profondes qui transcendent tous les domaines ou secteurs. La Révolution Numérique bouleverse modes de vie, de comportements d'achat, de production et de distribution. L'émergence de l'Intelligence Artificielle constitue dans ce contexte un enjeu majeur. La Transition Energétique et l'impérieuse nécessité de développer une économie bas carbone s'impose à nous, exigera des changements profonds, et impactera très significativement beaucoup de nos filières et de nos acteurs économiques. La Révolution Ecologique accompagne ces mouvements et encourage à reconsidérer nombre de nos pratiques, dans tous les aspects de nos modes de vie.

Ces changements, ces bouleversements peuvent mettre en péril beaucoup de nos acquis, des acteurs économiques, mais constituent surtout d'extraordinaires opportunités lorsque l'on sait les anticiper, s'y adapter, pour contribuer à créer notre avenir.

La Région est résolument engagée, au travers de politiques volontaristes, pour **accompagner les acteurs économiques dans ces mutations**, et contribuer à faire de ces défis des opportunités. Elle revoit le déploiement de ses politiques pour offrir des parcours, de développement lisibles et structurés, en capacité d'accompagner les acteurs économiques dans ces processus de mutations.

La Région entend mettre encore plus fortement en **synergie celles de ses politiques qui participent de l'attractivité, du rayonnement, de la visibilité, du développement et de la croissance de nos territoires**. Ces politiques se rapportent aux atouts spécifiques dont est dotée notre région, et visent à les développer, pour en faire des moteurs de croissance et de création d'emplois. Ces atouts étant parfois peu ou mal connus sur notre territoire, il convient de les valoriser et de les promouvoir car ils constituent autant de caractéristiques distinctives et d'avantages comparatifs pour le Grand Est.

Ainsi, élément essentiel du développement local, de l'attractivité du territoire et de la cohésion sociale, **la culture participe fortement d'une économie de la connaissance, de la créativité et de l'innovation.** De même, l'action déployée par notre collectivité dans le domaine du tourisme répond à un enjeu majeur tant en termes d'**attractivité touristique et économique**, que de contribution à la définition d'une véritable image du Grand Est, d'une identité territoriale commune, partagée et porteuse de valeurs. Définie à l'issue d'un travail de convergence, la stratégie régionale se met en œuvre dans le cadre du Schéma régional de développement touristique (SRDT), qui répond aux exigences d'attractivité, d'excellence et de proximité et entend promouvoir une filière qui représente à elle seule 4% de l'emploi régional.

Participent de l'attractivité du Grand Est son positionnement transfrontalier privilégié. **Les coopérations et échanges au quotidien avec les régions voisines seront développées dans tous les champs de compétence de notre collectivité**, singulièrement dans les domaines de la formation et de la jeunesse, de l'emploi, de la recherche et des transports. De même sera particulièrement mis en exergue le positionnement géographique du Grand Est, **région naturellement européenne et largement ouverte à l'international.**

Enfin, la politique régionale dédiée aux **secteurs agricole, viticole et forestier**, éléments forts de la compétitivité et de la notoriété du Grand Est, répond de manière concertée et innovante aux défis et enjeux prioritaires de l'amont à l'aval des filières à l'échelle de la région, et nourrit le **développement de la bio économie sur nos territoires.**

Ces synergies positives sont placées au service de la première de nos priorités : l'emploi qui, fait par ailleurs l'objet d'une politique forte en faveur de la compétitivité, de l'innovation et du soutien aux entreprises conformément au Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) mis en œuvre en 2017. Schéma élaboré en très large concertation et qui propose une stratégie partagée, volontariste et offensive, structurante et fédératrice, au service du développement et de la croissance économique, de la compétitivité des entreprises et de l'emploi.

#### ■ **Renforcer l'attractivité des territoires et accélérer l'internationalisation des entreprises : 5,3 M€**

Le Grand Est figure **en deuxième position des régions françaises aussi bien au titre de ses performances exportatrices que pour l'accueil d'investissements industriels étrangers.** L'ouverture à l'international est un levier fort de croissance de l'économie régionale, un catalyseur d'innovation et un élément d'attractivité pour attirer des talents. La Région demeure pleinement mobilisée en faveur de cette priorité, et entend poursuivre l'effort de structuration des partenariats dans ce domaine dans une préoccupation d'amélioration continue du dispositif.

En matière d'appui à l'internationalisation des entreprises, **la Région s'associe au dispositif Team France Export initié par l'Etat**, afin de rapprocher et de rationaliser les interventions des réseaux CCI International et Business France auprès des entreprises. Cette nouvelle organisation et le partenariat qui en découle concourront à une mobilisation optimale des dispositifs régionaux Be Est Export, concentrés sur l'accompagnement et l'accès des PME à de nouveaux marchés.

Le positionnement favorable du Grand Est dans l'accueil des investissements directs étrangers est à consolider et promouvoir. Dans l'objectif de maximiser notamment les chances

de concrétiser en région des implantations d'entreprises, la Région procèdera à la **mise en place d'une gouvernance régionale dédiée aux investissements directs étrangers et ouverte aux territoires**. Son objectif sera de valider et mettre à jour une stratégie partagée d'attractivité, et de piloter le dispositif de prospection et d'accompagnement des investisseurs. Elle s'appuiera sur une mission régionale en charge de porter opérationnellement cette prospection en lien avec les territoires pour valoriser leurs atouts.

Dans un contexte plus incertain, les prévisions de croissance pour 2020-2021 ont été revues à la baisse au regard d'une demande extérieure moins porteuse pour l'économie française, déjà marquée par un net ralentissement en 2018, qui pourraient cependant être contrebalancées par une hausse des perspectives du pouvoirs d'achat des ménages (1,2 % en moyenne annuelle en 2019 et 2020). Dans ce contexte d'incertitude des prévisions et de ralentissement des investissements productifs, **la Région a la volonté de conforter ses outils pour accompagner les entreprises « fragilisées » ayant subi un choc conjoncturel**. Au côté des dispositifs de restructuration et de reprise à la barre du tribunal, elle souhaite être présente dès les premiers signes de ralentissement en mettant en place un dispositif de prêt.

Les apports en capital sont un autre levier de croissance pour les entreprises. D'ici 2020 plusieurs fonds à durée de vie limitée arriveront en fin de période d'investissement. Dans la poursuite du travail engagé sur les problématiques de renforcement de fonds propres, la création de nouveaux véhicules d'investissement sera donc nécessaire en 2020 pour assurer la continuité sur les segments spécifiques de la création, du développement et de l'amorçage.

**Pour créer les leviers de croissance de demain, la Région a décidé de rapprocher les deux dispositifs AMI Modernisation des PME et Industrie du futur, afin de conforter la dynamique engagée et accompagner au plus près les entreprises dans leur compétitivité.** Le dispositif Grand Est Compétitivité lancé en juillet 2019 sera poursuivi sur les deux parcours « Parcours Modernisation des PME » et « Parcours Industrie du Futur » pour accélérer les transformations technologiques, économiques, organisationnelles et environnementales des entreprises régionales. Dans la continuité de ce dispositif, le programme expérimental d'accompagnement « Accélérateur de PME du Grand-Est », programme d'accompagnement sélectif et personnalisé de chefs d'entreprise de PME disposant d'un potentiel de croissance, mis en œuvre en partenariat avec BpiFrance, sera poursuivi. **L'objectif en 2020 est d'engager une nouvelle dynamique de programme de « formations-actions » pour consolider le plan régional Industrie du Futur**, en accompagnement sur une phase de deux ans 2020-2021 la transformation des entreprises en phase de développement, de croissance externe ou de transmission.

2019 a été une année de transition dans le partenariat avec les **Agences de développement économique**, qui sont pour certaines d'entre elles en cours de création ou d'évolution (Vosges, Meuse, Marne, Meurthe-et-Moselle). **A horizon 2020, nos territoires seront dotés de 9 agences de développement économique opérationnelles.**

**2020 verra la mise en œuvre concrète de leur une feuille de route co-construite pour chaque Agence** permettant de déboucher sur un contrat d'objectifs 2020-2022 avec la Région. Soutenir le développement des entreprises en apportant une réponse consolidée et de proximité dans le développement de leurs projets, et être au service du développement des territoires, seront les missions principales des Agences.

## ■ Accompagner les transitions et développer la performance industrielle : 64,7 M€

La Région a pour ambition d'affirmer son **soutien à un écosystème performant et professionnel d'accompagnement des porteurs de projets en création ou reprise d'activité**, quel que soit leur domaine, et d'accompagnement structuré aux initiatives territoriales porteuses d'innovation sociale.

Après une année de mise en œuvre du dispositif Be EST Entreprendre, pour accompagner les porteurs de projets en création-reprise sur les territoires du Grand Est, un bilan a été réalisé avec l'ensemble des opérateurs conventionnés et des groupes de travail thématiques programmés. Dans un souci d'amélioration continue de l'offre de service aux usagers – porteurs de projets en création ou reprise du Grand Est -, une réflexion sera engagée dès 2020 pour une version toujours plus opérante de l'offre, plaçant le bénéficiaire au centre du programme.

2020 sera également marquée par une pleine opérabilité des plans d'actions régionaux et territoriaux (échelle des Maisons de la Région), pour améliorer les outils et services de l'écosystème de la création-reprise en Grand Est, proposer des temps de partage et de travail entre opérateurs, générer et mutualiser des outils permettant une meilleure visibilité des services.

En 2019, un Pacte transmission-reprise engageant dans une ambition commune la Région, la Chambre de commerce et d'industrie du Grand Est et la Chambre régionale des métiers et de l'artisanat a été établi et voté.

**L'ambition pour 2020 est d'apporter aux cédants, un accompagnement équivalent sur les territoires du Grand Est**, en réponse aux besoins, avec la volonté affirmée de **DETECTER, IDENTIFIER, SENSIBILISER, ACCOMPAGNER** les cédants potentiels, en amont de l'acte de cession et jusqu'à finalisation du projet, et de mener un travail à destination des repreneurs potentiels.

## ■ Soutenir la compétitivité de l'agriculture, l'agroalimentaire et de la filière bois : 32,4 M€

**La Région porte 4 priorités selon une vision équilibrée de la transition pour répondre à différents grands enjeux, qu'ils soient alimentaires, liés à la préservation des ressources environnementales ou au changement climatique :**

- la **compétitivité et la modernisation de l'ensemble de la chaîne de valeur** de la production à la transformation ;
- **les débouchés et les marchés** ;
- le développement et le progrès par **l'innovation** ;
- le renouvellement des générations et **l'installation des jeunes**.

La Région a décliné ses orientations dans le cadre de **contrats avec les filières régionales**, avec la volonté de construire des stratégies dans une dynamique de concertation et de coordination avec les représentants professionnels. Les partenariats font désormais vivre ces contrats pour qu'ils soient des outils adaptés aux besoins des filières.

Pour répondre à l'enjeu du développement des circuits et des marchés régionaux, la Région a engagé des réflexions en co-organisant, avec la Chambre régionale d'agriculture, les

premières Assises des filières alimentaires. Un plan d'actions ciblé de la Région est défini avec des réalisations opérationnelles, telle l'organisation de Passion Terroirs, 1<sup>er</sup> rendez-vous d'affaires des professionnels des circuits et produits alimentaires dans le Grand Est. De même, la Région s'engagera en 2020 dans une action volontariste et concrète, en vue **d'atteindre l'objectif national de 50% de produits locaux dans la restauration collective d'ici 2022.**

Véritables sources de développement endogène du territoire, les projets de création ou de **développement d'unités agro-alimentaires**, y compris les unités d'abattage, feront l'objet d'une attention particulière. La Région accompagnera les projets d'investissement du secteur agroalimentaire avec toutes ses spécificités.

La priorité donnée à l'innovation s'est traduite par des programmes pour l'**expérimentation** de nouvelles techniques de production au sein des différentes filières. Pour aller plus loin, dans le cadre du SRDEII, 2020 verra la **montée en puissance de l'ambition Ferme du futur**, avec des diagnostics proposés à une communauté leader qui souhaitent s'engager vers la multi performance des systèmes.

Enfin, la feuille de route établie par les acteurs des vignobles du Grand Est va se déployer pour **permettre au monde viti-vinicole régional de tendre vers 0% d'herbicide à l'horizon 2025.**

Sur le plan conjoncturel, **l'agriculture reste confrontée à une crise sans précédent** dans de nombreux territoires, après une récolte 2016 catastrophique, des résultats hétérogènes en 2017, des prix qui restent faibles et des épisodes climatiques difficiles entre gel et sécheresse en 2018 et 2019, ce que confirme la fragilisation des nombreuses exploitations, en particulier les exploitations d'élevage. La Région poursuivra son engagement dans les cellules REAGIR. En parallèle, une analyse du potentiel régional en matière de gestion de l'eau et de l'irrigation est menée pour définir une intervention plus structurante pour les exploitations.

Reconnue comme **l'une des filières d'avenir majeures du Grand Est**, la filière forêt-bois est un modèle d'économie durable créant de la valeur, de son amont forestier jusqu'à l'aval industriel. Le contrat de filière vise à renforcer sa compétitivité, conforter son potentiel de création de valeur ajoutée et d'emplois, tout en garantissant la gestion durable des forêts. Il engage la Région et l'interprofession régionale de la forêt et du bois vers :

- la **structuration de la filière** au travers l'interprofession FIBOIS Grand Est ;
- la **gestion durable de la ressource** dans un contexte d'adaptation au climatique, y compris l'amélioration de l'équilibre sylvo-cynégétique, l'optimisation de sa mobilisation et la sécurisation des approvisionnements des entreprises ;
- le renforcement de la **compétitivité des acteurs** de la filière ;
- le **développement des marchés du bois**, la valeur ajoutée des débouchés.

La Région s'engage, aux côtés des acteurs professionnels, dans une démarche de redynamisation de la **filière peupliers**, afin de garantir la ressource pour une industrie régionale en développement.

Elle est à l'initiative à moyen et long terme pour préparer l'avenir et porte l'**ambition d'accélérer la transition sur tous les territoires pour les filières agricoles, viticoles et forestières**. Après un travail prospectif pour se préparer aux conséquences du changement climatique à travers la démarche Climagri, puis la construction du Schéma Régional Biomasse, l'enjeu est désormais de mettre en œuvre des plans d'actions pour adapter l'agriculture, la viticulture et la forêt aux conditions du futur.

L'agriculture et la forêt sont des sources de biomasse renouvelables qui permettent au Grand Est de **s'inscrire parmi les leaders européens de la bioéconomie**. Une réflexion s'est engagée avec les partenaires, notamment au travers de filières type méthanisation, agro-matériaux, pouvant assurer la transition énergétique. La Région porte une **stratégie pour une méthanisation durable sur le territoire régional avec** une ambition pour l'ensemble de la filière.

2020 sera une année déterminante dans la construction de la future Politique Agricole Commune. La Région réaffirme la nécessaire prise en compte des territoires, de leurs spécificités et de leurs orientations stratégiques en faveur de l'installation des jeunes, de la compétitivité des exploitations, de l'innovation et du développement rural.

La Région assure la gestion décentralisée du **FEADER (inscriptions en dépenses/recettes)**. Pour assurer la lisibilité des crédits FEADER, il a été décidé de les faire apparaître dès le budget primitif alors qu'ils étaient auparavant inscrits en décision modificative.

1. Structurer les filières agricoles, viticoles et agro-alimentaires ;
2. Accompagner la transition des exploitations ;
3. Structurer la filière forêt-bois ;
4. Gérer et animer la filière forêt-bois.

#### ■ **Le Grand Est, territoire d'expérimentation des innovations : 13,7 M€**

Depuis son lancement fin 2016, le plan régional en faveur de **l'industrie du futur** a permis d'engager plus de 400 entreprises dans une démarche de transformation et de créer une dynamique autour de l'industrie 4.0 impliquant à la fois des entreprises leaders et des offreurs de solution.

Le lancement par l'Etat de partenariats avec les Régions pour l'accompagnements de 10 000 PME et ETI vers l'industrie du futur combiné à la réflexion au niveau régional sur la structuration de l'accompagnement de la transformation des entreprises du territoire donnent l'opportunité d'amplifier la démarche au cours des trois années à venir et l'ambition d'un accompagnement de près de 1 000 entreprises dans leur transformation.

En outre, dans un contexte économique en mutation, après une crise agricole 2016 sans précédent et des contraintes climatiques de plus en plus prégnantes, l'agriculture régionale fait face à de nombreux défis : préservation des ressources naturelles, création de valeur ajoutée dans les exploitations et les filières, etc. La réponse à ces défis passe par une « agriculture du futur » : une exploitation écologique, connectée et intégrant de nouveaux modes de management et de production, afin d'assurer le maintien d'une activité compétitive et qualitative. La démarche « **Ferme du futur** » qui s'inscrit dans la politique agricole de la Région ambitionne de faire du Grand Est un territoire de référence pour les exploitations de demain. Cette démarche a été initiée fin 2018 avec la mise en place, à l'image du plan régional sur l'industrie du futur, d'un diagnostic complet de performance des exploitations agricoles.

Compte tenu de l'intérêt suscité par cette nouvelle politique, la Région se donne pour objectif d'amplifier la dynamique en 2020, en augmentant très significativement le nombre de diagnostics. De la même manière, l'animation autour de communautés de Fermes « vitrines » se mettra en place fin 2019 pour entrer dans une phase pleinement opérationnelle en 2020.

En 2020, la Région poursuivra son engagement au service de l'innovation, vecteur essentiel de la compétitivité économique et du rayonnement du territoire, grâce à une politique ambitieuse et volontariste permettant de stimuler la création de richesses et d'emplois, de

donner de la visibilité aux talents des territoires et de contribuer à rendre le Grand Est attractif. Cette politique vise à répondre aux enjeux de transitions numériques et environnementales pour construire l'économie du futur et permettre aux acteurs économiques de se différencier sur des marchés très concurrentiels.

A cet effet, en 2020, **différents plans, plus particulièrement celui de l'Intelligence artificielle, 1<sup>er</sup> volet d'un Plan Numérique très ambitieux et qui pourra mobiliser plus de 350 M€ en 5 ans, et la Bioéconomie**, seront déployés afin d'impulser les projets et d'offrir aux entreprises des parcours de soutien, dans l'objectif de renforcer la compétitivité et de considérer les enjeux de transition comme des opportunités de développement et non comme des contraintes. En 2020, ces différentes réflexions en faveur de thématiques ou de filières, seront consolidées au travers de **l'élaboration de la Stratégie de spécialisation S3**.

### ■ **Accompagner le rayonnement et l'attractivité de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche : 58,7 M€**

La qualité de sa recherche et de son offre d'enseignement supérieur sont des déterminants clé de la compétitivité, de l'attractivité et du rayonnement du territoire du Grand Est et de ses entreprises. L'enjeu est de pouvoir transférer cette connaissance vers le monde économique, par l'apport de compétences de haut niveau répondant aux besoins des entreprises ou par la valorisation des travaux de recherche permettant la création d'activités à haute valeur ajoutée.

Les dispositifs de soutien mis en place dans ce cadre répondent à un grand nombre d'enjeux au cœur des préoccupations régionales, parmi lesquels :

- la reconnaissance de la qualité de la recherche académique et son dynamisme ;
- le développement économique en lien avec l'écosystème régional ;
- l'employabilité et l'insertion professionnelle des jeunes chercheurs et étudiants ;
- l'attractivité et le rayonnement du territoire.

Au-delà des dispositifs, 2020 sera consacrée aux travaux de **concertation entre les établissements, notamment dans le cadre du R10**, pour définir le prochain volet Enseignement supérieur Recherche du Contrat de plan Etat-Région (CPER), dont l'objectif principal sera de consolider les projets soutenus précédemment et de les valoriser.

**En matière d'enseignement supérieur**, la Région orientera sa politique selon deux axes :

- **Partenariat avec les établissements pour développer des formations** répondant aux besoins du territoire ;
- **Développement d'actions directement en faveur des étudiants**, que ce soit pour accroître leur mobilité à l'international ou faciliter leur période d'études.

2020 sera également l'objet du **1<sup>er</sup> bilan des Pactes Grandes Ecoles et Ingénieurs**.

Ces politiques seront consolidées par l'élaboration du Schéma régional d'Enseignement supérieur, de Recherche et d'Innovation, lancé en avril 2019 et déployé en 2020.

### **Construire, gérer, entretenir les bâtiments Recherche et Innovation**

Le soutien de la Région, au titre du volet immobilier dans le domaine de la recherche est consacré en 2020 au projet d'extension de l'IRCAD (Institut de Recherche contre les Cancers

de l'Appareil Digestif). En outre, il s'agit de solder les opérations Feerix à Illkirch-Graffenstaden, Nef des Sciences à Mulhouse, Centre de Recherche de Biomédecine et extension du laboratoire ISIS à Strasbourg.

Les participations régionales dans le domaine de la recherche en 2020 permettent la poursuite de ce qui est engagé, de nouvelles opérations n'étant pas programmées dans l'immédiat.

Dans le domaine de l'innovation, le soutien régional s'attache à financer la restructuration/extension des locaux du CRT IREPA Laser à Illkirch-Graffenstaden, à soutenir le projet Nextmed (réhabilitation de bâtiments destinés à accueillir des start-up dans le domaine de la santé) et à solder la construction de nouveaux locaux du CRT matériaux et Holo3 à Illkirch-Graffenstaden, devenu CETIM.

### **Construire, gérer, entretenir les bâtiments Enseignement Supérieur**

Les investissements immobiliers universitaires soutenus par la Région en faveur de l'enseignement supérieur prennent la forme d'un fonds de concours par subvention à des opérations sur dispositifs d'intervention tels les CPER 2015-2020 et 2007-2014, le Plan Campus et également en maîtrise d'ouvrage directe.

La Région, en tant que maître d'ouvrage, assure le préfinancement intégral des projets, ce qui induit de fait une augmentation des crédits à mobiliser, mais génère les recettes correspondantes. Celles-ci sont évaluées à ce stade à 6,20 M€, hors recettes du fonds de compensation de la TVA.

### **■ Soutenir la création contemporaine et la diffusion culturelle et révéler le patrimoine culturel : 59,1 M€**

En 2020, la Région continuera à soutenir et à structurer les filières culturelles du spectacle vivant, des arts visuels, des industries créatives et du patrimoine. Ces filières constituent en effet des acteurs importants de l'attractivité régionale. Elles contribuent à **faire du Grand Est un territoire d'innovation créative**. Les artistes qui travaillent depuis notre territoire, le rayonnement national et international de nos équipements de diffusion culturelle, l'exceptionnalité de notre patrimoine, l'originalité et la diversité de nos langues, cultures et mémoires régionales, sont autant d'atouts qui participent à l'image de marque et à l'affirmation de notre singularité dans l'espace ouest européen.

C'est la raison pour laquelle **la Région sera, cette année encore, le premier financeur public des artistes installés en région**. La politique en faveur de la production cinématographique et audiovisuelle, source importante de retombées en terme de rayonnement, sera poursuivie. La commande artistique auprès de photographes sera menée à bien, pour permettre à ces artistes de proposer un regard original sur nos paysages et notre territoire, de documenter de manière valorisante notre espace régional et d'en montrer les potentialités. Le service de l'Inventaire du patrimoine disposera des moyens d'être à la pointe de la recherche pour mieux connaître et faire connaître la richesse de notre patrimoine régional. Le plan pluriannuel en faveur de la **rénovation des grands musées régionaux** sera poursuivi : aider ces musées à être à la pointe des dernières innovations muséographiques contribue à en faire des vecteurs puissants de diffusion du patrimoine régional auprès de nos concitoyens et des visiteurs de la région. Enfin, la **stratégie régionale en faveur des langues et cultures régionales** sera déployée, avec la volonté de mieux former, mieux transmettre, et créer dans nos langues, signe distinctif de la singularité du Grand Est.

Si par ailleurs les filières culturelles et patrimoniales obéissent à des logiques économiques et d'emplois qui leur sont propres, il n'en demeure pas moins qu'une meilleure articulation de notre politique culturelle aux autres politiques publiques de la région, et notamment ses politiques économique et d'innovation mais également touristique et internationale, offre des perspectives stimulantes. Ces croisements nous permettent en effet de déployer de nouvelles capacités d'actions au service de l'efficacité de nos politiques en faveur de l'attractivité régionale.

De ce point de vue, **la mise en œuvre d'un plan d'actions concret renforçant les points de convergence entre les opérateurs touristiques et les opérateurs culturels est une priorité de l'année 2020.** Ce plan d'actions doit à la fois bénéficier au rayonnement de nos événements et structures culturels en les intégrant mieux à une offre touristique globale. Elle doit aussi renforcer notre politique de destination en valorisant davantage l'offre culturelle de chacune d'entre elles.

De ce point de vue également, les très nombreux festivals, organisés sur notre territoire se caractérisent par leur grande qualité artistique, la diversité et l'originalité de leur programmation, leur souci de proximité permettant un rapport privilégié entre le public et les artistes. Ces points communs dessinent une cohérence et marquent une manière spécifique à notre territoire de célébrer l'art et la culture. Depuis deux ans, l'Agence culturelle Grand Est anime le réseau des festivals pour mettre en place des mesures favorisant la mutualisation d'un certain nombre de fonctions, en termes de communication, de programmation. **La mobilisation de ce réseau autour des enjeux d'attractivité touristique pourra servir de modèle aux autres réseaux notamment muséaux et patrimoniaux.**

Notre politique culturelle et patrimoniale est aussi **une politique d'accompagnement des territoires dans leur dynamique culturelle.** Nous souhaitons renouveler nos modalités de dialogue avec les territoires. D'abord en favorisant la prise de compétence culturelle et patrimoniale par les intercommunalités, ensuite en offrant à ces intercommunalités de nouveaux modes de contractualisation pour les accompagner dans leur politique d'animation culturelle. Cette contractualisation visera à leur donner davantage de visibilité dans le soutien régional et à simplifier les démarches administratives.

## ■ Faire de la destination Grand Est une destination touristique de notoriété : 24,8 M€

**Le Schéma Régional de Développement Touristique (SRDT),** conçu comme un véritable plan de croissance autour des cinq destinations composantes du Grand Est - l'Alsace, la Lorraine, la Champagne, l'Ardenne et les Vosges -, définit la stratégie régionale en matière de tourisme pour les quatre prochaines années. Après la mise en place des Pactes de destination en 2019, **2020 verra la structuration des six filières thématiques dans le Grand Est, soit le tourisme de nature, le tourisme de mémoire, l'œnotourisme et la gastronomie, le thermalisme et bien-être, le tourisme culturel/patrimonial, l'itinérance.**

Grâce à cet outil, la Région renforce et développe **un tourisme expérientiel et créatif.** Le SRDT et les dispositifs régionaux qui en découlent, répondront aux défis de **l'attractivité, de l'excellence et de la proximité** et mettront en exergue une filière qui, avec 64 millions de nuitées enregistrées en 2016, représente en Grand-Est environ 80 000 emplois, soit 4% environ de l'emploi régional total.

La promotion en France et à l'international du Grand Est, à travers ses cinq destinations, sera assurée par un **soutien à l'Agence Régionale du Tourisme du Grand Est**, issue de la fusion au 8 février 2019 des Comités Régionaux du Tourisme de Champagne-Ardenne et de Lorraine et de la partie « Tourisme » de l'Agence d'Attractivité d'Alsace.

Cette structure, outre la coordination des Pactes de destination qui ont pour objectif de mettre en place, à l'échelle de chaque destination, une stratégie de promotion touristique unique et partagée, aura tout particulièrement en charge la mise en place **d'une plate-forme de commercialisation** à l'attention des partenaires touristiques, culturels, agro-alimentaires et sportifs, la valorisation **du digital et de la data**, le développement d'une **politique d'innovation performante**, à travers l'animation du réseau des « Lab Tourisme » en lien avec Grand E-Nov, ainsi que le renforcement de la **coopération transfrontalière**. Enfin, l'ART Grand Est s'engagera dans une démarche volontariste de **promotion des destinations afin de valoriser le Grand Est** et de contribuer à son rayonnement au national et à l'international.

Le renforcement de l'attractivité économique et touristique des sites régionaux, comme l'Aérodrome de **Chambley** et le **Lac de Madine** sera poursuivi, avec notamment l'organisation d'une gestion mutualisée des ressources des deux sites, via une SPL (société publique locale).

Pour développer l'attractivité du territoire et renforcer son identité, **le recours à des projets de territoire sera privilégié**, notamment dans le cadre du **tourisme de mémoire**, avec le projet Champs de bataille en Meuse, dans la perspective de la valorisation du **thermalisme et du Massif des Vosges**, Vittel Renouveau, ou dans une dimension plus écotouristique, avec le projet Drachenbronn. S'y ajoutera l'organisation des **premières Assises transfrontalières de l'œnotourisme**, en partenariat avec le Ministère du Tourisme du Luxembourg.

L'accroissement de l'attractivité régionale s'opérera aussi par un **soutien à des structures touristiques majeures** - Parc du Petit Prince, Lac du Der, parcs touristiques à thème, etc. -, **et à des évènementiels d'envergure régionale et nationale** (« *Le champagne aime Paris* », *meeting aérien*, « *Des Flammes à la Lumière* », ...). Une mise en cohérence entre la stratégie touristique et les plans d'actions des Parcs Naturels Régionaux 2020-2022 sera recherchée, en particulier dans le domaine de l'écotourisme, de l'hébergement, avec la marque collective « Valeurs Parc Naturel Régional ».

Marquée par l'ambition de renforcer l'attractivité du Grand-Est, la politique touristique de la Région encouragera également **l'excellence et le haut-niveau de qualité de l'hôtellerie et de l'hébergement** de plein air, associatif, et insolite.

2020 sera l'année **où se construiront les convergences entre Tourisme et Culture**, et se mettra en place un plan d'action commun, en capacité à nourrir **un positionnement distinctif et original pour nos territoires**.

#### ■ Assurer le rayonnement international et transfrontalier à travers la coopération : 3,3 M€

La **coopération transfrontalière** est marquée par l'intervention de la Région dans le financement des structures et dispositifs de coopération offrant un cadre d'échanges et de négociation structuré avec les régions voisines belges, luxembourgeoises, allemandes et suisses, et au sein desquelles elle tient une place importante. Cette coopération institutionnelle et technique s'incarne également dans le **soutien aux instances partenariales de la Grande Région** (Sommet des Exécutifs et Conseil Parlementaire Interrégional) **et du Rhin Supérieur**

(Conférence du Rhin Supérieur et Conseil Rhénan dont la Région assure la Présidence en 2019). Ces instances permettent d'identifier et de traiter les problématiques transfrontalières et de soutenir l'émergence de projets de coopération pouvant bénéficier notamment de financements au titre des programmes INTERREG des trois espaces de coopération : Grande Région, Rhin Supérieur, et France Wallonie Vlaanderen.

Par ailleurs, la Région est partie prenante de ces programmes et impliquée, de différentes manières, dans leur mise en œuvre. Les coûts liés à cette implication sont individualisés, notamment parce qu'ils appellent un cofinancement européen. Ces dépenses correspondent à la contribution aux autorités de gestion et aux secrétariats communs gérant ces programmes INTERREG.

L'action de la Région dans le domaine de la **coopération transfrontalière** s'illustre en particulier au travers de son bilan « projets » : **sur les 24 derniers mois, plus de 165 projets ont été lancés, mobilisant plus de 200M€ de financement.**

La Région est également très impliquée dans le **financement des structures transfrontalières** participant à l'amélioration de la vie quotidienne des habitants, usagers, travailleurs, demandeurs d'emploi : Infobest, Maison du Luxembourg, Maison Ouverte sur L'Allemagne, Euro-Institut, Centre Européen de la Consommation, CRD-Eures Frontaliers Grand Est et en 2020 Maison de l'Ardenne.

En matière d'**affaires européennes**, il convient de mentionner en premier lieu le **Bureau Europe Grand Est de Bruxelles**, dont la Région est le principal financeur et qui verra en 2020 la refonte de sa gouvernance par la mise en place d'une **Maison Europe Grand Est** ouverte à Bruxelles ainsi qu'à Berlin, dans le cadre notamment de la mise en œuvre du Traité d'Aix-la-Chapelle, renforçant ainsi davantage le rôle central et pilote de notre institution et positionnant le **Grand Est, territoire européen de référence en matière transfrontalière.**

Doivent être également mentionnés : l'aide aux structures participant à l'information sur l'Europe dans toute la région (Centres d'Information Europe Direct), l'intensification des actions liées au Contrat triennal « Strasbourg Capitale européenne », et le soutien au Forum Mondial de la Démocratie.

Par ailleurs, **la Région s'investit dans le soutien au montage et à la réalisation de projets européens des opérateurs régionaux**, leur apportant ainsi un effet levier aux fins d'accéder aux financements de programmes sectoriels : ERASMUS, Horizon 2020 ou LIFE.

**La politique de coopération internationale, de développement et de solidarité internationale** se décline autour des coopérations que la Région a retenues dans le cadre des nouvelles orientations de sa politique de coopération internationale : **coopérations d'attractivité en Europe, et plus largement à l'international.** Ce volet se développera en 2020. Elle se décline aussi dans la **coopération avec des régions du Sud**, principalement en Afrique, et illustre l'engagement volontariste de la Région dans la politique de développement. Un engagement qui se traduit par un soutien à « Grand Est Solidarités et Coopérations pour le Développement - GESCOD », opérateur régional, et par les actions menées avec les régions partenaires.

Dans le cadre de sa **politique de solidarité internationale** et de mise en réseaux des acteurs régionaux, la Région apporte un soutien significatif en particulier au monde associatif et à la société civile, au travers d'appels à projets annuels et d'un dispositif dédié à l'aide d'urgence humanitaire. Ces dispositifs sont complétés par l'organisation, chaque année, des Assises de développement et de solidarité internationale.

La décentralisation de la gestion des fonds européens conduit les Régions à faire transiter les crédits du FEDER du programme INTERREG V Rhin Supérieur et INTERREG Grande Région par le budget régional. Celui-ci comporte des crédits à verser aux bénéficiaires et des recettes pour un montant identique à percevoir auprès de l'Union européenne.

## ■ Soutenir l'aménagement et le développement des usages numériques : 54,1 M€

Au titre du soutien à l'aménagement et au développement des usages numériques, le budget régional 2020 s'élève à **54,04 M€ en investissement** et 0,05 M€ en fonctionnement.

### 1. Accompagner la réalisation des infrastructures numériques sur le territoire

#### - Une accélération du déploiement du Très Haut Débit sur l'ensemble du Grand Est

La Région s'est engagée à ce que tous les territoires du Grand Est, ruraux et urbains, bénéficient d'un accès au Très Haut Débit (THD). Il s'agit de permettre non seulement aux entreprises (artisans, PME/PMI, agriculteurs, professions libérales, administrations, etc.) mais également aux habitants (particuliers, étudiants, salariés, etc.) du Grand Est de disposer d'un internet Très Haut Débit pour accéder à l'ensemble des services, notamment publics, dans des conditions optimales.

Ces conditions ont été réellement renforcées en 2019 à travers la présence de nombreux fournisseurs d'accès internet (FAI), notamment désormais tous les 4 grands noms nationaux, permettant ainsi de proposer une douzaine de FAI au grand public, et une trentaine de FAI pour les professionnels.

**Le déploiement de la fibre optique, à travers les concessions régionales Rosace et Losange, s'amplifie.** Après 3,5 années d'engagement du contrat, la délégation de service public Rosace raccorde désormais plus de la moitié des 700 communes concernées pour un total de 200 000 prises ouvertes à la commercialisation, grâce à une réelle montée en puissance de l'outil industriel (avance de 51% par rapport au jalon contractuel de l'année 4).

Les opérations de déploiement de la délégation Losange approchent également le « régime de croisière » avec la mise en place du processus industriel. De 16 000 prises livrées par mois en septembre 2019, nous passerons à 20 000 prises / mois dès janvier 2020. 2020 verra également l'achèvement de la pose des 262 Nœuds de Raccordement Optique (NRO) constituant l'architecture de base du réseau, et l'ouverture progressive de près d'un millier de communes (soit 1/3 du périmètre de la délégation). A fin octobre 2019, après 2,5 années d'engagement, 55 000 prises sont ouvertes à la commercialisation dans près de 200 communes.

Les investissements cumulés publics et privés représentent un **montant total de 1,8 Mds€**. Fin 2019, la Région aura dépensé, depuis le lancement des deux DSP, 133 M€ sur un coût global définitif de 386 M€. Elle a par ailleurs enregistré **des recettes à hauteur de 40 M€**

En parallèle, elle poursuivra son soutien financier au syndicat mixte ouvert Moselle Fibre, qui porte les travaux de déploiement de la fibre optique dans 14 EPCI de Moselle.

#### - Une coordination régionale de la couverture en téléphonie mobile

En complément de la couverture en Très Haut Débit fixe, grâce à la fibre optique, la Région Grand Est s'inscrit en partenariat avec les 10 départements et l'Etat, dans une coordination régionale de la couverture mobile. Dans ce cadre, nous veillons à l'engagement des opérateurs pris dans le cadre du « New Deal » avec l'Etat. Cela nous permet aussi de disposer d'une dotation annuelle supplémentaire de sites, en plus des dotations départementales (dont

les priorités sont traitées localement), pour renforcer la couverture de sites d'importance régionale (localisation trans-départementale, vecteur économique ou touristique), après accord des opérateurs.

Afin de renforcer cette coordination, deux actions spécifiques sont mises en œuvre : d'un part une solution de production participation (crowdsourcing) dans le cadre d'un partenariat avec la Banque des Territoires, à l'instar d'une solution identique déjà mise en œuvre notamment par la Région Hauts-de-France afin de permettre à chaque utilisateur de smartphone, la couverture et la qualité mobile (2G, 3G ou 4G), mais aussi la performance en Wifi ; d'autre part une solution de tests plus complexes lorsque l'outil précédent montre des carences en couverture mobile, alors que les opérateurs les contesteraient, en conformité avec le cahier des charges du Régulateur.

## **2. Accompagner la transformation des usages numériques**

Le Très Haut Débit fixe ou mobile doit permettre à tous les territoires d'accéder à de nouveaux services ou de proposer eux-mêmes de nouvelles solutions.

La démarche engagée à partir de 2020 permettra de dresser une situation détaillée pour l'ensemble des intercommunalités du Grand Est, incluant également les 37 villes moyennes de notre dispositif de soutien, afin de mesurer leur « maturité numérique », identifier les solutions déjà existantes, proposer une démarche partenariale et éventuellement envisager ultérieurement des dispositifs adaptés aux besoins exprimés.

Cette démarche se fera à travers des questions, en ligne et en face-à-face, grâce à nos ressources internes, sans moyens supplémentaires spécifiques.

Fin 2019, la Région a lancé un appel à manifestation d'intérêt (AMI) autour des tiers-lieux (espace ouvert où des individus peuvent se réunir pour travailler, s'approprier des savoirs et/ou des compétences, pour se rencontrer ou simplement échanger de façon informelle). Cet AMI a pour but de **soutenir la création et le développement de tiers-lieux** en Grand Est. Ces derniers peuvent reposer sur différentes fonctions et répondre à de multiples besoins et/ou enjeux des territoires en matière de :

- Développement économique (télétravail, co-working),
- D'innovation territoriale (nouveaux usages et services grâce aux outils numériques)
- D'aménagement (maintenir des services publics de proximité et offrir un accompagnement, personnalisé aux citoyens),
- De développement numérique (accompagner la digitalisation et la transformation numérique des territoires)
- D'acquisition des savoirs.

### **■ Impulser et accompagner un développement durable et équilibré des territoires : 48 M€**

Depuis février 2017, l'élaboration du Schéma régional d'aménagement de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) a permis de définir un projet régional partagé **pour un développement durable et équilibré des territoires en misant sur les transitions**

**énergétique et écologique ainsi que sur toute forme de coopération territoriale.** Avec l'adoption du SRADDET fin 2019, l'année 2020 sera la première année de sa mise en œuvre.

Au-delà de l'action de la Direction de la cohésion des territoires (DCT), toutes les directions, les partenaires de la Région et les territoires sont à mobiliser et contribuent à la mise en œuvre de ce projet stratégique pour le Grand Est. La DCT quant à elle a pour mission d'impulser et d'accompagner un développement durable et équilibré des territoires à travers trois activités principales :

1. **Décliner sur les territoires le SRADDET dans son volet « aménagement »** par le soutien aux projets d'aménagement durable et équilibré des territoires ;
2. **Lancer et faire vivre la contractualisation globale**, conçue en transversalité comme un véritable partenariat de proximité entre la Région et les territoires ;
3. **Animer les territoires**, les mettre en réseau et les faire monter en compétence pour favoriser les transitions et la cohésion.

Dans cette perspective, la DCT s'est réorganisée avec :

- Un **service aménagement** portant le cœur de métier de l'aménagement pour faire monter en qualité des projets sur les sujets de l'aménagement durable (urbanisme durable, fonctions de centralité, habitat, réhabilitation des friches...).
- Un **service contractualisation** portant l'expertise d'ensemblier, en transversalité inter-direction et en tandem avec les Maisons de la Région.

Les pôles **SRADDET** – Gouvernance et planification et **Pacte pour la Ruralité** – ingénierie et innovation territoriales, viennent compléter l'action des 2 services.

**Le budget s'élève en 2020 à 45 M€ en investissement et à 3 M€ en fonctionnement**

## 1. Soutenir les projets d'aménagement durable et équilibré des territoires

Après le vote d'un ensemble de dispositifs d'intervention en faveur des territoires en avril 2017, les années 2018 (assouplissement des dispositifs) et 2019 (bonification des dispositifs en lien avec les règles du SRADDET) ont permis de renforcer et d'ajuster le soutien régional.

**En 2020, les dispositifs de l'aménagement du territoire seront ajustés pour se mettre en adéquation avec le SRADDET et pour assurer davantage de lisibilité dans l'accompagnement régional des nouvelles équipes municipales et intercommunales.**



Construisons  
notre avenir  
en Grand

### Soutien aux centralités rurales et urbaines

L'intervention régionale auprès des 132 bourgs structurants en milieu rural (BSMR), des 49 espaces urbains structurants (EUS) et de leurs 360 communes, ainsi que le soutien aux grands équipements de rayonnement régional, contribuent à renforcer les fonctions de centralité de l'armature urbaine régionale.

**Afin d'être davantage lisible pour les nouvelles équipes municipales, il est proposé de fusionner ces trois dispositifs dans un souci de continuité du soutien régional et de cohérence avec le SRADDET.**

### Soutien réaffirmé à l'attractivité des quartiers « politique de la ville »

La Région mène une politique ambitieuse en faveur des quartiers prioritaires de la politique de la ville afin d'améliorer les conditions de vie de leurs habitants et de réduire les écarts de développement entre ces quartiers et leurs unités urbaines.

### Soutien en faveur de l'habitat

Avec la fin des dispositifs de soutien à l'habitat des anciennes Régions et en complément du programme de rénovation énergétique Climaxion, le soutien régional en faveur de l'habitat est centré sur les **Opérations collectives de rénovation de l'habitat (OPAH) en milieu rural**. Or la démarche menée avec les villes moyennes a permis de faire remonter leurs préoccupations face aux attentes de leurs habitants et aux enjeux d'attractivité. La résorption de la vacance dans les centralités est un des thèmes majeurs qui structure les stratégies des villes moyennes.

**C'est pourquoi il est proposé d'étoffer la politique habitat de la Région avec d'une part un soutien à la réhabilitation de logement dans les centralités et d'autre part un soutien à la rénovation énergétique de logement en territoire rural.**

### Soutien à la résorption des friches et à l'urbanisme durable

La Région a renforcé son action en 2019 pour favoriser la **réhabilitation des friches** en lien avec l'ambition forte du SRADDET. En complément des interventions au titre du soutien régional aux études et à l'investissement, la Région propose aux collectivités des **missions de conseil** pour accompagner en amont le processus de requalification de friches.

**En déclinaison du SRADDET et pour assurer la bonne articulation avec les Etablissements publics fonciers (EPF Lorraine et EPF Alsace) qui évoluent tant dans leurs périmètres que dans leurs modalités d'intervention, la Région adapte son soutien à la résorption des friches et élargit son intervention aux verrues paysagères.**

### Zoom sur les appels à projets friches et urbanisme durable

Pour aller plus loin, tant sur la reconversion des friches que sur la notion d'urbanisme durable 3 appels à projets viennent enrichir l'action régionale sur la gestion durable du foncier :

- Reconduction de l'**appel à projets urbanisme durable** ;
- Reconduction de l'**appel à projets exemplaire de dépollution des friches** ;
- Lancement en 2020 d'un **appel à projets de reconversion de friche innovant dans le portage et l'implication des acteurs du territoire** (public, privé, citoyen).

### Soutien à l'amélioration du cadre de vie et des services de proximité

Dans un souci d'équilibre des territoires, le dispositif de soutien aux investissements des communes rurales œuvre en faveur du maintien et du développement des services à la population et de l'amélioration du cadre de vie par des aménagements urbains et paysagers de qualité concourant à la déclinaison des projets de territoire.

**En 2020, le dispositif sera ajusté en cohérence avec le SRADDET et complété par une aide simple à mettre en œuvre pour les communes de moins de 500 habitants et par un volet mobilisable par les intercommunalités.**

### Soutien aux projets portés par les GAL-LEADER

Ce dispositif permet d'apporter une contrepartie sur des projets éligibles aux stratégies Leader des GAL en vue d'optimiser la mobilisation des fonds européens du FEADER.

### Soutien dédié aux catastrophes naturelles

Ce dispositif permet d'aider les communes à entreprendre les travaux de réparation des dégâts causés par des catastrophes naturelles exceptionnelles, reconnues par arrêté interministériel, sur les installations ou équipements publics.

## 2. Renforcer le partenariat Région/territoires



Suite aux réformes territoriales successives, la Région souhaite **renouveler son partenariat avec les territoires**. Elle a l'ambition de proposer aux nouvelles équipes intercommunales une **offre régionale transversale et lisible** permettant de territorialiser les politiques régionales pour s'adapter aux spécificités locales.

Cette démarche de contractualisation a vocation à mettre en œuvre sur les territoires les **orientations des grands schémas régionaux** (SRADDET, SRDEII, CPRDFOP, SRDS, SRDT...).

Les territoires ciblés sont ceux des **Etablissement publics de coopération intercommunale (EPCI)** à fiscalité propre. Afin d'impulser une inter-territorialité qui structure les territoires, l'échelle géographique pour lancer la démarche de contractualisation privilégiera les périmètres des Pays et des Pôles d'équilibre territoriaux et ruraux (PETR). Cette échelle de travail pourra être adaptée, au cas par cas, aux volontés politiques locales.

### Soutien à l'ingénierie des territoires

La volonté de la Région est de pouvoir **accompagner les territoires quelle que soit leur maturité**. Le processus passe par 4 étapes clés (schéma ci-contre) qui seront à adapter à la maturité et l'existant sur chaque territoire.

En plus de son implication dans l'animation des territoires en proximité, notamment à travers la présence des 12 Maison de la Région, ou à l'échelle régionale par de multiples mises en réseau d'acteurs, la Région soutient en moyenne une cinquantaine de postes annuellement en Pays/PETR pour un montant total d'un **peu plus de 1 M€**. **Pour 2020, les modalités d'intervention seront dans la continuité, mais les missions des postes cofinancés seront recadrées pour être en appui à la démarche de contractualisation globale.**

- 1 Nouveau regard sur le territoire
- 2 Stratégie partagée et collective
- 3 Projets du territoire
- 4 Animation et suivi du contrat

### Fonds additionnel d'accompagnement des territoires

Le contrat permettra non seulement de valoriser l'accompagnement régional à travers la mobilisation des **dispositifs en vigueur** mais aussi d'apporter un **soutien « sur-mesure »** avec la mise en place d'un **fonds additionnel d'accompagnement des territoires**, dans la limite des exercices budgétaires.

## 3. Animer, mettre en réseau et faire monter en compétence les territoires

Que ce soit avec la mise en place de la gouvernance du SRADDET ou à travers les innovations du Pacte pour la ruralité, la Région souhaite prendre dès 2020 davantage sa place en tant qu'animateur des territoires.

## Gouvernance du SRADDET et évolution de la plateforme régionale du foncier

Au-delà du volet réglementaire, le SRADDET, stratégie d'aménagement transversale et partagée, sera mise en œuvre aussi et surtout à travers l'animation et la sensibilisation des territoires ainsi que par l'accompagnement de leurs projets. Afin de suivre cette mise en œuvre, il est nécessaire que les **gouvernances dédiées aux grandes thématiques du SRADDET** soient confortées et articulées.

Dans ce contexte, la plateforme régionale du foncier, outil de travail partenarial à l'échelle régionale, évolue en **plateforme régionale du foncier et de l'aménagement durable** pour constituer l'instance de gouvernance « aménagement » du SRADDET.

### Suivi du volet réglementaire du SRADDET

Pour partager la lecture réglementaire du SRADDET et travailler sur la pédagogie qui se doit d'accompagner ses règles, un **Comité régional d'interprétation du SRADDET** sera mis en place. En parallèle, la Région revisite **l'accompagnement de l'élaboration des SCoT et les avis réglementaires** produits au regard du SRADDET.

Les **partenariats avec les observatoires thématiques et les 7 Agences d'urbanisme** seront aussi mobilisés pour assurer le suivi des indicateurs et l'évaluation du SRADDET.

### Soutien à la couverture régionale en SCoT

Le SRADDET vise une couverture de la Région en SCoT d'ici 2030. **Aussi, en 2020, le dispositif de soutien aux SCoT sera ajusté au profit de l'élaboration de nouveaux SCoT et l'extension de SCoT existants sur des territoires non-couverts.**

La gouvernance du SRADDET prévoit aussi la **mise en place du réseau régional des SCoT.**

### Pacte pour la ruralité : expérimentations et innovations territoriales

Le succès de l'expérimentation du Pacte pour la Ruralité menée en 2018 et 2019 sur 11 territoires pilotes a permis d'apporter aux territoires un nouveau regard sur leurs ressources et de faire émerger des stratégies et projets partagés propres à chacun. Cette démarche, **adaptée et appropriée** par les services de la Région, sera généralisée dans le cadre de la contractualisation globale avec les territoires.

En complément, la Région a l'ambition d'apporter aux territoires un **appui en expertise** en mobilisant agences et partenaires de la Région, ou autres prestations de cabinets de conseil et bureaux d'études.

Enfin, impulser la **mise en réseau des acteurs des territoires** au niveau local comme à l'échelle régionale est une ambition forte de la Région pour favoriser les transitions et les coopérations dans les territoires et ainsi atteindre les objectifs du SRADDET.

## ■ **Agir pour une région à énergie positive et sobre en ressources : 35,9 M€**

Face à l'urgence climatique, la Région s'est fortement investie pour faire reconnaître cet enjeu comme un impératif absolu, dans le SRADDET.

**Accélérer le passage à l'acte, tout en rendant la transition acceptable, telle est l'ambition de notre budget 2020.**

C'est ainsi que **l'objectif d'une région à énergie positive et bas carbone irrigue les différents champs de compétence de la collectivité régionale**, qu'il s'agisse de son propre patrimoine immobilier (démarche lycées en transition et le plan de rénovation énergétique) ou de ses politiques d'intervention : aménagement du territoire (urbanisme durable et réhabilitation des friches), stratégie régionale en faveur de la bio économie, filières agricoles à bas niveau d'intrants, santé/environnement, transport et mobilité durable, sports et nature,

économie sociale et solidaire, innovation et recherche, auxquelles s'ajoutent les contrats de territoires en reconversion (Ardennes, Fessenheim, Warnt naborien).

**Au titre de ses compétences en matière de climat-air-énergie, biodiversité et eau, le budget régional en 2020 s'élève à 22,5 M€ en investissement et 13,4 M€ en fonctionnement, en faveur des 3 objectifs prioritaires suivants :**

## **1. Développer une politique énergétique volontariste et soutenir l'économie circulaire**

L'ambition est d'**accélérer concrètement la transition écologique et énergétique en Grand Est** et d'accompagner les acteurs et les territoires en faisant de cette transition un pilier de l'économie territoriale.

C'est ainsi que la rénovation énergétique des bâtiments et de l'habitat constitue le fer de lance de la politique régionale ; en décidant en 2019 d'impulser une dynamique en faveur de la mobilité durable, l'intervention régionale porte désormais sur les 2 principaux secteurs émetteurs de gaz à effet de serre.

Plus globalement, c'est **le défi de la transformation des modes de production et de consommation actuels qui est à relever**. Pour tendre vers une économie efficiente, peu consommatrice de matières premières, et ancrée avec les réalités des territoires ; l'intention régionale est donc d'**ouvrir le champ des possibles** en amplifiant les dynamiques collaboratives avec des partenariats élargis et ouvertes sur le monde.

- **Réduire les consommations d'énergies** – en agissant sur l'efficacité énergétique des bâtiments et les procédés des industries -, par les dispositifs de soutien à la rénovation basse consommation des bâtiments et des logements et au renouvellement d'équipements des entreprises.
- **Développer un mix énergétique renouvelable et bas carbone**, par la valorisation du potentiel en énergies renouvelables locales avec un soutien aux filières n'ayant pas atteint un modèle économique compétitif.
- **Renforcer les infrastructures pour une mobilité durable** : l'année 2020 verra le déploiement des nouveaux dispositifs régionaux de soutien aux infrastructures de recharge de véhicules électriques destinés, notamment en milieu rural, à renforcer le maillage existant et permettre l'émergence de nouvelles solutions de mobilité durable en complément des transport collectifs existants.
- **Favoriser des modes de production économes en ressource** : c'est tout l'enjeu du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) et du **plan régional d'actions en faveur de l'économie circulaire**, approuvé en octobre 2019. L'année 2020 verra une montée en puissance des interventions régionales i visant en priorité la réduction des déchets du bâtiment et des travaux publics, principal gisement, l'extension des consignes de tri et le développement de la tarification incitative.

**Trois chantiers phares seront particulièrement investigués en 2020 :**

- **Mise en œuvre de la stratégie de développement d'un modèle durable de méthanisation** suscitée et animée par la Région. Cette démarche illustre le rôle déterminant de notre collectivité dans la co-construction d'une vraie logique de filière, au-delà des interventions financières (financement direct aux porteurs de projets, prise de participations via la SAS GREEN) ;
- Au regard des opportunités pour la mobilité, l'industrie ou les usages stationnaires, la Région portera en 2020 **une attention particulière aux solutions hydrogène**. Elle se traduira par une mobilisation accrue des différents réseaux d'acteurs.

- Grâce au **partenariat avec la Fondation Solar Impulse**, la Région vise à **faire du Grand Est un territoire d'expérimentation et de déploiement de solutions efficaces et durables sur le plan environnemental et économique**, permettant aux entreprises du territoire de concrétiser des solutions innovantes, de les valoriser en accédant à de nouvelles opportunités de marché à travers le monde.

**Le budget alloué en 2020 à la politique énergétique et l'économie circulaire s'élève en investissement à 12,9 M€ et en fonctionnement à 3,03 M€**

## **2. Restaurer, préserver et valoriser la biodiversité et les paysages**

Consciente de l'atout que représentent les richesses naturelles pour le développement régional (éco tourisme, atténuation et adaptation au changement climatique, pollinisation), la Région est aussi bien investie dans la préservation des habitats remarquables que dans le maintien de la biodiversité ordinaire, tant en milieu rural qu'en milieu urbain.

Outre la poursuite de engagements (conservatoires régionaux d'espaces naturels, éducation à l'environnement, réserves naturelles régionales, observatoire de la biodiversité), l'année **2020 sera particulièrement dense avec 4 projets phare** :

- Mise en œuvre de la **nouvelle stratégie régionale (2020-2022) de partenariat avec les 6 parcs naturels régionaux** (15% du territoire régional), acteurs essentiels de la valorisation des ressources locales et du développement de territoires vivants en milieu rural.
- **Elaboration de la 1<sup>ère</sup> stratégie en faveur de la biodiversité à l'échelle du Grand Est**, en co-construction avec les acteurs réunis au sein du Comité régional de la biodiversité, les 1<sup>ères</sup> Assises de la biodiversité du Grand Est en 2020 constituant le point d'orgue de la démarche.
- **Création de l'appel à initiatives citoyennes**, véritable coup de pouce de la Région pour permettre la concrétisation des initiatives des habitants ou de collectifs, dans tous les champs de l'environnement ;
- **Reconduction de l'Appel à projets trame verte et bleue**, fort du succès des éditions précédentes, au titre desquelles plus d'une centaine de projets ont été soutenus en 2018-2019 sur le territoire régional. Il bénéficie d'un niveau d'engagement maintenu.

Ces différentes initiatives placent désormais **la Région comme un acteur majeur de la biodiversité**, reconnu pour sa capacité à fédérer comme en témoignent les partenariats noués avec les acteurs régionaux ainsi qu'avec les Agences de l'eau, l'Etat et l'Institut français de la biodiversité.

**Le budget alloué en 2020 à la biodiversité s'élève à 3,3 M€ en investissement et 9,11 M€ en fonctionnement.**

## **3. Promouvoir une gestion intégrée de la ressource en eau**

La gestion de l'eau est un enjeu majeur pour la Région, du fait de la situation du Grand Est à l'amont des grands bassins versants nationaux et internationaux (Rhin, Moselle, Meuse, Seine, Rhône...) et au-dessus d'importants aquifères (nappe phréatique rhénane, nappe de la craie, Grès du Trias Vosgien, bassins miniers lorrains...).

Au regard des problématiques environnementales, économiques et d'aménagement du territoire, **la Région s'est volontairement engagée dans la prise de la compétence animation/concertation dans le domaine de l'eau, compétence qui sera étendue en 2020 à la « prévention des inondations »**. Elle souhaite ainsi assurer la cohérence de bassin

versant dans les actions, favoriser les solidarités amont/aval, rural/urbain et appuyer la structuration et la mutualisation de maîtrises d'ouvrage à des échelles hydrographiques pertinentes pour porter les projets dont nos territoires ont besoin.

Pour agir, la politique de l'eau régionale est organisée autour de **4 objectifs** :

- Reconquête de la **qualité des eaux souterraines pour la production d'eau potable** ;
- Restauration des **milieux aquatiques et leurs services rendus** ;
- **Développement économique** des usages liés à l'eau ;
- **Gestion des inondations.**

En 2020, la Région poursuivra l'appui aux structures de gestion de bassin versant et contribuera à la protection, de la ressource avec l'accompagnement des **démarches zéro pesticide-Commune Nature sur l'ensemble du territoire** et le soutien à l'animation de démarches territorialisées, tels les contrats de solution sur la nappe rhénane. L'engagement régional aux études et travaux majeurs de gestion des inondations, au développement des usages économiques de l'eau, aux plans fleuves (Rhin vivant, Moselle, etc.), sera maintenu de même que se poursuivra la mise en œuvre du Schéma de gestion globale de l'III 2014-2024.

**Deux démarches structurantes seront menées** :

- **Construction d'une stratégie transversale en matière d'eau** mobilisatrice des compétences et acteurs du territoire pour protéger ce bien commun et vital. Le travail engagé dans le cadre d'une mission eau transversale dès 2019 vise à intégrer l'enjeu eau dans les autres politiques régionales (agriculture, aménagement du territoire, transports, lycées, santé, développement économique, tourisme fluvial...) ;
- Consciente que la question de l'accès à l'eau va se poser tant en quantité qu'en qualité (comme en attestent les épisodes de sécheresse, sans précédent en Grand Est en 2019), **la Région lancera en 2020 une étude prospective quantitative 2030-2050** à l'échelle régionale sur les besoins au regard des différents usages.

**Le budget alloué en 2020 à la gestion intégrée de la ressource en eau s'élève à 6,3 M€ en investissement et 1,25 M€ en fonctionnement.**

### ■ **Développer une stratégie globale de santé dans toute la région : 3,9 M€**

**La Région est un contributeur important dans le domaine de la Santé** au travers de la formation, l'aménagement du territoire, l'environnement, la recherche et l'innovation, la promotion de la santé, le développement des pratiques coordonnées, la digitalisation de l'écosystème, le thermalisme...

Consciente de la nécessité d'amplifier ses interventions dans le champ de la Santé compte tenu de son impact direct sur l'évolution des territoires et de la qualité de vie des populations dans leurs bassins de vie, **notre collectivité souhaite se positionner comme un partenaire incontournable** de l'Etat, de l'Agence Régionale de Santé, de l'Assurance Maladie, des Départements, des collectivités locales, des professionnels de santé et aussi des principaux opérateurs de terrains (établissements de santé, les médico-sociaux, associations d'usagers, de bénéficiaires, etc.).

**Le budget régional consacré aux actions Santé en 2020 s'élève à 3 M€ en investissement et 0,873 M€ en fonctionnement, en faveur des 3 objectifs prioritaires suivants** :

## 1. Accompagner les acteurs de la santé et animer les territoires

**L'accès aux soins pour tous d'ici 2030** constitue un enjeu majeur pour la Région dans la mesure où l'offre de soins est devenue un élément structurant en matière d'aménagement des territoires.

Le Grand Est, à l'instar de la quasi-totalité des régions de France, est confronté à une déprise des professions de santé. Dans ce contexte, qui prend la forme de crises sanitaires au sein de certains territoires, la Région souhaite **mettre en œuvre une approche territoriale renforcée permettant d'apporter aux acteurs de terrains en difficultés des plans d'actions réalistes et adaptés.**

Combinant à la fois **des démarches novatrices et l'amplification d'actions déjà engagées**, ces démarches permettront :

- La promotion et le développement de structures permettant un exercice professionnel partagé : les Maisons de Santé Pluri professionnelles, en milieu urbain voire à vocation Universitaire, La création de structures venant compléter une offre de soins ambulatoires et hospitalières : les lieux de soins de premiers recours au sein des futurs hôpitaux de proximité... ;
- Le renforcement de l'attractivité des territoires pour attirer des professionnels de santé en devenir ou en quête d'installation : création de maisons d'accueil des étudiants de santé et de professionnels en activité multi sites, contribution à des dispositifs de type « guichet unique dans le cadre de l'installation », soutien aux étudiants en médecine générale, qui réalisent leur stage en zone déficitaire ... ;
- La prise en compte de la mise à distance de certaines populations des lieux de soins au travers des réorganisations sanitaires en faisant évoluer les solutions de mobilité, et en créant des structures d'hôtélisation ;
- La mise en œuvre des contrats locaux de santé ;
- De contribuer à faire émerger de nouveaux métiers en les adossant à des dispositifs de formations adaptés.

**Le budget alloué en 2020 à l'accompagnement aux acteurs de la santé s'élève à 2,7 M€ en investissement et 0,4 M€ en fonctionnement.**

## 2. Garantir des conditions favorables à la santé et au bien-être

Grâce notamment à des travaux scientifiquement éprouvés, l'impact favorable des actions de prévention et de promotion de la santé est aujourd'hui intégré par les professionnels de santé et les concitoyens.

Au travers de la conjonction de compétences telles que l'environnement, la jeunesse, le sport, le développement social et culturel ou la formation, la Région est impliquée dans la mise en œuvre de stratégies concourant à améliorer la qualité de vie des habitants.

Son objectif principal dans ce domaine est de renforcer les actions en matière de prévention et d'éducation à la santé dans les champs suivants :

- La santé des jeunes de 15 à 30 ans ;
- Le développement de l'activité physique et sportive à des fins de santé ;
- La réalisation des engagements pris en matière de santé environnement précisés dans le Plan Régional Santé Environnement 3 ;
- La promotion d'une alimentation – santé, à destination notamment des jeunes lycéens.

**Le budget alloué en 2020 à la santé bien-être s'élève à 0,12 M€ en investissement et 0,47 M€ en fonctionnement.**

### **3. Innover pour la santé de demain**

La Région ambitionne de **renforcer son rôle dans l'écosystème de la recherche scientifique et technologique et de l'innovation**. Le déploiement de la *e santé* avec, d'une part les outils de télémédecine (téléconsultation, télé expertise) qu'il convient de généraliser pour les soins de proximité et l'accès aux spécialités et d'autre part, le partage des informations en santé avec un important travail à mener en application de la feuille de route nationale relative au virage numérique.

A cette approche digitale de la santé, il est nécessaire d'associer des innovations organisationnelles, voire de changement de paradigmes, dans la prise en charge de certaines populations. La **création d'une filière « Silver Economie Grand Est »** est une illustration de cette évolution qui, tout en contribuant à la croissance économique des territoires, a pour objectif principal le développement du **bien vieillir au sein de la région**.

L'intégration de l'échelle territoriale transfrontalière constitue un atout pour les populations (majoration et diversification de l'offre de soins) et les professionnels (échanges, organisations de manifestations transfrontalières, mise en commun de données issues de la recherche...). Les démarches engagées pour faciliter les flux des patients ainsi que l'exercice professionnel ponctuel de part et d'autres des frontières contribuent à améliorer les modes de prise en charge au sein des territoires de la région.

**Le budget alloué en 2020 à l'innovation pour la santé s'élève à 0,18 M€ en investissement.**

## ■ Mobiliser les fonds européens au profit de tous les acteurs et territoires du Grand Est : 250,5 M€

### 1. Les programmes régionaux européens

- **2020 : année charnière dans la mise en œuvre des fonds européens structurels et d'investissement**

Dans le cadre de la stratégie Europe 2020 de l'Union européenne, la Région assure en pleine responsabilité la mise en œuvre de 4 Programmes Opérationnels (PO) soutenant la croissance et l'emploi, cofinancés par le FEDER, le FSE et l'IEJ, et 3 Programmes de Développement Rural (PDR) cofinancés par le FEADER.

Elaborés avant la fusion des Régions, ces 7 programmes représentent, sur la période 2014-2020, une enveloppe totale de 1,4 Md€ à disposition des projets portés par les acteurs et territoires du Grand Est (779 M€ pour le FEDER-FSE-IEJ, 656 M€ pour le FEADER). Ils proposent majoritairement des thématiques d'intervention identiques et par là même complémentaires à celles de la Région : recherche-innovation, THD-numérique, développement économique, transition énergétique, lutte contre les inondations, biodiversité, formation et inclusion sociale, compétitivité de l'agriculture et équilibre des territoires.

La période de programmation actuelle permet une prise en compte des dépenses éligibles jusqu'en 2023, mais les travaux visant à l'élaboration de la prochaine génération de programmes 2021-2027 ont déjà démarré en 2019 et connaîtront leur apogée en 2020.

**Les objectifs stratégiques qui structureront en 2020 l'activité de la Région en tant qu'Autorité de gestion** de ces programmes s'articulent donc naturellement et parallèlement autour de ces 2 périodes de programmation et visent à :

- **Assurer la consommation totale des crédits européens** (FEDER, FSE, IEJ et FEADER) de la génération actuelle ;
- **Respecter le cadre réglementaire imposé en termes de rythme de certification des dépenses** (dégagements d'office 2020) afin qu'aucun crédit européen ne soit perdu pour les territoires du Grand Est ;
- **Elaborer la future génération de programmes européens** dans le cadre temporel et réglementaire imposé, tout en veillant à associer largement **le partenariat local** et en assurant une communication étendue du rôle central assuré par la Région en tant qu'Autorité de gestion ;
- **Faciliter et simplifier, dans le cadre réglementaire imposé, l'accès des porteurs de projet aux fonds européens ;**
- **Renforcer et adapter la communication** portant sur le rôle de la Région en tant qu'Autorité de gestion mais également sur l'impact de l'Union européenne dans les territoires.

## Etat de la programmation des Fonds européens (au 1<sup>er</sup> novembre 2019. En euros)

### FEADER

PDR	Maquette FEADER	FEADER engagé	%.	FEADER payé	%
Alsace	121 847 379	72 185 162	59%	51 910 038	43%
Champagne-Ardenne	203 115 516	122 989 108	61%	92 687 392	46%
Lorraine	330 825 610	229 903 698	69%	179 086 006	54%
<b>TOTAL Grand Est</b>	<b>655 788 505</b>	<b>425 077 968</b>	<b>65%</b>	<b>323 683 435</b>	<b>49%</b>

### FEDER

FEDER	Maquette FEDER	FEDER programmé	% prog.	FEDER certifié	% certif
Alsace	87 207 490	58 528 741	67%	26 395 795	45%
Champagne-Ardenne	181 550 137	95 452 224	53%	30 907 395	32%
Lorraine	336 748 799	203 994 941	61%	109 146 786	54%
<b>TOTAL Grand Est</b>	<b>605 506 426</b>	<b>357 975 907</b>	<b>59%</b>	<b>166 449 975</b>	<b>46%</b>

### FSE/IEJ

FSE/IEJ	Maquette FSE/IEJ	FSE/IEJ programmé	% prog.	FSE/IEJ certifié	% certif
Alsace	50 738 224	41 443 253	82%	11 244 731	27%
Champagne-Ardenne	49 667 475	44 809 439	90%	16 416 940	37%
Lorraine	72 979 202	70 362 111	96%	12 954 464	18%
<b>TOTAL Grand Est</b>	<b>173 384 901</b>	<b>156 614 803</b>	<b>90%</b>	<b>40 616 135</b>	<b>26%</b>

#### - Modalités d'inscription des fonds européens dans le budget régional

La décentralisation de la gestion des fonds européens a conduit les Régions à faire transiter les crédits du FEDER et du FSE/IEJ par le budget régional. Concernant le FEADER, le paiement des fonds aux bénéficiaires est assuré par l'Agence de Services et de Paiement mais obligation est faite à la Région d'inscrire annuellement les dépenses allant du 4<sup>ème</sup> trimestre N-2 au 3<sup>ème</sup> trimestre N-1 dans le Budget N de la collectivité.

Les programmes régionaux correspondant au territoire des anciennes régions pour cette programmation 2014-2020, les paiements liés à chacun des programmes sont individualisés dans le budget.

Les montants proposés correspondent à une estimation des paiements qui pourront être opérés au cours de l'année. Cette estimation repose sur le niveau d'engagement des crédits européens et sur les plans de réalisation prévisionnels déposés par les porteurs de projet.

Les montants sont inscrits tant en dépenses qu'en recettes, dans la mesure où les paiements effectués aux bénéficiaires font l'objet d'appels de fonds auprès de l'Union européenne pour un montant identique.

Les crédits proposés sont de 36 895 710 € en crédits de fonctionnement et 195 852 855 € en crédits d'investissement et peuvent être répartis entre les différents programmes :

- **FEDER, FSE et IEJ Alsace** : 10,743 M€ en fonctionnement et 14,332 M€ en investissement,
- **FEDER et FSE Champagne-Ardenne** : 13,941 M€ en fonctionnement et 24,890 M€ en investissement.
- **FEDER, FSE et IEJ Lorraine** : 12,212 M€ en fonctionnement et 42,131 M€ en investissement ;
- **FEADER** : 114,5 M€ en investissement (21,5 M€ pour le PDR Alsace, 36 M€ pour le PDR Champagne-Ardenne, et 57 M€ pour le PDR Lorraine)

Par ailleurs, des AE complémentaires sont inscrites sur le FSE Lorraine (AE annuelle) et sur les IEJ Champagne-Ardenne et Lorraine suite à l'abondement de ces programmes par la commission européenne pour un montant total de 921 038 €.

#### - **Gestion des fonds européens**

La Région, en tant qu'Autorité de gestion, assume plusieurs obligations réglementaires dont la mise en œuvre d'actions de communication et d'évaluation qui constituent des dépenses obligatoires contrôlées par la Commission européenne.

Le budget de la Délégation aux Fonds Européens dispose ainsi de lignes budgétaires spécifiques dédiées aux dépenses engagées par la Région dans ce cadre et qui sont cofinancés par les crédits d'Assistance technique des différents programmes européens.

Proposée pour un montant total de 775 000 € en crédits de fonctionnement, cette enveloppe correspond essentiellement aux dépenses d'évaluation, de communication pour le FEDER, le FSE et le FEADER. Elles génèrent des recettes estimées à 404 508 €.

## **2. Les programmes INTERREG**

#### - **Gestion déléguée de financements européens : programmes Interreg**

Au-delà des dépenses consacrées à la gestion des programmes eux-mêmes, le budget de la Région fait apparaître sur des lignes budgétaires identifiées les paiements de fonds européens faits au profit des porteurs de projet. En effet, les décisions prises en matière de fonds européens au plan national ont conduit à une budgétisation par les Régions des crédits **INTERREG V Rhin supérieur** qu'elles gèrent pour le compte de l'Union européenne.

Quant aux programmes **INTERREG V Grande Région** et **INTERREG V France/Wallonie/Flandre**, le partage des tâches a conduit à ce que les paiements soient effectués par d'autres partenaires du programme que la Région.

Les montants proposés correspondent à une estimation des paiements qui pourront être opérés au cours de l'année. Cette estimation repose sur le niveau d'engagement des crédits européens et sur les plans de réalisation prévisionnels déposés par les porteurs de projet.

Ce montant est inscrit tant en dépenses qu'en recettes. En effet, les dépenses effectuées donnent lieu à des appels de fonds réguliers auprès de l'Union européenne qui permettent d'équilibrer le budget : les montants inscrits en dépense et en recette sont identiques dans la mesure où les paiements effectués aux bénéficiaires font l'objet d'appels de fonds auprès de

l'Union européenne pour un montant identique. Les crédits européens ne font que « transiter » par le budget régional.

Les crédits proposés, sont de 12 M€ en crédits de fonctionnement et 4,505M€ en crédits d'investissements et peuvent être répartis entre les différents programmes :

- INTERREG V Rhin supérieur : 12 M€ en fonctionnement et 4 M€ en investissement ;
- INTERREG V Grande Région : reversement aux partenaires bénéficiaires d'un projet porté par la Direction des Transports et de la Mobilité (chef de file) : 505.568 € en investissement.

Les sommes proposées permettent de financer les projets dans les domaines d'intervention des programmes opérationnels, en particulier :

- La recherche et l'innovation (investissements immobiliers, équipements de recherche, écosystème de l'innovation) ;
- L'emploi ;
- La formation professionnelle ;
- Les transports.
  
- **Contribution à la gestion des programmes Interreg (assistance technique, adossée à un financement européen majoritaire)**

**La Région est autorité de gestion** du programme INTERREG V Rhin Supérieur, participe au programme INTERREG France/Wallonie/Flandre et préside l'autorité de gestion du programme INTERREG Grande Région.

Les dépenses directes liées à la gestion de ces programmes devraient s'élever en 2020 à 416.400 euros de crédits de fonctionnement répartis comme suit :

- 340.000 € pour le programme INTERREG V Rhin Supérieur,
- 21.400 € pour le programme INTERREG France/Wallonie/Flandre,
- 55.000 € pour le programme INTERREG Grande Région
- 7.000 € de crédits d'investissement pour le programme INTERREG V Rhin Supérieur.

Ces montants doivent notamment permettre de financer la contribution de la Région aux secrétariats techniques communs qui gèrent les programmes INTERREG et à leur fonctionnement, ainsi que les frais d'évaluation, de communication et de mise en œuvre des programmes.

Il faut souligner que **ces dépenses sont cofinancées par l'Union européenne** au titre de l'assistance technique, ce qui conduit à l'inscription de recettes correspondantes.

**Tableau de répartition du montant des fonds européens prévus au BP 2020.**

Priorité politique	BP 2020					
	Fonctionnement		Investissement		Total CP	Total AP/AE
	AE	CP	AP	CP		
ATTRACTIVITE	0	38 976 280	0	200 365 423	<b>239 341 703</b>	<b>0</b>
<i>dont FEADER (inscription identique en dépenses et en recettes)</i>				114 500 000	<b>114 500 000</b>	
JEUNESSE, EMPLOI, FORMATION	921 038	11 110 830			<b>11 110 830</b>	<b>921 038</b>
<b>TOTAL</b>	<b>921 038</b>	<b>50 087 110</b>	<b>0</b>	<b>200 365 423</b>	<b>250 452 533</b>	<b>921 038</b>

## ■ Assurer le fonctionnement de l'administration régionale : 334,7 M€

Le cadre de la politique des Ressources Humaines a été fixé par délibération de l'Assemblée plénière en date du 29 mars 2018 portant communication de la stratégie mise en œuvre par la Région en matière de Ressources Humaines au cours des 3 années à venir.

Elle est centrée sur une finalité essentielle : favoriser le bien-être au travail des agents régionaux, quel que soit leur site d'affectation, en considérant qu'il s'agit d'un des facteurs clés de motivation.

Dans ce cadre, la stratégie RH définie s'articule autour de grands objectifs eux-mêmes déclinés en plusieurs actions.

### 1- Harmoniser et formaliser les pratiques et procédures en manière de ressources humaines

Le nouveau régime Indemnitaires lié aux Fonctions, aux Sujétions à l'Expérience et à l'Expertise (RIFSEEP) a été mis en application depuis le 1er janvier 2018. Plusieurs principes intangibles ont été appliqués lors de sa construction et de sa mise en œuvre, notamment celui d'une architecture du régime commune à tous les agents, et celui selon lequel à fonction équivalente, les agents perçoivent un régime indemnitaire calculé de manière identique.

En 2020, conformément aux dispositions prévues par le Plan Qualité de services et Valorisation des Métiers, sera proposé aux encadrants des établissements d'enseignement, aux agents des Equipes Mobiles d'Ouvriers Polyvalents ainsi qu'aux équipes des TRM (Titulaires Remplaçants Mobiles) un changement du cadre d'emploi des ATTEE (Adjoint Technique Territorial des Etablissements d'Enseignements) vers celui des ATT (Adjoint Technique Territorial) leur permettant ainsi de bénéficier d'un plafonnement de régime indemnitaire plus favorable.

**Cette harmonisation des pratiques et procédures s'entend aussi pour les fiches de poste et d'entretien professionnel.** Désormais, tous les agents de la Région bénéficient d'une fiche de poste décrivant leurs missions et assise sur un référentiel métier unique. En 2020, une démarche de dématérialisation de la procédure d'évaluation sera entamée.

De même, un **nouveau règlement du temps de travail** a été adopté en plénière du 20 juin 2019 pour une application au 1er septembre 2019 pour les agents des EPLE et EPLEA et au 1er janvier 2020 pour les agents des sites administratifs. Il repose sur un dispositif équitable d'organisation du temps de travail de l'ensemble des agents de la Région, prenant en compte les spécificités de certains services de la collectivité et promouvant des pratiques innovantes en matière de temps de travail.

### 2-Favoriser la qualité de vie au travail des agents

La Région s'est dotée d'un cadre d'action en matière d'action sociale, avec notamment un « socle commun », constitué par les Prestations d'action sociale versées aux agents par la Région, calquées sur ce qui est délivré à minima par l'Etat à ses agents, ainsi qu'une participation de notre collectivité aux frais de restauration, au fonds social de concours, aux prestations sociales, à la Protection Sociale Complémentaire, et bien entendu aux actions de convivialité entre agents confiées à l'Amicale Grand Est. Les modalités de ces participations

ont été précisées dans l'Annexe Ressources Humaines au Rapport d'Orientations budgétaires 2020.

### **3- Accompagner les agents par la formation et développer de nouvelles approches managériales via Manag'Est**

Les crédits de fonctionnement relatifs à la formation sont stabilisés pour un montant de 1,8 M€.

**2020 verra l'adoption d'un plan pluriannuel de formation** qui devrait s'articuler autour de 4 principales orientations :

- Porter l'ambition des collaborateurs : préparation aux concours et examens de la fonction publique territoriale ;
- Etre en mesure d'assurer la responsabilité de ses missions : cycles professionnalisant ;
- Manager dans le changement, poser les bases du management de demain ;
- Entrer dans l'univers professionnel numérique d'aujourd'hui : donner les moyens à tous les collaborateurs d'appréhender sereinement les outils.

**Le projet d'Ecole des managers de la Région figure parmi les plus ambitieux en France** dans la mesure où il a vocation à toucher l'ensemble des 851 managers régionaux et à proposer des parcours « à la carte » visant à accompagner la transformation interne de la collectivité.

Le budget est destiné à financer des temps collectifs (un séminaire des managers et deux événements inspirants) ainsi qu'un parcours de formation en plus de l'offre de formation du CNFPT (cycle d'intégration des managers juniors, parcours de formation package pour les managers stratégiques, intermédiaires et de proximité, formations à la carte pour les savoirs être et parcours pour les chefs de projets innovants). En investissement, un montant de 50 000€ est proposé pour fournir des postes de e-learning et jeux en réalité virtuelle et du matériel pédagogique spécifique.

L'ouverture de Manag'Est en 2020 se traduira également par la **création de son campus et le développement d'une plate-forme numérique.**

## **■ Assurer le fonctionnement des instances délibératives : 11,7 M€**

### **1. Gérer le Conseil Régional**

Cette activité regroupe les indemnités, frais de mission et formation des élus du Conseil régional, la retranscription des débats et le fonctionnement des groupes politiques.

Grâce au développement de la visioconférence permettant de réduire le coût des frais de déplacement des conseillers régionaux, et à la diminution du budget de fonctionnement des groupes politiques votée par le Conseil régional en juin 2019, le montant total de cette activité est de 8,119 M€, en baisse de 2,87 % par rapport au budget 2019.

### **2. Gérer le Conseil Economique Social Environnemental Régional**

Cette activité concerne les indemnités, frais de mission, formation et moyens de fonctionnement du CESER.

Une diminution des moyens en fonctionnement du CESER permet de diminuer le budget de cette activité de 0,11 % en 2020.

## ■ Poursuivre l'adaptation du fonctionnement de la collectivité pour gagner en efficacité : 19,5 M€

L'enjeu collectif de cette adaptation est de repenser, moderniser, sécuriser et digitaliser les méthodes et usages de l'ensemble des agents de la Région.

### 1. Construire et entretenir les bâtiments régionaux

Indépendamment du patrimoine des lycées, **la Région dispose de plus de 100 000 m<sup>2</sup> SHOB de locaux** affectés pour partie au fonctionnement de la collectivité (Siège, Hôtels de Région et Maisons de la Région) et pour partie à d'autres usages pour lesquels la collectivité loue ou met à disposition des locaux ; il s'agit dans ce dernier cas essentiellement de locaux qui hébergent des associations ou organismes intervenant dans les champs de compétence régionaux (CRT, IFSI, Agence culturelle, Agence d'information, Agence économique, etc).

La Région **privilégie des solutions d'acquisition ou de construction en pleine propriété, permettant de valoriser le patrimoine, amortissable dans les comptes de la collectivité.**

Les principaux projets en 2020 sont les suivants :

- Poursuite et finalisation d'opérations en phase travaux :
  - Poursuite du contrat d'acquisition des nouveaux locaux dans le bâtiment « Emblème » au pied de la tour Thiers à Nancy, pour y loger la Maison de Région ;
  - Phase travaux relative à la création de salles de réunion dans l'atrium et au réaménagement de l'accueil au siège de la Région à Strasbourg ;
  - Solde de l'opération de restructuration des locaux portant sur le 1<sup>er</sup> site de la Maison de Région de Charleville Mézières et l'engagement de travaux pour son extension (2<sup>ème</sup> site) ;
  - Réalisation des travaux pour les locaux de la Maison de Région de Troyes à l'Hôtel de Marisy.
  
- Poursuite et finalisation de programmes de maintenance :
  - Aménagement des cellules du rez-de-chaussée boulevard de Trèves à Metz ;
  - Aménagement de bureaux supplémentaires à Sélestat; programmes de travaux divers dans les locaux régionaux abritant des structures extérieures rue Oberlin et l'incubateur de start-up SEMIA locataire d'un bâtiment régional ;
  - Poursuite du plan pluriannuel de remplacement des menuiseries et de réfection de bureaux à l'Hôtel de Région à Metz.
  
- Projets en phase étude ou programmation :
  - Engagement des études relatives acquisition et la réhabilitation de nouveaux locaux pour la Maison régionale de Saverne, et pour son futur site de Haguenau ;
  - Engagement d'études et de travaux d'amélioration du parc immobilier régional divers (traitement de l'enveloppe ou système de production de chauffage...) dans l'objectif de maîtrise énergétique et des coûts de fonctionnement (exemple : toiture du bâtiment des archives à Moyeuivre);
  - Réalisation de travaux de réfection de toiture de la Maison de Région de Bar-le-Duc ;
  - Commencement des études relatives à l'aménagement de locaux pour les EMOP.

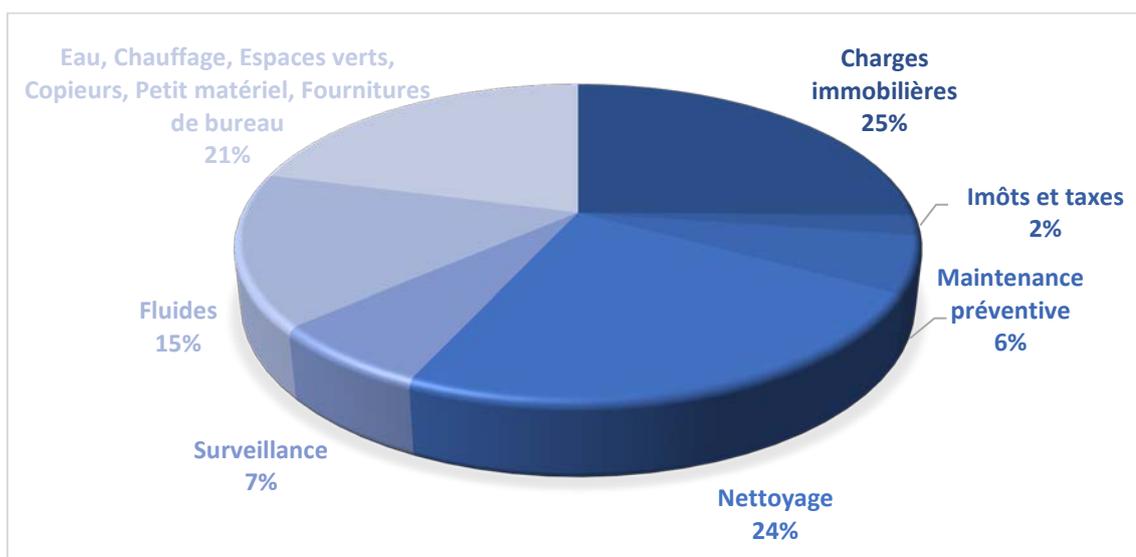
2020 verra l'émergence de nouveaux projets, qu'il s'agisse de programmes pluriannuels d'investissement ou de maintenance :

- Engagement des études pour le devenir du site de l'ancien lycée site Croix Cordier à Tinquex ;
- Poursuite et finalisation du schéma directeur organisationnel des services ;
- Début des études et priorisation du plan d'aménagement des locaux EMOP ;
- Valorisation des locaux abritant l'IUMP à Troyes dont l'accueil de la Fondation du Patrimoine et de l'Environnement du Grand Est;
- Etudes pour un plan d'action sur le patrimoine régional des bâtiments régionaux (enveloppe et systèmes CVC, etc.)

En plus des programmations de travaux, une enveloppe est prévue, destinée à la réalisation des travaux de petite maintenance ou dits d'urgence, pour faire face aux besoins ponctuels liés par exemple à des questions de sécurité, d'étanchéité ou de solidité de bâtiment ou à des travaux d'entretien et amélioration de notre parc immobilier.

## 2. Gérer les bâtiments

Cette activité regroupe les postes de dépenses directement liées à la gestion des bâtiments régionaux, à leur maintenance, à leur fonctionnement, à leur entretien, à leur sécurité.



Pour 2020, le budget d'investissement sera consacré à **l'aménagement/équipement des espaces de co-working au siège et dans les Hôtels de Région**, l'installation de l'Ecole des managers, l'acquisition d'un mur d'images pour le siège et de mobilier, de matériel de climatisation et de cuisine.

Les recettes locatives de ces biens s'élèvent à 696 000€.

## 3. Gérer le parc automobile de la collectivité

Il comptabilise quelques 300 véhicules. Cette activité regroupe les dépenses d'entretien, de carburant, de péage et d'achat qui lui sont consacrées.

La consommation annuelle de carburant s'établit à 321 000 litres. L'évolution de son coût à la hausse impacte donc fortement le budget.

Les réflexions menées actuellement portent sur la mutualisation des pools de véhicules pour garantir la disponibilité, la réactivité nécessaire aux agents et un taux d'utilisation du parc, et sur l'introduction de nouvelles méthodes : autopartage, multi-modalité, éco-conduite, covoiturage, etc.

**L'équipement de la majorité de la flotte en boîtiers bio-éthanol** va également entrer en phase opérationnelle.

Le montant des recettes attendues correspond à des cessions prévisionnelles à hauteur de 50 000€.

#### **4. Assurer la gestion des documents et flux de documents**

Avec la progression de la dématérialisation, le métier de la gestion documentaire est engagé dans une profonde mutation. Cette activité regroupe :

- Le courrier et les frais d'affranchissement ;
- La reprographie (fourniture de papier, location et achat de matériel de reprographie). Il convient de rappeler que les coûts de production des ateliers de reprographie leur permettent d'être plus compétitifs que les imprimeries privées même en y intégrant les charges de personnel ;
- La gestion des archives et des abonnements.

#### **5. Assurer l'organisation et le soutien logistique aux manifestations et événements et l'accueil physique dans les bâtiments**

Le budget proposé s'inscrit prioritairement dans une démarche de maîtrise des dépenses de fonctionnement dont celles liées à l'organisation des réceptions, cérémonies et manifestations, aux besoins lors d'événements exceptionnels dans le cadre de la représentation de la Région et à l'accueil dans les bâtiments de la collectivité.

### **■ Assurer l'ingénierie financière : 271,1 M€**

#### **1. Optimiser la dette régionale**

La charge de la dette pour 2020 est estimée à 231,3 M€ (hors revolving et Partenariat Public Privé) et se décompose de la façon suivante :

- 181 M€ au titre du remboursement contractuel du capital en progression de 3,6% par rapport au BP 2019 (174,7 M€). Cette évolution est liée au profil d'amortissement des emprunts ;
- 50,3 M€ au titre du règlement des frais financiers et commissions diverses en baisse de 9% par rapport au BP 2019 (55,3 M€).

Un montant de 25 M€ en dépenses et recettes est également prévu dans le cadre des opérations de réaménagement de dette.

#### **2. Gérer la fiscalité**

Les actions entreprises par le Service Conseil, Expertise comptable et financière dans ce domaine visent à assurer le suivi et l'analyse des ressources fiscales de la Région (CVAE, TICPE, taxe sur les certificats d'immatriculation, etc.), depuis leur évaluation dans le cadre de

la préparation budgétaire jusqu'à leur exécution. Ceci intègre également une dimension de veille juridique et d'expertise de tout projet de réforme affectant les ressources fiscales de la Collectivité. Aucune dépense n'est associée à cette activité.

### 3. Gérer les dotations

Comme en matière de ressources fiscales, le Service Conseil, Expertise comptable et financière effectue le suivi et l'analyse de toutes les dotations perçues par la Région (DGD, DRES, DCRTP, etc.), depuis la prévision jusqu'à l'émission des titres. De la même façon, tout projet de réforme impactant une dotation versée à la Collectivité fait l'objet d'une analyse. Aucune dépense n'est associée à cette activité.

## ■ Améliorer le pilotage et la gestion des risques de la collectivité : 6 M€

### 1. Mettre en œuvre une politique d'achats responsables

La fonction achat de la région évolue pour s'ancrer comme **un acte économique qui prend en compte de nouvelles exigences sociales et environnementales**, notamment celles énoncées dans le nouveau Code de la Commande publique, et reflet des attentes de nos concitoyens, liées au développement durable. La Région mène une politique d'achats responsables depuis le vote en séance plénière de juin 2017 de son SPASER (schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables), baptisé Orchidée. Ce schéma se décline dans les achats régionaux en 28 engagements concrets sur les trois piliers du développement durable ; environnemental, social et économique. De nombreuses actions et dispositifs permettent déjà une responsabilité accrue de la commande publique régionale ; clauses sociales, marchés réservés, intégration systématique d'obligation et critères environnementaux dans les marchés, délégation de service public, concessions...

L'année 2020 verra l'accent mis sur l'approfondissement des relations avec les fournisseurs, par le biais du renforcement du sourcing, la communication accrue des projets d'achats en direction des entreprises locales et le **déploiement d'un outil d'analyse de l'empreinte économique et géographique des achats de la Région**. Cet outil doit permettre la connaissance fine de l'ensemble des fournisseurs de la Région, le poids économique de sa commande publique sur les territoires, par segments d'achats. Il est développé conjointement avec un opérateur du secteur protégé (travailleurs handicapés) dans le cadre d'une procédure d'achat innovant.

### 2. Gérer les assurances, les risques et les sinistres

La gestion des assurances régionales tant au niveau de la définition de la stratégie (type de couverture, niveau de franchise...), qu'au niveau de la passation des contrats et de la gestion de sinistres est centralisée.

Depuis 2016, le portefeuille d'assurances existant, hérité de la fusion des trois anciennes régions, a fait l'objet de rationalisation et d'optimisation (« risk management ») conduisant au relèvement de certaines franchises ainsi qu'à la résiliation de plusieurs marchés d'assurance ne trouvant pas ou plus leur utilité, tant pour des raisons financières que d'opportunité.

2019 a marqué un tournant dans la mesure où le portefeuille d'assurances régional (dommages aux biens du patrimoine, navigation, flotte automobile, risque statutaires du personnel et responsabilité civile) a fait l'objet d'une remise en concurrence, sur le périmètre Grand Est, pour une entrée en vigueur au 1er janvier 2020.

A ce titre, des économies sont escomptées permettant tout à la fois d'envisager une baisse des montants de primes (par rapport aux montants votés au BP 2019) et une extension de certaines garanties souscrites (ex : extension de la couverture aux parcs de véhicules des lycées alsaciens et champardennais, soit 936 véhicules et engins supplémentaires ; extension de l'assurance dite « auto mission » ou « auto collaborateur » aux véhicules personnels de l'ensemble des agents en mission pour le compte de la collectivité régionale).

Les crédits au titre de cette activité comprennent également les subventions attribuées à des lycées à la suite de sinistres ainsi que la participation régionale pour les cités scolaires gérées par les conseils départementaux.

Ces crédits intègrent également, pour 2020 une augmentation de 30 000€ au titre de la démarche générale de prévention des risques au sens large, qui doit se traduire, notamment, par l'élaboration partagée d'une cartographie de ceux-ci, via la fonction nouvelle de manager des risques.

### **3. Sécuriser juridiquement les interventions de la Région**

Cette activité concerne l'accompagnement et la sécurisation au plan juridique des élus et des services dans la mise en œuvre des politiques et projets régionaux ainsi que la défense des intérêts de l'institution.

Le budget de cette activité est complété par la gestion des contentieux (honoraires d'avocats, d'huissiers, ...).

S'agissant des recettes, le montant de 80 000 € qu'il est proposé d'inscrire correspondent aux recettes dans le cadre des contentieux gagnés par la collectivité, liés aux condamnations de la partie adverse à verser des dommages intérêts ainsi que les frais et dépens mis à la charge de la partie adverse quand elle est perdante.

### **4. Développer le contrôle de gestion et l'évaluation des politiques**

La Région développe progressivement ses actions en matière d'évaluation des politiques pour mieux piloter l'action publique. L'objectif est de se doter des outils d'amélioration permanente de nos dispositifs d'intervention avec la mise en place d'une gouvernance et d'un programme annuel d'évaluation.

Un renforcement du contrôle de gestion est également en œuvre afin de rechercher plus d'efficacité dans notre action et dans nos modes de gestion à travers la réalisation d'audits pour un meilleur suivi des organismes partenaires ou la mise en place d'outils de pilotage dans le cadre, notamment, de la mise en place d'un budget par activité.

450 000 € seront consacrés en 2020 à la poursuite de ces démarches.

### **■ Accompagner la transformation : 11,8 M€**

Le système d'information a pour mission de servir les leviers de la réussite de la collectivité, en permettant d'apporter l'agilité nécessaire à son fonctionnement : le budget 2020 doit lui permettre tout à la fois de moderniser les infrastructures techniques, de faire évoluer et de maintenir les applications de gestion mais également de répondre aux besoins et impératifs de transformation digitale des directions.

## 1. Améliorer et développer le système d'information

L'année sera significative en matière de :

- **Réalisation de plateformes de services à destination des principaux publics de la collectivité** (usagers, entreprises). Des nouveaux télé-services seront ainsi proposés aux partenaires et aux citoyens pour leur permettre de déposer en ligne leurs demandes d'aide. La généralisation du paiement en ligne permettra aux usagers des transports scolaires de souscrire et régler leurs abonnements de transport ;
- **Dématérialisation des processus et des documents** : la Direction des Ressources Humaines poursuit la modernisation de son système d'information, par exemple en dématérialisant les actes RH pour faciliter la transmission au contrôle de légalité, en dématérialisant les entretiens professionnels et pour fluidifier ainsi le suivi pour les agents.

Au titre de la transition numérique en cours, la collectivité investira en 2020 dans les technologies consacrées à l'intelligence artificielle (IA) pour aider à construire les politiques publiques et optimiser leur mise en œuvre.

L'IA a fait des progrès spectaculaires depuis quelques années, conformément à la présentation du rapport 19SP-1626 lors de la plénière de juin 2019. Des technologies relevant il y a peu de la recherche, tels l'apprentissage machine ou le deep learning, sont sorties des laboratoires pour réaliser des tâches qui semblaient auparavant inaccessibles aux machines : reconnaître une image, traduire de façon satisfaisante un texte simple, etc.

**L'intelligence artificielle permet d'identifier les besoins prioritaires des citoyens grâce à l'analyse des données.** L'analyse prédictive peut ainsi permettre à la collectivité d'anticiper les mesures à prendre. A titre d'exemple, **la collectivité utilisera l'IA pour optimiser la construction de son offre de formation.**

Deux axes sont identifiés pour optimiser la mise en œuvre des politiques publiques :

- Des agents conversationnels (chatbot) seront déployés. Ces chatbots sont capables d'intervenir pour faciliter la recherche d'information ou de traiter les demandes des citoyens ;
- L'IA facilite l'automatisation de tâches réalisées jusqu'ici par l'humain. La collectivité va investir en 2020 dans l'automatisation robotisée des processus (RPA – Robotic Process Automation).

## 2. Conseiller, assister les usagers du Système d'Information (SI) et mettre à disposition des postes de travail

La collectivité continuera de déployer les solutions techniques pour lever les contraintes de distance et de temps, et apporter la souplesse dans l'organisation du travail, dont le télétravail (dématérialisation de l'environnement de travail, déploiement d'ordinateur portable).

## 3. Développer et maintenir l'infrastructure technique du système d'information

2020 sera marquée par la poursuite de la convergence de l'infrastructure technique (mise en œuvre d'un système de WIFI unique, ...), de l'augmentation de la capacité de stockage, de la réduction du nombre de salle serveurs (suppression de 3 salles serveurs) et de l'aménagement

du site de Strasbourg (évolution de l'architecture réseau, équipement de salle de visioconférence, ...).

#### **4. Mettre en œuvre le système de management de la sécurité de l'information**

Il est prévu de poursuivre la mise en œuvre en 2020 d'un système de management de la sécurité et de formaliser un plan de continuité et de reprise informatique (PCI/PRI). Ce plan s'appliquera en cas de sinistre majeur.

#### **5. Développer le pilotage et la qualité du système d'information**

L'accessibilité des sites Internet est un des piliers de la démarche qualité de la collectivité. Offrir un site Internet accessible aux usagers permet d'améliorer l'utilisabilité globale du site pour tous et donc la satisfaction et la fidélisation des cibles. Un plan d'accessibilité des sites est prévu. Une stratégie pour intégrer le développement durable dans les évolutions du système d'information sera également définie.

#### **6. Valoriser et diffuser le patrimoine des données**

La collectivité poursuit sa démarche d'urbanisation des systèmes d'information pour optimiser l'usage des données et maîtriser les différents flux associés. Ce travail permettra de construire de nouveaux outils de pilotage et faciliter la consultation des tableaux de bord (par la mise en place d'un outil de Data Visualisation).

Ainsi, la Région s'engage dans la mise en place d'une véritable stratégie de la donnée, qui se traduira par une amélioration de la qualité des données disponibles et par une mise à disposition simplifiée et partagée. Cette valorisation de la donnée permettra de mieux comprendre les besoins des usagers, de réinventer l'action publique et d'améliorer le pilotage stratégique et opérationnel de la Région.

Il s'agit également d'assurer la poursuite des engagements pris en matière d'information géographique, au service de la connaissance des territoires et de l'élaboration des politiques publiques. A ce titre, un montant de 665 000 € de recettes est inscrit au présent budget.

#### **7. Coordonner, accompagner et impulser la transformation de l'organisation**

En s'engageant résolument dans la voie de l'Innovation et de la Modernisation de l'Action Publique, la Région se dote des moyens d'un portage fort des thématiques liées à l'innovation, à la transformation, au numérique, au pilotage et à la valorisation de la donnée.

Ainsi sera mise à disposition des directions et services une ingénierie permettant de faire émerger et d'accompagner des projets innovants visant à transformer les politiques publiques et les méthodes de l'administration.

La Région a, par ailleurs, l'ambition de définir et à mettre en œuvre une stratégie de la relation usager intégrant les évolutions récentes (nouvelles compétences, mise en place des Maisons de la Région).

Il s'agit in fine d'améliorer les services publics, le dialogue avec les usagers, le cadre de travail des agents et le fonctionnement interne de la collectivité.

#### **8. Identifier, diffuser et valoriser l'innovation et les usages numériques**

La Région a la volonté d'adopter de nouvelles méthodes de travail ou de transformation et de relancer une dynamique d'innovation notamment celles s'appuyant sur le numérique. Ainsi, l'année à venir doit permettre de s'appuyer sur des approches innovantes (design de politique publique, ateliers avec les usagers de nos services, etc.) dans les projets de la région.

La stratégie d'innovation de la Région a pour objectifs de :

- Capitaliser sur le potentiel de créativité des agents ;
- Améliorer l'action de la Région au profit des usagers en favorisant l'innovation et en prenant en compte les attentes des usagers, des élus et des agents ;
- Favoriser le développement de la transformation numérique, notamment la dématérialisation des procédures administratives.

### **9. Accompagner au pilotage et à la prise de décision**

La Région se dotera des outils de pilotage adaptés à ses enjeux et ses ambitions passe par la mise à disposition d'un système d'information décisionnel robuste et évolutif s'appuyant notamment sur le déploiement d'une stratégie Data et la libération des données.